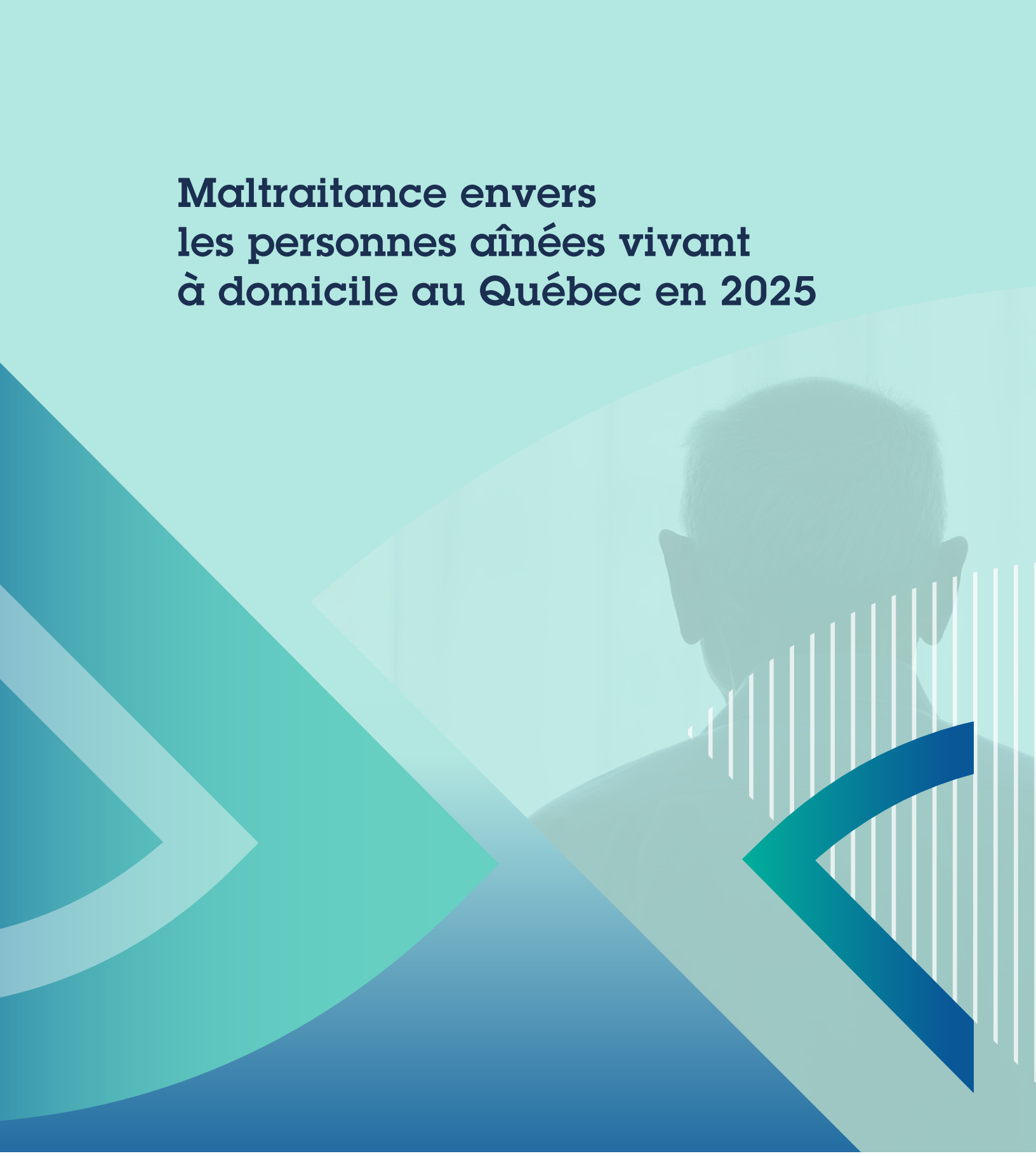
Maltraitance envers les personnes aînées vivant à domicile au Québec en 2025



INSTITUT
DE LA
STATISTIQUE
DU QUÉBEC

Québec

Pour tout renseignement concernant l'Institut de la statistique
du Québec (ISQ) et les données statistiques dont il dispose,
s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Site Web : statistique.quebec.ca

Ce document est disponible seulement en version électronique.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
4e trimestre 2026
ISBN 978-2-555-05225-3 (en ligne)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2026

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle
est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction

Novembre 2026

Avant-propos

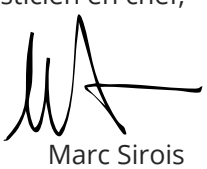
La maltraitance envers les personnes aînées soulève d'importants enjeux, compte tenu de ses effets multiples, tant sur la qualité de vie des personnes concernées que sur la société dans son ensemble par exemple, sur les plans économique, social, juridique et moral. C'est pour cette raison que le troisième Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées (PAM) a donné lieu à la reconduite de l'*Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec* (EMPAQ). Cette deuxième édition de l'enquête, confiée à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) par le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux, permet de mettre à jour les données sur la maltraitance au Québec et d'en constater l'évolution.

En plus de faire état de l'ampleur de la maltraitance envers les personnes aînées au Québec, ce rapport brosse un portrait détaillé du phénomène en traitant des trajectoires de maltraitance vécues au cours de la vie des personnes aînées, de facteurs associés à la maltraitance, de certaines caractéristiques des personnes maltraitantes, ainsi que des actions entreprises par les personnes aînées concernées par la maltraitance.

Les résultats présentés dans le présent rapport illustrent la portée des données de l'EMPAQ, lesquelles serviront à orienter les interventions gouvernementales et celles des partenaires concernés, notamment dans les milieux de la recherche et des soins de la santé, afin de prévenir la maltraitance envers les personnes aînées et de renforcer la sensibilisation collective à cet enjeu.

La réalisation de cette enquête n'aurait pas été possible sans la contribution des 13 355 répondantes et répondants au questionnaire de l'EMPAQ. Je souhaite, au nom de l'ISQ, leur adresser mes sincères remerciements. Je souhaite également remercier les membres du personnel de l'ISQ, les membres du comité d'orientation et les représentants et représentantes du Secrétariat aux aînés du ministère la Santé et des Services sociaux pour leur appui et leur collaboration soutenue tout au long de ce projet.

Le statisticien en chef,



Marc Sirois

Publication réalisée à
l'Institut de la statistique du Québec par : Daniela Aranibar Zeballos et Dominic Julien

Avec la collaboration de : Valeriu Dumitru et Zareth Médina

Sous la direction de : Nathalie Audet

Révision linguistique et édition : Direction de la diffusion et des communications

Comité de relecture interne : Amélie Ducharme, Luc Belleau,
Mbuyi Kelelekela, Nathalie Audet
et Bertrand Perron

Comité de lecture externe : Marie-France Hallé, Jovan Guénette,
Romane Rancourt-Vanier et Nathalie Allard
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Mélanie Couture
Chaire de recherche sur la maltraitance
envers les personnes aînées

Comité d'orientation de projet : Nathalie Audet, Amélie Ducharme,
Daniela Aranibar Zeballos et Luc Belleau
Institut de la statistique du Québec

Marie-France Hallé, Francis Dubois,
Jovan Guénette, Romane Rancourt-Vanier
et Nathalie Allard
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Mélanie Couture
Chaire de recherche sur la maltraitance
envers les personnes aînées

Salma Sahil
Institut national de santé publique du Québec

Enquête financée par : Ministère de la Santé et des Services sociaux

Enquête sous la responsabilité de : Direction des enquêtes et des indicateurs sociaux
Institut de la statistique du Québec

Photo en couverture : Yaraslau Saulevich / iStock

Pour tout renseignement concernant
le contenu de cette publication :

Institut de la statistique du Québec
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)
statistique.quebec.ca

Notice bibliographique suggérée pour le rapport

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2026). *Maltraitance envers les personnes aînées vivant à domicile au Québec en 2026*, [En ligne], Québec, L'Institut, 161 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/maltraitance-personnes-ainees-domicile-2025-portrait.pdf].

Avertissement

Les proportions estimées contenues dans le présent rapport sont arrondies à une décimale dans les tableaux et figures et à l'unité dans le texte, à l'exception de celles inférieures à 5 %, qui sont présentées avec une décimale. Les proportions dont la décimale est ,5 sont arrondies à l'unité inférieure ou supérieure selon la seconde décimale. En raison de l'arrondissement, la somme des proportions peut être légèrement supérieure ou inférieure à 100 %.

Signes conventionnels

*	Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence
**	Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement
x	Donnée confidentielle
a, b, c…	Écart significatif entre les catégories de la variable de croisement affichant une même lettre
Pe	Population estimée
%	Pourcentage

Abréviations, sigles et acronymes

AR	Agglomérations de recensement
CHSLD	Centre d'hébergement et de soins de longue durée
CLSC	Centre local de services communautaires
CV	Coefficient de variation
EMPAQ	Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec
FIPA	Fichier d'inscription des personnes assurées
HLM	Habitation à loyer modique

ISQ	Institut de la statistique du Québec
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
PAM	Plan d’action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées
RI	Ressource intermédiaire
RAMQ	Régie de l’assurance maladie du Québec
RMR	Région métropolitaine de Montréal
RPA	Résidence privée pour aînés
RTF	Ressource de type familial

Table des matières

Faits saillants 9

Introduction 13

Méthodologie en bref 19

1 Portrait des personnes de 65 ans et plus vivant à domicile 25

Caractéristiques individuelles 26

Caractéristiques de l'environnement relationnel 34

Caractéristiques de l'environnement physique 46

2 Portrait de la maltraitance vécue par les personnes aînées 50

Ampleur globale de la maltraitance 51

Ampleur des différents types de maltraitance 52

Évolution de la maltraitance 62

Concomitance des différents types de maltraitance 63

3 Maltraitance vécue au cours de la vie 65

Antécédents d'abus ou de violence avant l'âge de 65 ans 67

Trajectoires de maltraitance au cours de la vie 71

4 Facteurs associés à la maltraitance 76

Facteurs associés à la négligence physique 77

Facteurs associés à la maltraitance matérielle ou financière (forme « violence ») 84

Facteurs associés à la maltraitance psychologique (forme « violence ») 93

Facteurs associés à la maltraitance physique (forme « violence ») 100

Facteurs associés à la maltraitance sexuelle (forme « violence ») 107

5 Personnes maltraitantes **117**

Auteurs et autrices de la négligence physique . . . 120

Auteurs et autrices de la maltraitance matérielle ou financière . . . 122

Auteurs et autrices de la maltraitance psychologique . . . 124

Auteurs et autrices de la maltraitance physique . . . 126

Auteurs et autrices de la maltraitance sexuelle . . . 128

6 Actions posées à la suite d'actes de maltraitance **130**

Parler, demander de l'aide ou porter plainte à la suite d'une situation de maltraitance 133

Raisons pour ne pas avoir parlé, demandé de l'aide ou porté plainte . . . 148

Conclusion . . . **149**

Références bibliographiques . . . **157**

Faits saillants

L'*Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec* (EMPAQ) 2025, réalisée pour le compte du ministère de la Santé et des Services sociaux, porte sur les situations de maltraitance vécues par les personnes de 65 ans et plus vivant à leur domicile.

La maltraitance peut se traduire par une attitude, une parole, un geste ou un défaut d'action appropriée qui se produit dans une relation avec une personne, une collectivité ou une organisation où il devrait y avoir de la confiance, et qui cause, intentionnellement ou non, du tort ou de la détresse chez une personne adulte.

La maltraitance prend deux formes : la **« négligence »**, qui se caractérise par l'absence d'action appropriée pour répondre à un besoin, et la **« violence »**, qui désigne des actions où une personne aînée est malmenée ou poussée, par la force ou l'intimidation, à agir contre sa volonté.

Dans le cadre de l'enquête, on considère qu'une personne aînée a vécu de la maltraitance lorsqu'elle a subi, de la part d'une personne de son entourage ou d'une personne de confiance, de la négligence physique ou de la maltraitance matérielle ou financière, psychologique, physique ou sexuelle, sous sa forme « violence ».

Ampleur de la maltraitance vécue au cours des 12 mois précédant l'enquête

Au Québec, en 2025, environ 7 % des personnes de 65 ans et plus vivant à domicile ont vécu au moins un des types de maltraitance étudiés dans l'EMPAQ au cours des 12 mois précédant l'enquête, une proportion statistiquement plus élevée qu'en 2019 (6 %).

Cette proportion varie selon le type de maltraitance :

- Négligence physique : 0,7 % ;
- Maltraitance matérielle ou financière : 1,0 % ;
- Maltraitance psychologique : 5,3 % ;
- Maltraitance physique : 0,8 %* ;
- Maltraitance sexuelle : 0,4 %*.

La négligence physique et la maltraitance psychologique présentent une augmentation statistiquement significative par rapport à 2019 (respectivement 0,4 %* et 4,6 %).

Les femmes sont davantage touchées que les hommes par la maltraitance globale (8 % c. 6 %), et elles sont plus susceptibles qu'eux d'avoir vécu de la maltraitance psychologique (6 % c. 4,4 %) et sexuelle (0,6 %* c. 0,2 %**).

Maltraitance vécue au cours de la vie

Parmi les personnes de 65 ans et plus vivant à domicile :

- 3,8 % ont vécu des abus matériels ou financiers entre 18 et 64 ans ;
- 9 % ont été victime de violence psychologique avant 18 ans et 12 % entre 18 et 64 ans ;
- 9 % ont vécu de la violence physique avant 18 ans et 7 % entre 18 et 64 ans ;
- 9 % ont été victimes de violence sexuelle avant 18 ans et 4,5 % entre 18 et 64 ans.

La grande majorité n'a jamais vécu une forme donnée de maltraitance au cours de sa vie, soit :

- financière (95 %) ;
- psychologique (81 %) ;
- physique (86 %) ;
- sexuelle (88 %).

Facteurs associés à la maltraitance vécue au cours des 12 mois précédant l'enquête

Pour chacun des types de maltraitance, on observe dans certains cas une proportion supérieure de personnes de 65 ans et plus vivant à domicile ayant vécu une situation de maltraitance au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Pour la négligence physique, la proportion est plus élevée parmi les personnes :

- veuves (1,3 %*) que parmi celles en couple (0,6 %) ou célibataires (0,4 %**) ;
- dont le revenu annuel personnel est inférieur à 30 000 $ que parmi celles qui gagnent 50 000 $ et plus (1,0 %* c. 0,3 %**) ;
- qui estiment que leur état de santé est passable ou mauvais que parmi les autres (2,5 %* c. 0,4 %*) ;
- qui ont utilisé des services à domicile au cours des 12 mois précédant l'enquête que parmi celles n'ayant pas eu recours à de tels services (en proportion variable selon le type de service à domicile).

Pour la maltraitance matérielle ou financière, la proportion est plus élevée parmi les personnes :

- locataires que parmi celles qui sont propriétaires (1,4 %* c. 0,7 %*) ;

- qui estiment que leur santé mentale est passable ou mauvaise (3,0 %**) que parmi les autres (0,9 %) ;
- qui présentent au moins une limitation fonctionnelle que parmi celles qui n'en ont pas : 1,2 %* pour une limitation fonctionnelle et 1,7 %** pour deux ou trois c. 0,6 %* pour aucune limitation fonctionnelle ;
- qui ont vécu des abus, des violences ou des situations de maltraitance matérielle ou financière entre 18 et 64 ans (4,3 %**) que parmi celles qui n'en ont pas été victimes (0,8 %).

Pour la maltraitance psychologique, la proportion est plus élevée parmi les personnes :

- qui estiment que leur santé mentale est passable ou mauvaise que parmi celles qui perçoivent que leur santé mentale est excellente, très bonne ou bonne (14 %* c. 5 %) ;
- qui démontrent de la dépendance pour mener des activités quotidiennes que parmi les autres (9 % c. 4,9 %) ;
- qui ont vécu des actes de violence psychologique dans le passé, qu'il s'agisse de violences avant l'âge de 18 ans (20 % c. 3,8 %) ou entre l'âge de 18 à 64 ans (22 % c. 3,1 %) que parmi celles qui n'en ont pas vécu.

Pour la maltraitance physique, la proportion est plus élevée parmi les personnes :

- locataires que parmi celles qui sont propriétaires (1,3 %* c. 0,5 %*) ;
- qui ont un certain niveau de dépendance pour effectuer des activités quotidiennes que parmi celles qui n'ont aucune dépendance (1,4 %** c. 0,7 %*) ;
- qui ont vécu des actes de violence physique dans le passé, qu'il s'agisse de violences avant l'âge de 18 ans (3,2 %* c. 0,6 %*) ou entre l'âge de 18 à 64 ans (3,2 %* c. 0,6 %*) que parmi celles qui n'en ont pas vécu.

Pour la maltraitance sexuelle, la proportion est plus élevée parmi les personnes :

- locataires que parmi celles qui sont propriétaires (0,8 %* c. 0,2 %**) ;
- qui ont une limitation fonctionnelle (0,6 %**) ou deux ou trois (0,5 %**), que parmi celles qui n'en ont pas (0,2 %*) ;
- qui démontrent une dépendance pour mener des activités quotidiennes que parmi celles qui ne présentent pas de dépendance (1,0 %** c. 0,3 %*) ;
- qui ont subi des violences sexuelles avant l'âge de 18 ans (1,8 %** c. 0,3 %*) ou entre l'âge de 18 et 64 ans (4,0 %** c. 0,2 %*) que parmi celles qui n'en ont pas vécu.

Personnes maltraitantes

Les personnes maltraitantes diffèrent selon le type de maltraitance.

- La proportion de personnes ayant subi de la maltraitance de la part de leur conjoint ou conjointe ou de leur ex-conjoint ou ex-conjointe s'élève à environ 30 %* pour la négligence physique, à 33 % pour la maltraitance psychologique et à 31 % pour la maltraitance physique.
- La proportion de personnes ayant subi de la maltraitance de la part d'un ou de plusieurs de leurs enfants s'élève à environ 38 %* pour la négligence physique et à 23 % pour la maltraitance psychologique.
- La proportion de personnes ayant subi de la maltraitance sexuelle de la part de personnes de confiance autres que leurs proches s'élève à 36 %.

Actions posées par les personnes aînées ayant vécu de la maltraitance au cours des 12 mois précédant l'enquête

- Environ 55 % des personnes de 65 ans et plus ayant vécu au moins une situation de maltraitance au cours des 12 mois précédant l'enquête ont parlé à quelqu'un de cette ou de ces situations, demandé de l'aide ou porté plainte. Cette réalité est observée en plus grande proportion :
 - chez les femmes que les hommes (61 % c. 45 %) ;
 - chez les personnes ayant vécu plus d'un type de maltraitance de manière concomitante (76 %) que chez celles ayant vécu un seul type de maltraitance (26 %** à 63 % selon le type).
- Les personnes aînées ayant vécu de la maltraitance qui se sont confiées à quelqu'un se sont tournées vers différentes instances, notamment vers une personne de leur famille :
 - négligence physique : 26 %** ;
 - maltraitance matérielle ou financière : 66 % ;
 - maltraitance psychologique : 54 % ;
 - maltraitance physique : 47 %* ;
 - maltraitance sexuelle : 24 %**.
- La principale raison évoquée pour ne pas avoir parlé de la maltraitance vécue à quelqu'un, demandé de l'aide ou porté plainte est la volonté de résoudre la situation par soi-même ; raison évoquée par environ une personne sur deux (50 %) parmi celles qui n'avaient pas effectué de démarches à la suite de la maltraitance vécue.

Introduction

La maltraitance envers les personnes de 65 ans et plus constitue un enjeu majeur, susceptible d'avoir de graves conséquences sur leur santé et leur sécurité, en plus d'être un enjeu de santé publique important. Ce type de maltraitance peut entraîner, entre autres, des conséquences physiques, telles que la détérioration de l'état de santé, des conséquences psychologiques, telles que l'anxiété et la dépression ou encore des conséquences sociales, telles que l'augmentation de conflits et de l'isolement chez les personnes aînées (Beaulieu et autres 2018). Elle peut également engendrer des coûts sociaux considérables (Beaulieu et autres 2018). Pour mieux faire face à cette réalité préoccupante, le gouvernement du Québec a élaboré le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées (PAM), dont trois éditions ont été mises en œuvre à ce jour.

La première édition du PAM, mise en œuvre entre 2010 et 2017, visait à sensibiliser la population et à mettre sur pied des actions pour lutter contre la maltraitance. Elle présentait également un état des connaissances sur la maltraitance au Québec et ailleurs, mais montrait que ces connaissances étaient encore fragmentaires (Ministère de la Famille et des Aînés 2010). C'est pour contribuer au développement de ces connaissances que, dans le cadre de la deuxième édition du PAM (2017-2022), la première *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec* (EMPAQ) a été réalisée en 2019. Celle-ci a permis d'établir un premier portrait du phénomène chez les personnes aînées, selon certaines définitions et certains types de maltraitance reconnus par le gouvernement du Québec, qui sert de point de référence pour suivre l'évolution de la maltraitance envers cette population (Ministère de la Famille – Secrétariat aux aînés 2017).

Dans le cadre du troisième PAM, visant la période 2022-2027, le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a annoncé la mise à jour des données pertinentes liées à la maltraitance par la reconduction de l'EMPAQ, réalisée en 2025 (Ministère de la Santé et des Services sociaux 2022). La présente édition de l'enquête résulte donc de cette initiative et permet d'actualiser le portrait de la maltraitance envers les personnes aînées au Québec en mesurant l'ampleur de la maltraitance survenue au cours des 12 mois précédant l'enquête chez les personnes de 65 ans et plus vivant à domicile[1]. Afin de faciliter la lecture, les expressions « personnes de 65 ans et plus » ou « personnes aînées » seront utilisées pour référer à la population visée de l'enquête.

Plus précisément, l'EMPAQ vise à évaluer l'ampleur de quatre types de maltraitance dans leur forme « violence », soit la maltraitance psychologique, physique, sexuelle et matérielle ou financière, ainsi que la maltraitance physique dans sa forme « négligence », en plus de mesurer

1. Tout comme en 2019, l'EMPAQ 2025 porte sur les personnes de 65 ans et plus résidant dans un logement privé, dans une résidence privée pour aînés (RPA), dans une ressource intermédiaire (RI) ou dans une ressource de type familial (RTF). Les personnes résidant dans les hôpitaux, les centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) et les maisons des aînés sont exclues. Les personnes incapables de répondre au téléphone ou sur le Web pour elles-mêmes en raison d'un problème de santé ou de langue sont également exclues. Pour plus de précisions concernant la population visée, consulter la section Méthodologie en bref.

l'ampleur globale de ces types de maltraitance. Par ailleurs, cette deuxième édition de l'EMPAQ permet de suivre l'évolution de la maltraitance envers les personnes aînées depuis la première édition de l'enquête.

L'EMPAQ vise également à :

- mesurer l'ampleur de la maltraitance selon le genre et deux groupes d'âge (65 à 74 ans, 75 ans et plus) ;
- décrire les caractéristiques des personnes aînées maltraitées ;
- décrire brièvement les personnes maltraitantes et leur relation avec la personne aînée maltraitée ;
- décrire les actions faites par les personnes aînées maltraitées lorsqu'elles ont subi des situations de maltraitance ;
- décrire la cooccurrence entre les types de maltraitance.

La maltraitance envers les personnes de 65 ans et plus

La définition de la maltraitance retenue pour l'EMPAQ est celle présentée dans le PAM de 2022-2027 :

> *Il y a maltraitance quand une attitude, une parole, un geste ou un défaut d'action appropriée, singulier ou répétitif, se produit dans une relation avec une personne, une collectivité ou une organisation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause, intentionnellement ou non, du tort ou de la détresse chez une personne adulte.*

Le PAM propose une typologie qui comprend sept types de maltraitance dans leur forme « négligence » et dans leur forme « violence ».

La **négligence** se définit par le fait de « [ne] pas se soucier de la personne aînée, notamment par une absence d'action appropriée afin de répondre à ses besoins ». La **violence** est définie comme le fait de « [m]almener une personne aînée ou la faire agir contre sa volonté, en employant la force et/ou l'intimidation » (Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes aînées et autres 2022).

L'EMPAQ couvre quatre types de maltraitance dans leur forme « violence », soit la maltraitance psychologique, physique, sexuelle et matérielle ou financière, ainsi qu'un type de maltraitance dans sa forme « négligence », soit la maltraitance physique. Pour des raisons méthodologiques[2], trois types de maltraitance ne sont pas traités dans l'EMPAQ : la violation des droits, l'âgisme et la maltraitance organisationnelle. C'est également le cas en ce qui concerne la forme « négligence » des types de maltraitance psychologique, sexuelle et matérielle ou financière.

2. Pour en savoir plus, consulter la section Cadre de référence du rapport statistique de l'EMPAQ 2019 : Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec 2019 – Portrait de la maltraitance vécue à domicile.

Définitions des types de maltraitance couverts par l'EMPAQ

Maltraitance psychologique : Attitudes, paroles, gestes ou défaut d'actions appropriées qui constituent une atteinte au bien-être ou à l'intégrité psychologique.

Maltraitance physique : Attitudes, paroles, gestes ou défaut d'actions appropriées, qui portent atteinte au bien-être ou à l'intégrité physique.

Maltraitance sexuelle : Attitudes, paroles, gestes ou défaut d'actions appropriées à connotation sexuelle non consentis, qui portent atteinte au bien-être, à l'intégrité sexuelle.

Maltraitance matérielle ou financière : Obtention ou utilisation frauduleuse, illégale, non autorisée ou malhonnête des biens ou des documents légaux de la personne, absence d'information ou mésinformation financière ou légale.

Opérationnalisation de la définition de maltraitance dans l'enquête

La définition de la maltraitance comporte quatre composantes clés :

- Le **comportement**, qui se rapporte aux situations vécues pour chacun des types de maltraitance.
- La **relation**, qui précise la nature du lien entre la personne maltraitée et la personne maltraitante. La maltraitance se vit dans le cadre d'une relation de confiance et exclut les comportements violents de personnes étrangères.
- L'**intention**, qui réfère au fait que la maltraitance peut survenir peu importe le caractère intentionnel ou non du geste posé.
- Les **conséquences**, qui ne sont toutefois pas prises en compte dans l'EMPAQ parce qu'il est difficile d'établir un lien de cause à effet entre la maltraitance vécue et des facteurs qui pourraient y être associés. De plus, la durée du questionnaire est un enjeu à considérer pour limiter le fardeau des personnes répondantes.

Ainsi, dans l'EMPAQ, on mesure les situations de maltraitance subies dans un contexte où il y a une relation de confiance, indépendamment du caractère intentionnel ou non du geste. La maltraitance vécue est évaluée au cours des 12 mois précédant l'enquête chez les personnes aînées vivant à domicile. Précisions que pour chaque situation de maltraitance vécue, une question pour déterminer la fréquence de la situation était posée. La fréquence est un critère utilisé pour établir la présence ou l'absence de maltraitance dans les cas de maltraitance psychologique et sexuelle (pour certaines situations) ainsi que de négligence physique.

Le tableau 1 présente les questions qui ont servi à mesurer chacun des types de maltraitance couverts dans l'EMPAQ, ainsi que les critères associés à la fréquence des situations vécues afin de déterminer s'il y a eu ou non de la maltraitance.

Tableau 1

Définition opérationnelle des types de maltraitance vécus au cours des 12 mois précédant l'enquête, EMPAQ 2025

Type de maltraitance	Questions	Fréquence minimale requise pour déterminer s'il y a eu maltraitance
Forme « violence »		
Maltraitance psychologique	Au cours des 12 derniers mois… 1. …a-t-on crié ou hurlé après vous ? 2. …quelqu'un de votre entourage ou une personne de confiance vous a-t-il humilié(e), insulté(e) ou dénigré(e) ? 3. …quelqu'un de votre entourage ou une personne de confiance vous a-t-il menacé(e) ou intimidé(e), ou avez-vous eu peur de représailles de la part de quelqu'un ? 4. …quelqu'un de votre entourage ou une personne de confiance vous a-t-il fait du chantage ou vous a-t-il manipulé(e) ?	Réponse positive à au moins une question, fréquence minimale de « quelques fois »
Maltraitance physique	Au cours des 12 derniers mois, quelqu'un de votre entourage ou une personne de confiance… 1. …vous a-t-il retenu(e) de force ou maintenu(e) au sol ? 2. …vous a-t-il poussé(e), bousculé(e) ou agrippé(e) ? 3. …vous a-t-il lancé un objet ? 4. …vous a-t-il frappé(e) ou giflé(e) ? 5. …vous a-t-il causé des brûlures ou vous a-t-il ébouillanté(e) ? 6. …vous a-t-il pincé(e), égratigné(e) ou tiré(e) par les cheveux ? 7. …a-t-il essayé de vous étrangler ? 8. …vous a-t-il donné des coups de pied, mordu(e) ou donné des coups de poing ? 9. …a-t-il essayé de vous frapper avec un objet ? 10. …vous a-t-il menacé(e) avec un couteau, un fusil ou une autre arme ? 11. …a-t-il tenté de vous alimenter de force ou de vous administrer des médicaments de force ?	Réponse positive à au moins une question, peu importe la fréquence
Maltraitance sexuelle	Au cours des 12 derniers mois, quelqu'un de votre entourage ou une personne de confiance… 1. …vous a-t-il tenu des propos ou a-t-il eu des gestes de nature sexuelle, par exemple de l'exhibitionnisme ou des gestes obscènes, qui vous ont mis mal à l'aise ou inconfortable ? 2. …vous a-t-il fait des attouchements sexuels contre votre gré, ou a-t-il essayé de le faire ? 3. …vous a-t-il forcé(e) à regarder de la pornographie contre votre gré ou a-t-il essayé de le faire ? 4. …quelqu'un de votre entourage ou une personne de confiance a-t-il eu des rapports sexuels avec vous contre votre gré ou a-t-il essayé d'en avoir ?	Réponse positive à au moins une question, fréquence minimale de « quelques fois » uniquement pour la question nº 1 et peu importe la fréquence pour les autres questions

Suite à la page 17

Tableau 1 (suite)

Définition opérationnelle des types de maltraitance vécus au cours des 12 mois précédant l'enquête, EMPAQ 2025

Type de maltraitance	Questions	Fréquence minimale requise pour déterminer s'il y a eu maltraitance
Forme « violence »		
Maltraitance matérielle ou financière	Au cours des 12 derniers mois, quelqu'un de votre entourage ou une personne de confiance… 1. …a-t-il volé ou tenté de voler votre argent, vos biens ou vos propriétés ? Cela inclut entre autres les cartes bancaires, les cartes de crédit et les chèques. 2. …vous a-t-il forcé(e) à lui donner de l'argent ou vos biens ? 3. …vous a-t-il fraudé(e), ou a-t-il tenté de le faire, par exemple en imitant votre signature ou en prétendant être vous pour obtenir de l'argent, des biens ou des propriétés ? 4. …a-t-il agi en votre nom, ou tenté de le faire, sans votre accord ? 5. …vous a-t-il délibérément empêché(e) d'accéder à votre argent, à vos biens, à vos propriétés ou à vos documents financiers ? 6. …vous a-t-il forcé(e) à modifier votre testament (vos dernières volontés) ou tout autre document financier contre votre gré ou vous a-t-il induit(e) en erreur de façon à ce que vous y apportiez des modifications ? 7. …a-t-il cessé de payer sa part des dépenses de votre foyer telles que le loyer ou la nourriture, alors que c'était convenu ?	Réponse positive à au moins une question, peu importe la fréquence
Forme « négligence »		
Maltraitance physique	*Questions posées aux personnes ayant eu besoin d'aide pour une activité et ayant une personne responsable de les aider.* Avez-vous toujours reçu l'aide de la personne responsable de vous aider pour… 1. …préparer vos repas lorsque vous en aviez besoin ? 2. …prendre vos médicaments lorsque vous en aviez besoin ? 3. …manger lorsque vous en aviez besoin ? 4. …prendre un bain ou une douche lorsque vous en aviez besoin ? 5. …vous habiller et vous déshabiller lorsque vous en aviez besoin ? 6. …prendre soin de votre apparence lorsque vous en aviez besoin ? 7. …aller à la toilette lorsque vous en aviez besoin ? 8. …aller au lit ou en sortir lorsque vous en aviez besoin ?	Aide non reçue à au moins un énoncé, fréquence minimale de « quelques fois »

Facteurs associés à la maltraitance

L'EMPAQ 2019 a démontré que la maltraitance envers les personnes de 65 ans et plus peut être associée à certains facteurs d'ordre individuel, relationnel ou environnemental, tel que conceptualisé dans le modèle écologique sur lequel repose l'enquête (Gingras 2020)[3]. Effectivement, les résultats de l'édition précédente de l'EMPAQ indiquent que certains facteurs propres à la personne aînée, comme le genre, l'âge ou le niveau de scolarité peuvent constituer des facteurs associés à la maltraitance. La composition du ménage de la personne, ou encore ses antécédents de violence vécue peuvent également avoir un lien avec la maltraitance subie. Enfin, le contexte de vie, par exemple la zone de résidence ou le type de logement, peut aussi être associé au fait de vivre de la maltraitance. L'EMPAQ 2025 explore ces différentes dimensions afin d'actualiser le portrait des personnes de 65 ans et plus exposées à la maltraitance.

Contenu du rapport

Le présent rapport est structuré en six chapitres. Le premier brosse un portrait des personnes âgées de 65 ans et plus visées par l'enquête. Dans le chapitre 2, on aborde l'ampleur des différents types de maltraitance traités dans l'EMPAQ, tout en décrivant l'évolution de la problématique entre les deux éditions de l'enquête, soit celles de 2019 et de 2025. Le phénomène des antécédents de maltraitance vécue au cours de l'année précédant l'enquête est contextualisé dans le chapitre 3, alors que dans le chapitre 4, on explore certains facteurs susceptibles d'y être associés. Dans le cinquième chapitre, on décrit les caractéristiques des personnes maltraitantes. Enfin, le sixième chapitre s'intéresse aux actions entreprises par les personnes de 65 ans et plus à la suite d'une situation de maltraitance.

3. Pour en savoir plus, consulter la section Cadre de référence du rapport statistique de l'EMPAQ 2019 : Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec 2019 – Portrait de la maltraitance vécue à domicile.

Méthodologie en bref[4]

Population visée

La population visée par l'EMPAQ 2025 correspond à l'ensemble des personnes âgées de 65 ans et plus, résidant au Québec dans un logement privé ou collectif non institutionnel. Cela comprend les résidences privées pour aînés (RPA, avec ou sans services), les ressources intermédiaires (RI) et les ressources de type familial (RTF).

Les personnes résidant dans les régions sociosanitaires du Nunavik et des Terres-cries-de-la-Baie-James et celles vivant dans un logement collectif institutionnel (hôpitaux, centres d'hébergement de soins de longue durée [CHSLD], maisons des aînés, etc.) ne font pas partie de la population visée par l'enquête. Les personnes incapables de répondre au téléphone ou sur le Web pour elles-mêmes en raison d'un problème de santé ou de langue sont également exclues.

Ainsi, on estime la population visée par l'EMPAQ 2025 à environ 92 % de l'ensemble de la population québécoise âgée de 65 ans et plus.

Base de sondage

La base de sondage a été établie à partir du Fichier d'inscription des personnes assurées (FIPA) détenu par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), dont la couverture de la population visée est très bonne. Le FIPA contient des informations sur les personnes visées, telles que leur âge et leur sexe, en plus de leurs coordonnées pour établir le contact avec les personnes sélectionnées.

Échantillon

L'échantillon de l'EMPAQ 2025 a été divisé en deux groupes égaux : l'un offrant à la personne répondante le même mode de collecte qu'en 2019, soit de répondre au questionnaire par téléphone (collecte téléphonique seulement), et l'autre lui offrant la possibilité de répondre au questionnaire soit sur le Web, soit au téléphone (collecte multimode). Cette approche a permis à l'ISQ de déterminer quels indicateurs étaient affectés par le changement de mode de collecte et d'en tenir compte dans les comparaisons.

4. Pour plus de détails sur les aspects méthodologiques de l'enquête, consulter le rapport *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec 2025. Méthodologie de l'enquête*.

Dans le cas d'un indicateur affecté par le changement de mode de collecte, les comparaisons avec l'édition 2019 doivent être effectuées en utilisant la partie comparable des deux éditions, soit l'échantillon téléphonique de l'EMPAQ 2025.

Pour les comparaisons effectuées dans le rapport, aucun effet lié au changement de mode de collecte n'a été détecté. Ainsi, l'ensemble de l'échantillon est utilisé pour toutes les analyses présentées dans le rapport.

Le tirage de l'échantillon s'est fait selon une stratification de la base de sondage visant à assurer un certain contrôle de la composition de l'échantillon. Les strates ont été formées par le croisement entre la région de résidence (Montréal ou reste du Québec), la catégorie d'âge (65 à 74 ans, 75 ans et plus) et le sexe de la personne. L'échantillon a été sélectionné aléatoirement et indépendamment par strate.

Collecte de données

La collecte auprès de l'échantillon téléphonique s'est déroulée du 3 février au 2 septembre 2025, et celle auprès de l'échantillon multimode, du 7 février au 2 septembre 2025. Parmi les personnes répondantes du groupe multimode, environ six personnes sur dix (59 %) (donnée non pondérée) ont choisi de répondre au questionnaire en ligne.

Taux de réponse

Au total, 13 355 personnes ont répondu à l'EMPAQ 2025, ce qui correspond à un taux de réponse pondéré global de 61,1 %.

Pour l'échantillon téléphonique, le taux de réponse est de 53,0 %, soit 5 716 questionnaires remplis. Quant à l'échantillon multimode, il est de 69,0 %, soit 7 639 questionnaires remplis.

Pondération

Toutes les statistiques présentées dans ce rapport sont pondérées afin de permettre l'inférence à la population visée.

De plus, en raison des besoins de comparabilité avec l'édition 2019 de l'enquête et de l'incidence possible du changement de mode de collecte entre les deux éditions, trois pondérations ont été requises pour l'analyse. Enfin, les poids d'autoamorçage associés à chacune des deux pondérations ont été utilisés aux fins de la production des estimations de précision et des tests statistiques, afin de tenir compte du plan de sondage.

Imputation

Les indicateurs de maltraitance financière ou matérielle, de maltraitance physique, de maltraitance psychologique, de maltraitance sexuelle et de négligence physique sont créés à partir de plusieurs variables. Ces indicateurs étant d'un grand intérêt dans cette enquête, une imputation par donneur a été faite afin de réduire la non-réponse partielle. L'incidence de cette imputation est assez faible pour ces indicateurs principaux[5], puisque celle-ci a touché moins de 5 % des personnes répondantes.

Tests statistiques

Les analyses effectuées dans ce rapport sont descriptives et sont univariées ou bivariées. Lors de croisements entre deux variables dont au moins une comporte plus de deux catégories, un test d'indépendance du khi-deux est effectué. On peut ainsi déterminer si une association existe entre la variable d'analyse et la variable de croisement. Si ce test global révèle un seuil de signification observé (valeur p) inférieur à 5 %, on procède à des tests de comparaison de proportions afin de déterminer quelles sont les proportions qui diffèrent significativement l'une de l'autre, au seuil de 5 %.

Dans le cas où les proportions ne sont pas indépendantes, on procède alors à un test statistique différent. On calcule d'abord la moyenne d'une variable représentant la différence entre deux variables dichotomiques. Si la moyenne est significativement différente de zéro, avec un seuil de 1 %, on conclut que les deux proportions sont significativement différentes.

Présentation des résultats

Les estimations présentées dans ce rapport se résument principalement aux proportions (%). Elles ont été arrondies à la décimale près dans les tableaux et figures et à l'unité près dans le texte, à l'exception des proportions inférieures à 5 %, pour lesquelles une décimale a été conservée. En raison de l'arrondissement, le total ne correspond pas nécessairement à la somme des parties. Les populations estimées (Pe) ont fait l'objet d'un ajustement pour la non-réponse partielle ; elles ont été arrondies à la centaine.

La présentation des résultats rend compte du fait que les statistiques fournies sont des estimations et non des valeurs exactes. Elles peuvent donc comporter un certain degré d'erreur, notamment en raison de la non-réponse à l'enquête. Dans le texte, certaines expressions comme « environ » et « près de » rappellent qu'il ne s'agit pas de valeurs exactes.

5. D'autres indicateurs ayant une non-réponse partielle élevée ont également fait l'objet d'une imputation. Pour plus de détails, consulter le rapport *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec 2025. Méthodologie de l'enquête*.

Par ailleurs, les estimations dont le coefficient de variation (CV) est supérieur à 15 %, mais inférieur ou égal à 25 % sont marquées d'un astérisque (*) indiquant que leur précision est passable et qu'elles doivent être interprétées avec prudence. Les estimations dont le CV est supérieur à 25 % sont marquées d'un double astérisque (**), ce qui indique leur faible précision. Celles-ci ne sont fournies qu'à titre indicatif et doivent être utilisées avec réserve. Enfin, les estimations dont le CV est inférieur ou égal à 15 % sont suffisamment précises pour être présentées sans indication.

Dans les tableaux et figures présentant des analyses bivariées, en présence d'un résultat global significatif (selon le test du khi-deux), des lettres ajoutées en exposant aux statistiques présentées indiquent les paires de catégories de la variable de croisement pour lesquelles il y a une différence significative au seuil de 5 % pour une même catégorie de la variable d'analyse. Une même lettre révèle un écart significatif entre les estimations de deux ou plusieurs catégories de la variable de croisement.

Il peut arriver que deux estimations semblant différentes par leur écart ne le soient pas d'un point de vue statistique, par exemple lorsque l'estimation repose sur des données se rapportant à un petit nombre de personnes. On dit, dans ce cas, qu'il n'y a pas de différence statistiquement significative ou que l'enquête ne permet pas de détecter de différence entre ces estimations au seuil fixé dans le cadre de l'enquête, soit 5 %.

Il convient de noter que seules certaines estimations peuvent faire l'objet de comparaisons entre l'EMPAQ 2019 et l'EMPAQ 2025. Dans le cadre du rapport, ces comparaisons temporelles se limitent aux estimations présentées au chapitre 2.

La publication de statistiques pour les personnes non binaires n'est pas possible pour cette enquête, pour des raisons de qualité des estimations et de confidentialité des données, vu la petite taille de cette population. Une variable « genre » à deux catégories est donc utilisée, laquelle comprend la répartition des personnes non binaires. Ainsi, la catégorie « Hommes+ » comprend les hommes et certaines personnes non binaires ; la catégorie « Femmes+ » comprend les femmes et certaines personnes non binaires.

Limites méthodologiques

Tout a été mis en place pour assurer la qualité, la précision et la représentativité des estimations produites à partir de l'EMPAQ 2025.

Malgré toutes les précautions prises pour atténuer les biais, comme c'est le cas pour toutes les enquêtes populationnelles, certaines limites subsistent et doivent être prises en compte. Il est impossible de garantir l'exactitude des réponses fournies par les personnes répondantes qui peuvent, par exemple, avoir de la difficulté à se souvenir d'éléments du passé évoqués dans les questions.

La déclaration des personnes répondantes à l'enquête quant à la maltraitance commise par des personnes de leur entourage pourrait être influencée par divers facteurs, comme la confiance envers l'intervieweur, le désir de préserver les liens familiaux ou la crainte de représailles. Afin de réduire la sous-déclaration, les questions portant sur la maltraitance vécue ont été formulées de manière factuelle, réduisant ainsi la part de subjectivité dans les réponses. Toutefois, ce phénomène demeure possible et il est impossible d'en mesurer l'ampleur ni d'estimer le biais qu'il pourrait entraîner.

Notons qu'il est possible que les questions se rapportant au passé soient affectées par un biais de mémoire, c'est-à-dire qu'il est possible que les personnes répondantes aient pu oublier certaines situations qui se sont produites.

Par ailleurs, rappelons que les personnes incapables de répondre en raison de la langue ou d'un problème de santé ne font pas partie de la population visée par cette enquête. Or, certaines études semblent montrer que cette population pourrait subir davantage de maltraitance ou de négligence. Il est donc important de ne pas inférer les résultats obtenus dans le cadre de cette enquête à ces personnes. Les estimations des prévalences de maltraitance et de négligence obtenues à partir de l'EMPAQ sont vraisemblablement des seuils minimaux par rapport aux estimations qui seraient obtenues si ces personnes étaient incluses dans la population visée.

De plus, étant donné la faible prévalence de la maltraitance, les estimations touchant une partie de la population (les personnes ayant vécu de la maltraitance, par exemple) sont souvent peu précises, avec des intervalles de confiance généralement grands par rapport à la prévalence. La comparaison entre les éditions devrait alors tenir compte de cette limite liée à la faible précision des indicateurs touchant des sous-populations.

Enfin, les tests réalisés sur deux variables de l'EMPAQ permettent de détecter des associations de même que des différences entre des groupes de population. Toutefois, ils ne permettent pas d'établir de liens de causalité entre les caractéristiques étudiées. Les analyses présentées dans ce rapport s'appuient sur des méthodes bivariées, lesquelles ne permettent pas de contrôler l'effet d'autres facteurs. Elles fournissent néanmoins une description de la maltraitance envers les personnes aînées au Québec.

Comment lire un titre de tableau ou de figure

En général, le titre d'une figure ou d'un tableau est composé des éléments suivants :

1. Le sujet sur lequel portent les résultats : lorsqu'il s'agit d'une répartition, on nomme uniquement le nom de la variable d'analyse (exemple 1) ; lorsqu'on ne présente qu'une catégorie de la variable d'analyse, on parle alors de « proportion » (exemple 2) ;
2. La ou les variables de croisement (s'il y a lieu) ;
3. Le dénominateur, c'est-à-dire la population sur laquelle portent les analyses ;
4. Le territoire visé ;
5. L'année de la collecte des données.

Exemple 1 :

Tableau 1.13

Utilisation de soins ou de services à domicile au cours des 12 mois précédant l'enquête selon le genre et le groupe d'âge, personnes de 65 ans et plus, Québec, 2025

Exemple 2 :

Figure 2.1

Proportion de personnes ayant vécu de la maltraitance au cours des 12 mois précédant l'enquête selon le genre, personnes de 65 ans et plus, Québec, 2025



CDC / Unsplash

1 Portrait des personnes de 65 ans et plus vivant à domicile

Ce chapitre présente certaines caractéristiques de la population visée par l'EMPAQ 2025, soit les personnes âgées de 65 ans et plus vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel[1]. Outre les personnes aînées vivant à leur domicile, cette population comprend les gens qui habitent dans une résidence privée pour aînés (RPA) (avec ou sans services), dans une ressource intermédiaire ou dans une ressource de type familial.

Les résultats présentés dans ce chapitre visent principalement à illustrer la répartition de la population étudiée selon ses principales caractéristiques. On s'intéresse à certaines caractéristiques d'ordre individuel, dont les caractéristiques sociodémographiques (genre[2], âge, nombre de personnes dans le ménage, statut matrimonial, langue le plus souvent parlée à la maison), ainsi que les caractéristiques socioéconomiques (scolarité, revenu, mode d'occupation du logement) et les caractéristiques de santé (état de santé, limitations fonctionnelles).

L'environnement relationnel et physique des personnes aînées est également décrit dans ce chapitre. On s'intéresse notamment à la composition du ménage, au principal soutien financier, à la dépendance fonctionnelle et à l'utilisation des services à domicile, ainsi qu'au type de logement et à la zone de résidence.

1. Les personnes incapables de répondre au téléphone ou sur le Web pour elles-mêmes en raison d'un problème de santé ou de langue sont également exclues.
2. La présentation de statistiques pour les personnes non binaires n'est pas possible pour cette analyse, pour des raisons de qualité des estimations et de confidentialité des données. Une variable « genre » à deux catégories, laquelle comprend la répartition des personnes non binaires, est donc utilisée. Ainsi, dans le texte, à moins d'avis contraire, le terme « hommes » réfère aux hommes ainsi qu'à certaines personnes non binaires ; le terme « femmes » réfère aux femmes ainsi qu'à certaines personnes non binaires.

Ces caractéristiques sont croisées selon le genre et selon le groupe. Lorsque cela est pertinent, des croisements selon d'autres variables, comme la composition du ménage, sont effectués également.

Au chapitre 4, ces caractéristiques seront mises en relation avec les données sur la maltraitance.

Caractéristiques individuelles

Caractéristiques sociodémographiques

En 2025, au Québec, près de 53 % des personnes de 65 ans et plus visées par l'EMPAQ sont des femmes et 47 % sont des hommes (données non présentées). Environ six personnes sur dix sont âgées de 65 à 74 ans (59 %), alors qu'environ une personne sur dix est âgée de 85 ans ou plus (9 %) (tableau 1.1). Chez les femmes, environ 56 % sont âgées de 65 à 74 ans, une proportion plus faible que celle des hommes (61 %). Les femmes comptent toutefois une proportion de personnes de 85 ans et plus supérieure à celle des hommes (11 % c. 7 %).

Tableau 1.1

Groupe d'âge selon le genre[1], personnes de 65 ans et plus[2], Québec, 2025

	Total	Genre	
		Hommes+	Femmes+
		%	
65-74 ans	**58,6**	61,0 [a]	56,4 [a]
75-84 ans	**32,2**	32,0 [a]	32,4 [a]
85 ans et plus	**9,2**	7,0 [a]	11,1 [a]

a Pour une catégorie d'âge donnée, exprime une différence significative entre les proportions selon le genre au seuil de 0,05.
1. Les personnes non binaires, soit celles dont le genre se situe en dehors du modèle binaire masculin-féminin, ont été réparties entre les hommes et les femmes pour des raisons de confidentialité et de qualité, d'où les libellés « Hommes+ » et « Femmes+ ».
2. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

Au Québec, en 2025, environ 38 % des hommes aînés vivent seuls, une proportion plus faible que celle observée parmi les femmes aînées (47 %) (tableau 1.2). Les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'être séparées ou divorcées (23 % c. 19 %), ou bien veuves (29 % c. 14 %).

Par ailleurs, plus les personnes aînées sont âgées, plus elles sont susceptibles de vivre seules ou d'être veuves. Parmi les personnes de 65 à 74 ans, environ 38 % vivent seules et 12 % sont veuves, tandis que ces proportions sont respectivement de près de 66 % et de 62 % chez les personnes de 85 ans et plus.

Tableau 1.2

Nombre de personnes dans le ménage et statut matrimonial selon le genre[1] et le groupe d'âge, personnes de 65 ans et plus[2], Québec, 2025

	Total	Genre		Groupe d'âge		
		Hommes+	Femmes+	65-74 ans	75-84 ans	85 ans et plus
	%					
Nombre de personnes dans le ménage						
Une personne	**42,5**	37,7 [a]	46,7 [a]	37,8 [a]	44,4 [a]	65,8 [a]
Deux personnes	**46,4**	50,0 [a]	43,2 [a]	49,2 [a]	46,9 [b]	26,9 [a,b]
Trois personnes	**7,2**	8,5 [a]	6,0 [a]	8,7 [a,b]	5,2 [a]	4,4* [b]
Quatre personnes et plus	**4,0**	3,8	4,1	4,3	3,5	2,9*
Statut matrimonial						
Célibataire	**14,8**	15,2	14,5	18,0 [a,b]	10,7 [a]	8,8 [b]
Marié(e)	**30,4**	36,6 [a]	25,1 [a]	31,9 [a]	31,9 [b]	16,1 [a,b]
Conjoint(e) de fait	**11,2**	14,6 [a]	8,3 [a]	14,5 [a]	7,9 [a]	2,4* [a]
Séparé(e) ou divorcé(e)	**21,4**	19,3 [a]	23,3 [a]	24,0 [a]	19,7 [a]	11,1 [a]
Veuf(ve)	**22,1**	14,3 [a]	28,9 [a]	11,7 [a]	29,7 [a]	61,7 [a]

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

a-b Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions selon le genre ou selon le groupe d'âge au seuil de 0,05.

1. Les personnes non binaires, soit celles dont le genre se situe en dehors du modèle binaire masculin-féminin, ont été réparties entre les hommes et les femmes pour des raisons de confidentialité et de qualité, d'où les libellés « Hommes+ » et « Femmes+ ».
2. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

En 2025, au Québec, la majorité des personnes de 65 ans et plus parlent le plus souvent le français à la maison (84 %), que ce soit avec ou sans d'autres langues, à l'exception de l'anglais (tableau 1.3). Environ 8 % des personnes aînées parlent le plus souvent l'anglais à la maison. Près de 6 % parlent le plus souvent le français et l'anglais et environ 3,1 % parlent seulement d'autres langues. L'EMPAQ 2025 ne permet pas de distinguer de différences selon le groupe d'âge en ce qui a trait à la langue le plus souvent parlée à la maison.

L'EMPAQ 2025 démontre qu'environ 87 % des personnes aînées sont nées au Canada et 13 % sont nées ailleurs (données non présentées). L'enquête ne permet toutefois pas de distinguer de différences selon le genre ou le groupe d'âge en ce qui concerne le fait d'être né au Canada ou non.

Tableau 1.3

Langue parlée le plus souvent à la maison selon le genre[1] et le groupe d'âge, personnes de 65 ans et plus[2], Québec, 2025

	Total	Genre		Groupe d'âge		
		Hommes+	Femmes+	65-74 ans	75-84 ans	85 ans et plus
		%				
Français (avec ou sans autres langues, sauf l'anglais)	**83,5**	83,6	83,5	84,2	83,0	81,1
Anglais (avec ou sans autres langues, sauf le français)	**7,7**	7,7	7,7	7,4	7,6	9,8
Français et anglais (avec ou sans autres langues)	**5,7**	6,4 [a]	5,0 [a]	5,6	6,0	5,0
Autres langues seulement	**3,1**	2,3 [a]	3,8 [a]	2,8	3,4	4,1 *

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

a Pour une variable donnée, exprime une différence significative entre les proportions selon le genre ou selon le groupe d'âge au seuil de 0,05.

1. Les personnes non binaires, soit celles dont le genre se situe en dehors du modèle binaire masculin-féminin, ont été réparties entre les hommes et les femmes pour des raisons de confidentialité et de qualité, d'où les libellés « Hommes+ » et « Femmes+ ».
2. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

Caractéristiques socioéconomiques

L'enquête révèle qu'en 2025, parmi les personnes de 65 ans et plus, environ 8 % ont atteint des études primaires comme plus haut niveau de scolarité et près de 40 %, des études secondaires partielles ou terminées (tableau 1.4) (voir l'encadré Plus haut niveau de scolarité). Environ 10 % des personnes aînées détiennent au plus un diplôme ou un certificat d'études d'une école de métiers ou de formation professionnelle, 16 % des personnes ont obtenu un diplôme ou un certificat d'études collégiales et près de 26 %, un diplôme universitaire.

Les résultats indiquent que la proportion de personnes dont le plus haut niveau de scolarité est le primaire ou moins est plus élevée parmi les femmes de 65 ans et plus que parmi les hommes de ce groupe d'âge (9 % c. 7 %). Les femmes aînées sont aussi plus susceptibles que les hommes d'avoir obtenu un diplôme ou un certificat d'études collégiales (18 % c. 14 %). Les hommes sont cependant proportionnellement plus nombreux à avoir obtenu un diplôme universitaire (29 % c. 23 %).

Quant au revenu annuel personnel avant impôts et retenues, les hommes sont proportionnellement plus nombreux à percevoir 40 000 $ ou plus par année, tandis que les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à percevoir moins de 30 000 $. Les hommes sont aussi plus susceptibles d'être propriétaires que les femmes (67 % c. 59 %), alors que la proportion de locataires est plus élevée chez les femmes (41 % c. 33 %).

L'EMPAQ 2025 indique que les caractéristiques socioéconomiques sont aussi associées au groupe d'âge. La proportion de personnes aînées dont le plus haut niveau de scolarité atteint est le primaire s'accroît avec l'âge : 3,5 % chez les plus jeunes et 25 % chez les plus âgées. Inversement, la proportion de personnes ayant obtenu un diplôme ou certificat d'études collégiales ou un diplôme universitaire est plus élevée chez les 65-74 ans (respectivement 18 % et 26 %) que chez les 85 ans et plus (respectivement 9 % et 20 %).

Les résultats révèlent quelques différences quant au revenu personnel annuel selon le groupe d'âge, par exemple, la proportion de personnes ayant un revenu se situant entre 20 000 $ et moins de 30 000 $ augmente avec l'âge (26 % à 34 %). On note également que les 85 ans et plus sont moins susceptibles que les 65-74 ans d'avoir un revenu de 100 000 $ et plus (3,5 % c. 5,0 %).

En 2025, la proportion de propriétaires diminue également avec l'âge, passant de 67 % chez les 65-74 ans à 46 % chez les 85 ans et plus.

Plus haut niveau de scolarité

Le plus haut niveau de scolarité est déterminé à partir de la question « Quel est le plus haut niveau de scolarité[1] que vous avez terminé ? ».

Un choix de réponses était proposé, et certaines catégories ont été regroupées afin de former les niveaux suivants :

1. Études primaires ou moins (7e année ou moins) ;
2. Études secondaires partielles ou terminées (8e, 9e, 10e ou 11e année ; cours classique incomplet/Éléments latins, Syntaxe, Méthode, Versification ; 11e année commerciale ou scientifique ; Seconde [lycée français] ; 12e année, cours classique incomplet/Belles-Lettres, Rhétorique, Philosophie I) ;
3. Diplôme ou certificat d'études d'une école de métiers ou de formation professionnelle (ex. : cours spécialisés en secrétariat, en puériculture, etc. ; formations d'infirmière auxiliaire, de dessin industriel, d'une école de technologie, etc.) ;
4. Diplôme ou certificat d'études collégiales (ex. : diplôme obtenu d'un collège commercial, cours classique terminé, Philosophie II, baccalauréat ès arts, École normale, études universitaires partielles) ;
5. Diplôme universitaire (ex. : certificat universitaire, mineur, majeur, baccalauréat, DESS, MBA, maîtrise, doctorat) ;
6. Autre (formations et diplômes non précisés).

1. Il s'agit du plus haut niveau de scolarité atteint, que ce soit au Québec ou ailleurs.

Tableau 1.4

Caractéristiques socioéconomiques selon le genre[1] et le groupe d'âge, personnes de 65 ans et plus[2], Québec, 2025

	Total	Genre		Groupe d'âge		
		Hommes+	Femmes+	65-74 ans	75-84 ans	85 ans et plus
		%				
Plus haut niveau de scolarité						
Études primaires (ou moins)	**8,3**	7,0 [a]	9,4 [a]	3,5 [a]	12,1 [a]	25,4 [a]
Études secondaires partielles ou terminées	**39,7**	38,9	40,4	41,1 [a]	37,7 [a]	37,7
Diplôme ou certificat d'études d'une école de métiers ou de formation professionnelle	**10,2**	10,8	9,7	11,3 [a,b]	8,9 [a]	7,5 [b]
Diplôme ou certificat d'études collégiales	**15,9**	14,0 [a]	17,6 [a]	18,4 [a]	13,3 [a]	9,2 [a]
Diplôme universitaire	**25,6**	29,0 [a]	22,6 [a]	25,6 [a]	27,4 [b]	19,8 [a,b]
Autre	**0,3** *	0,2 **	0,3 *	0,1 ** [a,b]	0,6 ** [a]	0,4 ** [b]
Revenu annuel personnel[3]						
Moins de 10 000 $ à moins de 20 000 $	**16,2**	10,6 [a]	21,1 [a]	16,8	15,6	14,6
De 20 000 $ à moins de 30 000 $	**28,1**	24,2 [a]	31,5 [a]	26,2 [a]	29,9 [a]	33,9 [a]
De 30 000 $ à moins de 40 000 $	**16,0**	16,3	15,8	15,2 [a]	17,0	18,1 [a]
De 40 000 $ à moins de 50 000 $	**12,8**	14,4 [a]	11,5 [a]	13,0	12,8	11,9
De 50 000 $ à moins de 60 000 $	**8,9**	10,1 [a]	8,0 [a]	9,9 [a,b]	7,7 [a]	7,5 [b]
De 60 000 $ à moins de 80 000 $	**8,7**	11,0 [a]	6,7 [a]	9,3 [a]	8,3 [b]	6,0 [a,b]
De 80 000 $ à moins de 100 000 $	**4,6**	6,2 [a]	3,2 [a]	4,7	4,5	4,4
100 000 $ et plus	**4,6**	7,3 [a]	2,3 [a]	5,0 [a]	4,3	3,5 [a]
Mode d'occupation du logement						
Propriétaire	**62,7**	67,1 [a]	58,7 [a]	66,6 [a]	60,2 [a]	45,7 [a]
Locataire	**37,3**	32,9 [a]	41,3 [a]	33,4 [a]	39,8 [a]	54,3 [a]

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

a-b Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions selon le genre ou selon le groupe d'âge au seuil de 0,05.

1. Les personnes non binaires, soit celles dont le genre se situe en dehors du modèle binaire masculin-féminin, ont été réparties entre les hommes et les femmes pour des raisons de confidentialité et de qualité, d'où les libellés « Hommes+ » et « Femmes+ ».
2. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
3. Revenu annuel personnel provenant de toutes les sources, avant impôt et autres retenues.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

Caractéristiques de santé

En 2025, au Québec, près de la moitié des personnes de 65 ans et plus considèrent que leur état de santé générale est excellent (17 %) ou très bon (34 %) (tableau 1.5), alors que près de 17 % d'entre elles perçoivent leur état de santé comme passable ou mauvais. En ce qui a trait à la santé mentale, la majorité des personnes aînées la considèrent comme excellente (45 %) ou très bonne (36 %), alors que 3,7 % la jugent passable ou mauvaise.

Les résultats de l'EMPAQ ne permettent pas de déceler de différences quant à la perception de l'état de santé générale ou mentale entre les hommes et les femmes.

Cependant, les résultats indiquent que le genre est associé aux limitations fonctionnelles des personnes aînées. On observe notamment que les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes à éprouver certaines difficultés (29 % c. 24 %) ou beaucoup de difficultés (3,0 % c. 2,2 %) à entendre, même avec une prothèse auditive (tableau 1.6). Les femmes sont cependant proportionnellement plus nombreuses que les hommes à être totalement incapables de voir (1,3 % c. 0,9 %). On constate d'ailleurs que les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'utiliser une aide technique pour se déplacer, telle qu'une canne, une marchette ou autre (15 % c. 10 %).

Tableau 1.5

Caractéristiques de santé selon le genre[1] et le groupe d'âge, personnes de 65 ans et plus[2], Québec, 2025

	Total	Genre		Groupe d'âge		
		Hommes+	Femmes+	65-74 ans	75-84 ans	85 ans et plus
	%					
Perception de l'état de santé générale						
Excellent	**16,9**	17,4	16,6	18,4[a]	15,7[a]	12,3[a]
Très bon	**33,8**	33,4	34,1	34,5[a]	34,1[b]	27,6[a,b]
Bon	**32,3**	33,1	31,7	32,6	31,0[a]	35,3[a]
Passable ou mauvais	**17,0**	16,1	17,7	14,5[a]	19,2[a]	24,8[a]
Perception de l'état de santé mentale						
Excellent	**44,5**	46,0	43,2	46,9[a]	43,8[a]	32,1[a]
Très bon	**35,7**	34,6	36,6	34,6[a]	37,4[a]	36,4
Bon	**16,1**	15,9	16,2	15,3[a]	15,1[b]	24,5[a,b]
Passable ou mauvais	**3,7**	3,5	4,0	3,2[a]	3,7[b]	7,0[a,b]

a-b Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions selon le genre ou selon le groupe d'âge au seuil de 0,05.

1. Les personnes non binaires, soit celles dont le genre se situe en dehors du modèle binaire masculin-féminin, ont été réparties entre les hommes et les femmes pour des raisons de confidentialité et de qualité, d'où les libellés « Hommes+ » et « Femmes+ ».
2. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

L'EMPAQ 2025 démontre également que toutes les caractéristiques de santé sont associées à l'âge. Les résultats révèlent entre autres qu'en 2025, la proportion de personnes percevant leur état de santé générale comme passable ou mauvais augmente avec le groupe d'âge (15 % à 25 %) (tableau 1.5). Également, les personnes de 85 ans et plus sont plus nombreuses, en proportion, que les personnes aînées plus jeunes à juger leur santé mentale comme passable ou mauvaise (7 % c. 3,2 % chez les 65-74 ans et 3,7 % chez les 75-84 ans).

Par ailleurs, les personnes de 85 ans et plus sont plus susceptibles que les personnes aînées plus jeunes à éprouver des difficultés à entendre, à voir et à se déplacer (tableau 1.6). On constate aussi que la proportion de personnes ayant deux ou trois limitations fonctionnelles augmente avec l'âge (9 % à 21 % et 1,5 % à 10 % respectivement). C'est le cas également de la proportion de personnes utilisant une aide technique pour se déplacer, qui passe de 7 % chez les plus jeunes à 37 % chez les plus âgés.

Tableau 1.6

Limitations fonctionnelles selon le genre[1] et le groupe d'âge, personnes de 65 ans et plus[2], Québec, 2025

	Total	Genre		Groupe d'âge		
		Hommes+	Femmes+	65-74 ans	75-84 ans	85 ans et plus
	%					
Difficulté à entendre (même avec des prothèses auditives)						
Aucune difficulté	**71,2**	68,1 [a]	73,8 [a]	75,7 [a]	68,0 [a]	53,1 [a]
Certaines difficultés (mais est capable d'entendre)	**26,2**	28,8 [a]	23,9 [a]	22,4 [a]	29,1 [a]	40,4 [a]
Beaucoup de difficultés	**2,6**	3,0 [a]	2,2 [a]	1,9 [a]	2,8 [a]	6,5 [a]
Difficultés à voir (même avec des lunettes ou des verres de contact)						
Aucune difficulté	**80,6**	81,7 [a]	79,6 [a]	81,4 [a]	81,2 [b]	72,8 [a,b]
Certaines difficultés (mais est capable de voir)	**18,3**	17,5	19,1	18,0 [a]	17,8 [b]	22,7 [a,b]
Incapacité totale de voir	**1,1**	0,9 [a]	1,3 [a]	0,7* [a]	1,0* [b]	4,4* [a,b]
Difficultés à se déplacer (avec une aide technique ou non)						
Aucune difficulté	**85,6**	87,8 [a]	83,7 [a]	89,4 [a]	84,2 [a]	66,9 [a]
Certaines difficultés (mais est capable de voir)	**14,0**	12,0 [a]	15,7 [a]	10,3 [a]	15,7 [a]	31,3 [a]
Incapacité totale de se déplacer	**0,4***	0,2** [a]	0,6** [a]	0,3** [a]	0,1** [b]	1,8** [a,b]
Utilisation d'une aide technique pour se déplacer						
Oui	**12,5**	10,1 [a]	14,5 [a]	7,1 [a]	15,2 [a]	36,6 [a]
Non	**87,5**	89,9 [a]	85,5 [a]	92,9 [a]	84,8 [a]	63,4 [a]
Nombre de limitations fonctionnelles[3]						
Aucune limitation	**54,2**	53,5	54,8	59,1 [a]	51,2 [a]	33,3 [a]
Une limitation	**31,9**	33,5 [a]	30,5 [a]	29,9 [a,b]	34,4 [a]	35,8 [b]
Deux limitations	**11,1**	10,4	11,6	9,5 [a]	11,1 [a]	21,0 [a]
Trois limitations	**2,9**	2,6	3,1	1,5 [a]	3,3 [a]	9,9 [a]

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

a-b Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions selon le genre ou selon le groupe d'âge au seuil de 0,05.

1. Les personnes non binaires, soit celles dont le genre se situe en dehors du modèle binaire masculin-féminin, ont été réparties entre les hommes et les femmes pour des raisons de confidentialité et de qualité, d'où les libellés « Hommes+ » et « Femmes+ ».
2. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
3. Limitations fonctionnelles mesurées dans l'*Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec* : l'ouïe, la vue et la mobilité.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

Caractéristiques de l'environnement relationnel

Relations dans le ménage

Les relations dans le ménage sont décrites en fonction de la composition du ménage et des antécédents de cohabitation dans les 12 mois précédant l'enquête.

En ce qui a trait à la composition du ménage au moment de l'enquête, on observe qu'en 2025, environ 43 % des personnes de 65 ans et plus vivent seules, près de 35 % vivent uniquement avec leur conjoint ou conjointe et 6 % avec leur conjoint ou conjointe et au moins une autre personne, alors que près de 17 % des personnes aînées vivent sans conjoint ou conjointe, mais avec au moins une autre personne (tableau 1.7).

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes, en proportion, à vivre seules (47 % c. 38 %), ou encore sans conjoint ou conjointe, mais au moins avec une autre personne (21 % c. 12 %).

La majorité des personnes de 65 ans et plus n'ont pas vécu avec d'autres personnes que celles avec lesquelles elles habitaient au moment de l'enquête dans les 12 mois précédant l'EMPAQ (95 %). Cela demeure vrai pour l'ensemble des groupes d'âge, ainsi que pour les hommes et les femmes (données non présentées).

D'ailleurs, la proportion de personnes vivant seules augmente avec l'âge, passant de 38 % chez les 65 ans et plus à 66 % chez les 85 ans et plus. Inversement, la proportion de personnes vivant uniquement avec leur conjoint ou conjointe diminue avec l'âge (38 % à 16 %) (tableau 1.7).

Tableau 1.7

Composition du ménage selon le genre[1] et le groupe d'âge, personnes de 65 ans et plus[2], Québec, 2025

	Total	Genre		Groupe d'âge		
		Hommes+	Femmes+	65-74 ans	75-84 ans	85 ans et plus
		%				
Personne vivant seule	**42,5**	37,7 [a]	46,7 [a]	37,8 [a]	44,4 [a]	65,9 [a]
Personne vivant avec un(e) conjoint(e)	**34,8**	41,9 [a]	28,6 [a]	37,8 [a]	34,8 [a]	15,8 [a]
Personne vivant avec un(e) conjoint(e) et d'autres personnes (enfants, membres de la famille, autres)	**6,0**	8,5 [a]	3,9 [a]	8,0 [a]	3,8 [a]	1,5* [a]
Personne vivant sans conjoint(e), mais vivant avec au moins une autre personne (enfants, autres membres de la famille, autres personnes)	**16,6**	11,9 [a]	20,8 [a]	16,4	17,0	16,8

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
a Exprime une différence significative entre les proportions selon le genre ou selon le groupe d'âge au seuil de 0,05.
1. Les personnes non binaires, soit celles dont le genre se situe en dehors du modèle binaire masculin-féminin, ont été réparties entre les hommes et les femmes pour des raisons de confidentialité et de qualité, d'où les libellés « Hommes+ » et « Femmes+ ».
2. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

Principal soutien financier du ménage

Certaines personnes aînées peuvent dépendre de tiers, par exemple de leurs enfants ou d'autres personnes, afin de couvrir leurs dépenses courantes. Dans l'EMPAQ, on s'intéresse au principal soutien financier du ménage pour comprendre dans quelle mesure des tiers, qu'ils vivent ou non avec la personne, contribuent aux frais tels que le loyer, l'épicerie et les médicaments.

Pour la majorité des personnes de 65 ans et plus, ce sont soit elles-mêmes ou leur conjoint ou conjointe (63 %), ou les deux, dans 26 %, des cas, qui sont les principaux soutiens financiers du ménage (tableau 1.8). Pour près de 8 % des personnes aînées, une tierce personne participe au soutien financier du ménage, avec la personne aînée ou son conjoint ou sa conjointe. Enfin, environ 3,4 % des personnes de 65 ans et plus sont soutenues financièrement uniquement par une autre personne que leur conjoint ou conjointe.

Les résultats indiquent par ailleurs que la proportion de personnes qui vivent dans un ménage dont le soutien financier implique l'un ou l'une ou l'autre des conjoints ou conjointes et une tierce personne est plus élevée chez les femmes que chez les hommes (10 % c. 5 %). Les femmes sont aussi plus susceptibles que les hommes de vivre dans un ménage soutenu financièrement exclusivement par une autre personne qu'elles-mêmes ou que leur conjoint ou conjointe (4,4 % c. 2,4 %*).

Tableau 1.8

Principal soutien financier du ménage selon le genre[1] et le groupe d'âge, personnes de 65 ans et plus[2], Québec, 2025

	Total	Genre		Groupe d'âge		
		Hommes+	Femmes+	65-74 ans	75-84 ans	85 ans et plus
		%				
L'un(e) ou l'autre des conjoint(e)s – une seule personne	**63,1**	61,6 [a]	64,4 [a]	59,5 [a]	66,4 [a]	74,3 [a]
Les deux conjoint(e)s	**25,7**	30,5 [a]	21,3 [a]	29,6 [a]	23,2 [a]	8,9 [a]
L'un(e) ou l'autre des conjoint(e)s ET une autre personne (enfant, autre)	**7,8**	5,5 [a]	9,9 [a]	8,5	6,9	7,0
Une autre personne que le (la) conjoint(e)	**3,4**	2,4* [a]	4,4 [a]	2,4 [a]	3,5 [b]	9,9 [a,b]

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

a-b Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions selon le genre ou selon le groupe d'âge au seuil de 0,05.

1. Les personnes non binaires, soit celles dont le genre se situe en dehors du modèle binaire masculin-féminin, ont été réparties entre les hommes et les femmes pour des raisons de confidentialité et de qualité, d'où les libellés « Hommes+ » et « Femmes+ ».
2. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

Le principal soutien financier varie aussi selon l'âge. La proportion de personnes aînées dont le principal soutien financier du ménage est une seule personne (la personne elle-même ou son conjoint ou sa conjointe) augmente avec l'âge, passant de 60 % chez les plus jeunes à 74 % chez les plus âgées. Les résultats indiquent également que les personnes de 85 ans et plus sont plus enclines que celles de groupes d'âge plus jeunes à vivre dans un ménage dont le principal soutien financier est une personne autre que la personne elle-même ou son conjoint ou sa conjointe (10 % chez les 85 ans et plus c. 2,4 % chez les 65-74 ans et 3,5 % chez les 75-84 ans).

Besoin d'aide et niveau de dépendance pour effectuer les activités quotidiennes

L'indicateur global de dépendance fonctionnelle permet de mesurer le degré d'autonomie physique de la personne, ainsi que sa capacité d'effectuer certaines tâches quotidiennes en évaluant son besoin d'aide dans huit activités (voir l'encadré Indicateur de dépendance).

Le besoin d'aide des personnes aînées dans ces activités est mesuré dans les 12 derniers mois précédant l'enquête, et ce, que le besoin ait été comblé ou non. On présente d'abord les résultats relatifs à l'indicateur global et ensuite les résultats pour chacune des activités mesurées.

Globalement, près de neuf personnes de 65 ans et plus sur dix ne dépendent pas d'une autre personne pour effectuer les activités mesurées dans l'EMPAQ (88 %), alors que 2,6 % des personnes aînées ont une dépendance considérée comme modérée ou forte (tableau 1.9). Les hommes sont, en proportion, plus nombreux que les femmes à ne pas être dépendants (90 % c. 87 %), et les femmes, plus nombreuses à avoir une dépendance modérée ou forte (3,5 % c. 1,7 %).

La dépendance varie également selon l'âge, les personnes les plus âgées étant plus susceptibles d'être dépendantes (quel que soit le niveau de dépendance examiné) que les plus jeunes.

Tableau 1.9

Niveau de dépendance dans les activités quotidiennes selon le genre[1] et le groupe d'âge, personnes de 65 ans et plus[2], Québec, 2025

	Total	Genre		Groupe d'âge		
		Hommes+	Femmes+	65-74 ans	75-84 ans	85 ans et plus
	%					
Pas de dépendance (score 0)	**88,3**	89,7[a]	87,0[a]	92,4[a]	86,2[a]	69,0[a]
Faible dépendance (score 1 à 2)	**9,1**	8,6	9,5	6,1[a]	11,2[a]	21,0[a]
Dépendance modérée (score 3 à 5) ou forte (score 6 à 8)	**2,6**	1,7[a]	3,5[a]	1,5[a]	2,6[a]	10,0[a]

a Pour une variable donnée, exprime une différence significative entre les proportions selon le genre ou selon le groupe d'âge au seuil de 0,05.

1. Les personnes non binaires, soit celles dont le genre se situe en dehors du modèle binaire masculin-féminin, ont été réparties entre les hommes et les femmes pour des raisons de confidentialité et de qualité, d'où les libellés « Hommes+ » et « Femmes+ ».
2. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

Indicateur de dépendance

L'indicateur de dépendance retenu dans l'EMPAQ est inspiré de celui élaboré par Katz (*Katz Index of Independance in Activities of Daily Living* [Wallace & Shelkey 2007]). Il permet d'évaluer le niveau de dépendance de la personne dans huit activités quotidiennes au cours des 12 derniers mois :

- manger ;
- prendre son bain ou sa douche ;
- s'habiller ou se déshabiller ;
- prendre soin de son apparence ;
- aller à la toilette ;
- aller au lit et en sortir ;
- préparer les repas ;
- prendre ses médicaments.

Pour chacune des huit activités, on attribue un point lorsque la personne a répondu avoir eu besoin d'aide « parfois », « souvent » ou « toujours », et on n'en attribue aucun si elle a répondu « rarement » ou « jamais ». La somme des valeurs obtenues donne un score de 0 à 8. Les scores des personnes répondantes sont ensuite répartis dans différentes catégories :

0 : aucun besoin ; pas de dépendance pour mener ses activités quotidiennes

1 ou 2 : besoin d'aide pour une ou deux activités ; faible dépendance

2 à 5 : besoin d'aide pour trois à cinq activités ; dépendance modérée

6 à 8 : besoin d'aide pour six à huit activités ; forte dépendance

Précisons que l'indicateur ne tient pas compte du fait que le besoin d'aide a pu être comblé, c'est-à-dire que la personne a pu recevoir de l'aide pour réaliser la ou les activités visées.

Le taux de non-réponse partielle[1] étant assez élevé en ce qui concerne les variables composant l'indicateur, des travaux d'imputation ont été menés pour minimiser l'incidence de cette non-réponse sur l'indicateur.

1. Pour plus de détails sur le taux de non-réponse partielle, consulter le rapport *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec 2025. Méthodologie de l'enquête*.

Les résultats de l'EMPAQ 2025 indiquent par ailleurs que le score obtenu sur l'indicateur de dépendance est aussi lié au nombre de limitations fonctionnelles chez la personne aînée et à la composition de son ménage. La proportion de personnes ayant un score de dépendance faible augmente selon le nombre de limitations fonctionnelles, passant de 4,2 % chez les personnes qui n'ont aucune limitation, à 32 % chez celles en ayant trois (tableau 1.10). C'est également le cas en ce qui a trait au score de dépendance modérée ou forte (0,5 %* à 24 %).

Les personnes qui vivent sans conjoint ou conjointe, mais avec au moins une autre personne, sont aussi plus susceptibles que celles vivant avec leur conjoint ou conjointe, ainsi que celles vivant seules d'avoir un niveau de dépendance faible (13 % c. 8 % et 9 %). C'est également le cas pour les personnes ayant un niveau de dépendance modéré ou fort (4,6 %* c. 2,0 % et 2,5 %).

Tableau 1.10

Niveau de dépendance dans les activités quotidiennes selon le nombre de limitations fonctionnelles[1] et la composition du ménage, personnes de 65 ans et plus[2], Québec, 2025

	Nombre de limitations fonctionnelles				Composition du ménage		
	Aucune limitation	Une limitation	Deux limitations	Trois limitations	Personne vivant seule	Personne vivant avec un(e) conjoint(e), avec ou sans d'autres personnes	Personne vivant sans conjoint(e), mais avec au moins une autre personne
	%						
Pas de dépendance (score 0)	95,3 [a]	87,4 [a]	67,9 [a]	43,6 [a]	88,8 [a]	90,0 [b]	82,7 [a,b]
Faible dépendance (score 1 à 2)	4,2 [a]	10,6 [a]	22,6 [a]	31,9 [a]	8,7 [a]	8,1 [b]	12,7 [a,b]
Dépendance modérée (score 3 à 5) ou forte (score 6 à 8)	0,5* [a]	2,0 [a]	9,4 [a]	24,4 [a]	2,5 [a]	2,0 [b]	4,6* [a,b]

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

a-b Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions selon le genre ou selon le groupe d'âge au seuil de 0,05.

1. Limitations fonctionnelles mesurées dans l'*Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec* : l'ouïe, la vue et la mobilité.
2. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

Les résultats concernant le besoin d'aide par type d'activité révèlent, entre autres, qu'au cours des 12 mois précédant l'enquête, 8 % des personnes de 65 ans et plus ont eu besoin d'aide, parfois, souvent ou toujours, pour préparer des repas, que 4,2 % ont eu besoin d'aide pour prendre leurs médicaments et 3,6 %, pour prendre leur bain ou leur douche (tableau 1.11).

Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à avoir eu besoin d'aide pour certaines activités, notamment :

- préparer des repas (10 % c. 6 %) ;
- prendre leur bain ou leur douche (4,7 % c. 2,3 %) ;
- s'habiller ou se déshabiller (3,1 % c. 1,9 %) ;
- prendre soin de leur apparence (2,4 % c. 1,4 %).

Les personnes de 85 ans et plus sont plus susceptibles que les autres d'avoir eu besoin d'aide dans les 12 mois précédant l'enquête pour mener chacune des activités quotidiennes examinées dans l'enquête.

Tableau 1.11

Besoin d'aide pour mener une activité quotidienne donnée selon le genre[1] et le groupe d'âge, personnes de 65 ans et plus[2], Québec, 2025

	Total	Genre		Groupe d'âge		
		Hommes+	Femmes+	65-74 ans	75-84 ans	85 ans et plus
	%					
Besoin d'aide pour…						
… préparer des repas	**7,9**	6,0 [a]	9,6 [a]	4,9 [a]	9,0 [a]	22,8 [a]
… prendre ses médicaments	**4,2**	4,6	3,9	2,6 [a]	4,6 [a]	13,0 [a]
… manger	**0,6**	0,6*	0,5*	0,3** [a]	0,6** [b]	2,1* [a,b]
… prendre son bain ou sa douche	**3,6**	2,3 [a]	4,7 [a]	1,8 [a]	4,1 [a]	13,1 [a]
… s'habiller ou se déshabiller	**2,5**	1,9 [a]	3,1 [a]	1,5* [a]	2,7 [a]	8,4 [a]
… prendre soin de son apparence	**1,9**	1,4 [a]	2,4 [a]	1,1* [a]	1,9 [a]	7,3 [a]
… aller à la toilette	**0,8**	0,4* [a]	1,2 [a]	0,4* [a]	0,6* [b]	3,8* [a,b]
… aller au lit ou en sortir	**1,4**	0,8* [a]	2,0 [a]	1,1* [a]	1,3* [b]	4,1* [a,b]

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

a-b Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions selon le genre ou selon le groupe d'âge au seuil de 0,05.

1. Les personnes non binaires, soit celles dont le genre se situe en dehors du modèle binaire masculin-féminin, ont été réparties entre les hommes et les femmes pour des raisons de confidentialité et de qualité, d'où les libellés « Hommes+ » et « Femmes+ ».
2. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

Par ailleurs, la proportion de personnes de 65 ans et plus ayant besoin d'aide pour mener des activités quotidiennes s'accroît avec le nombre de limitations fonctionnelles de la personne, et ce, pour toutes les activités quotidiennes étudiées dans l'EMPAQ (tableau 1.12). On constate, par exemple, que la proportion de personnes nécessitant de l'aide pour prendre des médicaments passe de 1,6 % chez celles n'ayant aucune limitation fonctionnelle à 27 % chez celles en ayant trois.

Pour ce qui est de la composition du ménage, on constate, notamment, que les personnes résidant sans conjoint ou conjointe, mais avec au moins une autre personne, sont plus susceptibles que les autres d'avoir besoin d'aide pour notamment :

- préparer des repas (13 % c. 8 % et 6 %) ;
- prendre des médicaments (6 % c. 3,6 % et 4,2 %) ;
- s'habiller ou se déshabiller (4,4 %* c. 2,1 % et 2,3 %) ;
- prendre soin de son apparence (3,7 %* % c. 1,7 % et 1,4 %).

Tableau 1.12

Besoin d'aide pour mener une activité quotidienne donnée selon le nombre de limitations fonctionnelles[1] et la composition du ménage, personnes de 65 ans et plus[2], Québec, 2025

	Nombre de limitations fonctionnelles				Composition du ménage		
	Aucune limitation	Une limitation	Deux limitations	Trois limitations	Personne vivant seule	Personne vivant avec un conjoint ou une conjointe, avec ou sans d'autres personnes	Personne vivant sans conjoint ou conjointe, mais avec au moins une autre personne
	%						
Besoin d'aide pour…							
… préparer des repas	2,6 [a]	8,3 [a]	23,7 [a]	42,7 [a]	7,7 [a]	6,0 [a]	13,2 [a]
… prendre ses médicaments	1,6 [a]	4,1 [a]	11,5 [a]	27,4 [a]	3,6 [a]	4,2 [b]	6,1 [a,b]
… manger	0,2** [a]	0,4** [b]	1,7** [a,b]	6,1* [a,b]	0,7*	0,4*	0,5**
… prendre son bain ou sa douche	0,9* [a]	3,3 [a]	11,8 [a]	25,4 [a]	4,2 [a]	2,4 [a,b]	5,0* [b]
… s'habiller ou se déshabiller	0,5* [a]	2,3 [a]	8,5 [a]	21,3 [a]	2,1 [a]	2,3 [b]	4,4* [a,b]
… prendre soin de son apparence	0,6* [a]	1,4* [a]	6,1 [a]	15,5 [a]	1,7 [a]	1,4 [b]	3,7* [a,b]
… aller à la toilette	0,2** [a]	0,5* [a]	2,8* [a]	9,2* [a]	0,8*	0,7	1,2**
… aller au lit ou en sortir	0,2* [a]	1,3* [a]	4,9* [a]	12,0* [a]	1,3*	1,5	1,8**

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.
a-b Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions selon le genre ou selon le groupe d'âge au seuil de 0,05.
1. Limitations fonctionnelles mesurées dans l'*Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec* : l'ouïe, la vue et la mobilité.
2. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

Utilisation des services à domicile

Les personnes de 65 ans et plus peuvent recevoir des soins ou des services à domicile en raison d'un problème de santé ou d'un état de santé qui influence ses activités quotidiennes.

Soins et services à domicile

Les soins et les services à domicile que les personnes de 65 ans et plus ont utilisé au cours des 12 derniers mois et qui sont étudiés dans l'EMPAQ comprennent :

1. les soins infirmiers, par exemple les changements de pansements, l'administration de médicaments, les visites d'un infirmier ou d'une infirmière du CLSC ;
2. les autres services ou soins de santé, tels que les visites d'un travailleur social ou d'une travailleuse sociale, les services de physiothérapie, d'ergothérapie ou de nutrition ;
3. les équipements médicaux ou les fournitures médicales comme un fauteuil roulant, un quadriporteur, une marchette ou une chaise d'aisance ;
4. les soins personnels ou l'aide domestique, par exemple pour prendre son bain, pour faire le ménage, pour préparer les repas, pour s'habiller, etc. ;
5. les autres services, par exemple le transport, livraison de repas, etc.

Les résultats de l'EMPAQ 2025 indiquent, entre autres, qu'environ 7 % des personnes de 65 ans et plus ont reçu des soins infirmiers, que 6 % ont utilisé des équipements médicaux ou des fournitures médicales et que 10 % ont eu recours à des soins personnels ou à de l'aide pour le ménage (tableau 1.13). On constate que les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à utiliser toutes les catégories de soins ou de services à domicile examinés dans l'enquête.

On constate également que, pour tous les soins et services à domicile étudiés dans l'EMPAQ, la proportion des personnes aînées y ayant recours augmente avec l'âge. C'est le cas, par exemple, de l'utilisation des soins infirmiers, dont la proportion de personnes utilisant ce service à domicile passe de 3,3 % chez les personnes âgées de 65 à 74 ans à 23 % chez celles âgées de 85 ans et plus.

Tableau 1.13

Utilisation de soins ou de services à domicile au cours des 12 mois précédant l'enquête selon le genre[1] et le groupe d'âge, personnes de 65 ans et plus[2], Québec, 2025

	Total	Genre		Groupe d'âge		
		Hommes+	Femmes+	65-74 ans	75-84 ans	85 ans et plus
	%					
Soins infirmiers	**7,0**	6,3[a]	7,6[a]	3,3[a]	9,0[a]	23,1[a]
Autres services ou soins de santé	**5,7**	4,5[a]	6,7[a]	3,6[a]	7,2[a]	14,1[a]
Équipements médicaux ou fournitures médicales	**6,3**	5,1[a]	7,3[a]	3,5[a]	8,3[a]	16,6[a]
Soins personnels ou aide domestique	**10,5**	8,2[a]	12,4[a]	5,0[a]	14,0[a]	32,7[a]
Autres types de services (transport, livraison de repas, etc.)	**5,3**	4,0[a]	6,5[a]	2,7[a]	7,1[a]	16,0[a]

a Pour une variable donnée, exprime une différence significative entre les proportions selon le genre ou selon le groupe d'âge au seuil de 0,05.

1. Les personnes non binaires, soit celles dont le genre se situe en dehors du modèle binaire masculin-féminin, ont été réparties entre les hommes et les femmes pour des raisons de confidentialité et de qualité, d'où les libellés « Hommes+ » et « Femmes+ ».
2. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

L'utilisation de soins et de services à domicile varie également en fonction du nombre de limitations fonctionnelles des personnes aînées et de la composition du ménage. La proportion de personnes utilisant un soin ou un service à domicile s'accroît avec le nombre de limitations fonctionnelles de la personne, et ce, pour tous les types de soins et de services examinés dans l'EMPAQ (tableau 1.14).

En ce qui a trait à la composition du ménage, on observe, entre autres, que les personnes vivant seules sont plus susceptibles que celles dont la composition du ménage était différente d'avoir recours à :

- des équipements médicaux ou des fournitures médicales (8 % c. 4,2 % et 6 %*) ;
- des soins personnels ou à de l'aide domestique (16 % c. 6 % et 9 %) ;
- d'autres types de services tels que le transport ou la livraison de repas (9 % c. 2,0 % et 5 %*).

Tableau 1.14

Utilisation de soins ou de services à domicile au cours des 12 mois précédant l'enquête selon le nombre de limitations fonctionnelles[1] et la composition du ménage, personnes de 65 ans et plus[2], Québec, 2025

	Nombre de limitations fonctionnelles				Composition du ménage		
	Aucune limitation	Une limitation	Deux limitations	Trois limitations	Personne vivant seule	Personne vivant avec un(e) conjoint(e), avec ou sans d'autres personnes	Personne vivant sans conjoint(e), mais avec au moins une autre personne
	%						
Soins infirmiers	3,4 [a]	7,0 [a]	17,7 [a]	33,2 [a]	9,2 [a]	4,6 [a,b]	7,1 [b]
Autres services ou soins de santé	2,8 [a]	6,1 [a]	13,9 [a]	25,0 [a]	7,4 [a]	4,1 [a]	5,4 *
Équipements médicaux ou fournitures médicales	2,6 [a]	7,5 [a]	15,1 [a]	25,5 [a]	8,4 [a]	4,2 [a]	6,1 * [a]
Soins personnels ou aide domestique	5,7 [a]	12,3 [a]	20,9 [a]	41,0 [a]	15,8 [a]	5,8 [a]	8,5 [a]
Autres types de services (transport, livraison de repas, etc.)	2,3 [a]	6,5 [a]	12,5 [a]	21,8 [a]	8,7 [a]	2,0 [a]	5,0 * [a]

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

a-b Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions selon le genre ou selon le groupe d'âge au seuil de 0,05.

1. Limitations fonctionnelles mesurées dans l'*Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec* : l'ouïe, la vue et la mobilité.
2. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

Caractéristiques de l'environnement physique

Type de logement

Au Québec, en 2025, environ la moitié des personnes de 65 ans et plus visées par l'EMPAQ vivent dans une maison unifamiliale (53 %) (tableau 1.15). Les autres vivent, entre autres, dans un plex (15 %), dans un condo (10 %), dans un appartement dans un autre type d'immeuble (10 %), ou dans une RPA[3] (6 %).

Le type de logement varie en fonction du genre, les hommes étant notamment plus nombreux, en proportion, à habiter dans une maison unifamiliale que les femmes (59 % c. 48 %). À l'inverse, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à résider dans une maison intergénérationnelle (2,8 % c. 1,8 %), dans un condo (12 % c. 9 %), dans une RPA (8 % c. 4,8 %), dans une habitation à loyer modique (HLM) (2,9 % c. 1,5 %) ou dans un appartement dans d'autres types d'immeubles (11 % c. 9 %).

Les résultats de l'EMPAQ 2025 indiquent également que la proportion de personnes habitant dans une maison unifamiliale diminue avec l'âge, passant de 58 % chez les 65-74 ans à 35 % chez les 85 ans et plus, tandis que la proportion de personnes vivant dans une RPA augmente avec l'âge (1,6 %* à 29 %).

Par ailleurs, les personnes aînées sont plus susceptibles de vivre dans une maison unifamiliale si elles vivent avec leur conjoint ou conjointe que si elles vivent seules ou avec une autre personne (70 % c. 35 % et 56 %). Les personnes résidant seules sont toutefois plus enclines à vivre dans une RPA (12 %) ou un HLM (4,2 %) que celles vivant avec d'autres personnes.

3. La catégorie « RPA » comprend les RI et les RTF.

Tableau 1.15

Type de logement selon le genre[1], le groupe d'âge et la composition du ménage, personnes de 65 ans et plus[2], Québec, 2025

	Total	Genre		Groupe d'âge			Composition du ménage		
		Hommes+	Femmes+	65-74 ans	75-84 ans	85 ans et plus	Personne vivant seule	Personne vivant avec un(e) conjoint(e), avec ou sans d'autres personnes	Personne vivant sans conjoint(e), mais avec au moins une autre personne
	%								
Maison unifamiliale	**52,8**	58,7 [a]	47,5 [a]	57,6 [a]	49,0 [a]	35,0 [a]	34,8 [a]	70,1 [a]	56,0 [a]
Maison intergénérationnelle	**2,3**	1,8 [a]	2,8 [a]	2,3	2,6	1,3**	2,4	2,0	2,9*
Duplex, triplex, quadruplex ou sixplex (2 à 6 logements superposés)	**15,1**	14,7	15,4	16,1 [a]	14,3 [b]	11,6 [a,b]	18,7 [a]	9,9 [a,b]	18,7 [b]
Condo	**10,3**	9,0 [a]	11,5 [a]	9,9 [a]	11,5 [a,b]	9,2 [b]	11,7 [a]	10,4 [b]	6,7* [a,b]
Résidence privée pour aînés (RPA) (avec ou sans services)	**6,5**	4,8 [a]	8,0 [a]	1,6* [a]	8,7 [a]	29,4 [a]	12,1 [a,b]	2,5 [a]	1,8** [b]
Habitation à loyer modique (HLM)	**2,3**	1,5 [a]	2,9 [a]	2,2	2,5	2,0**	4,2 [a]	0,4* [a]	1,9** [a]
Appartement dans un autre type d'immeuble	**10,1**	8,7 [a]	11,3 [a]	9,7	10,9	9,7	15,2 [a]	4,6 [a]	10,2 [a]
Autre type (ex. : coopérative, communauté religieuse, maison de chambres)	**0,7***	0,8**	0,6*	0,6** [a]	0,5** [b]	1,7** [a,b]	0,8** [a]	0,1** [a,b]	1,6** [b]

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

a-b Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions selon le genre ou selon le groupe d'âge au seuil de 0,05.

1. Les personnes non binaires, soit celles dont le genre se situe en dehors du modèle binaire masculin-féminin, ont été réparties entre les hommes et les femmes pour des raisons de confidentialité et de qualité, d'où les libellés « Hommes+ » et « Femmes+ ».
2. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

Zone géographique de résidence

La zone géographique de résidence d'une personne est déterminée à partir de son code postal. Les quatre zones décrites découlent de la géographie du recensement de Statistique Canada[4] :

- région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal ;
- autres régions métropolitaines de recensement (ces RMR ont au moins 100 000 habitants) ;
- agglomérations de recensement (AR) (ces AR ont entre 10 000 et 100 000 habitants) ;
- petites villes et milieu rural (ces milieux ont moins de 10 000 habitants).

En 2025, environ quatre personnes de 65 ans et plus sur dix visées par l'EMPAQ habitent dans la RMR de Montréal (43 %), et près d'une personne sur quatre réside dans une autre RMR (23 %) (tableau 1.16). Environ 12 % des personnes aînées habitent dans une AR, et près de 22 % résident dans une petite ville ou dans un milieu rural.

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes, en proportion, à vivre dans la RMR de Montréal (44 % c. 42 %), mais moins nombreuses à habiter dans une zone rurale (21 % c. 23 %). Les résultats indiquent également que les personnes âgées de 85 ans et plus sont plus nombreuses que celles plus jeunes, en proportion, à habiter dans la RMR de Montréal (48 % c. 42 % et 43 %). En zone rurale, la proportion de personnes aînées qui y réside diminue selon l'âge, passant de 23 % chez les personnes âgées de 65 à 74 ans à 17 % chez celles âgées de 85 ans et plus.

4. Voir la définition détaillée des diverses zones sur le site de Statistique Canada : Dictionnaire, Recensement de la population, 2021 — Région métropolitaine de recensement (RMR) et agglomération de recensement (AR).

Tableau 1.16

Zone géographique de résidence selon le genre[1] et le groupe d'âge, personnes de 65 ans et plus[2], Québec, 2025

	Total	Genre		Groupe d'âge		
		Hommes+	Femmes+	65-74 ans	75-84 ans	85 ans et plus
	%					
Région métropolitaine de recensement de Montréal	**43,1**	41,8 [a]	44,2 [a]	42,1 [a]	43,2 [b]	48,5 [a,b]
Autres régions métropolitaines de recensement	**23,4**	23,7	23,2	22,9	24,7	22,7
Agglomérations de recensement	**11,8**	11,5	12,0	12,0	11,4	11,5
Petites villes et monde rural	**21,7**	23,1 [a]	20,5 [a]	23,0 [a]	20,7 [a]	17,4 [a]

a-b Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions selon le genre ou selon le groupe d'âge au seuil de 0,05.

1. Les personnes non binaires, soit celles dont le genre se situe en dehors du modèle binaire masculin-féminin, ont été réparties entre les hommes et les femmes pour des raisons de confidentialité et de qualité, d'où les libellés « Hommes+ » et « Femmes+ ».
2. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.



Drazen / Adobe Stock

2 Portrait de la maltraitance vécue par les personnes aînées

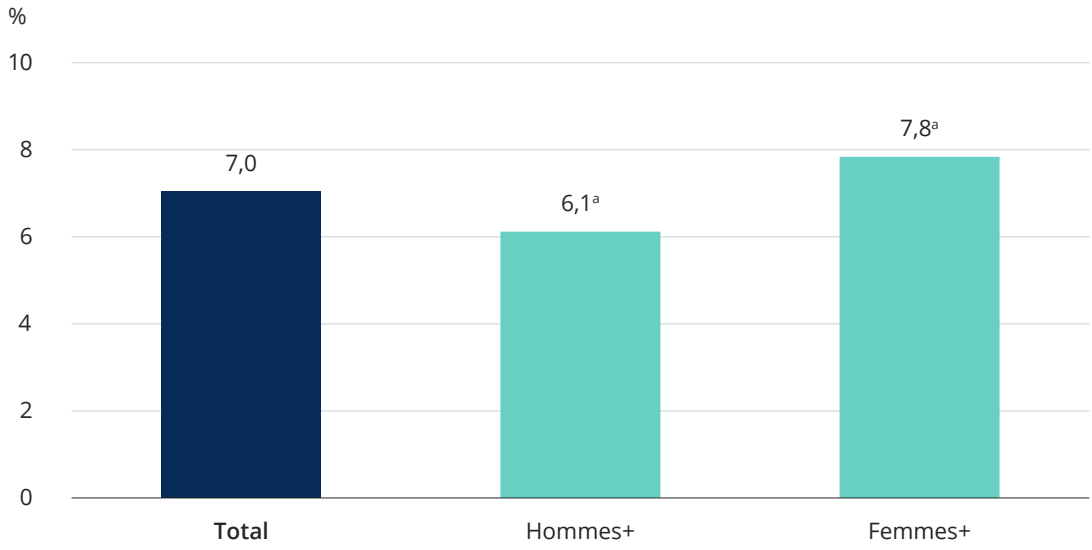
Dans ce chapitre, on s'attarde à l'ampleur de la maltraitance subie au cours des 12 mois précédant l'EMPAQ 2025 par les personnes de 65 ans et plus qui résident à domicile. Rappelons que la maltraitance fait référence à des actes de négligence ou des attitudes, des paroles ou des gestes néfastes qui se produisent dans une relation de confiance. Celle-ci s'établit avec quelqu'un de l'entourage ou une personne de confiance, comme les membres de la famille, les amis ou amies, les voisins ou voisines, les professionnels ou professionnelles et le personnel qui procurent de l'aide à la personne aînée. La maltraitance peut se manifester sous différents types ; ceux retenus dans l'enquête sont : la maltraitance physique sous sa forme « négligence » (soit la négligence physique) ainsi que les maltraitances matérielle ou financière, psychologique, physique et sexuelle, sous leur forme « violence ». On présente ici l'ampleur de la maltraitance globale (c'est-à-dire de tous les types de maltraitance pris ensemble), de ses différents types et de leur concomitance.

Ampleur globale de la maltraitance

Selon l'EMPAQ 2025, au Québec, environ 7 % des personnes de 65 ans et plus vivant à domicile ont vécu au moins un type de maltraitance de la part d'une personne de leur entourage ou d'une personne de confiance au cours des 12 mois précédant l'enquête, que ce soit de la négligence physique ou de la maltraitance matérielle ou financière, psychologique, physique ou sexuelle sous leur forme « violence »[1] (figure 2.1).

Figure 2.1

Proportion de personnes ayant vécu de la maltraitance au cours des 12 mois précédant l'enquête selon le genre[1], personnes de 65 ans et plus[2], Québec, 2025



a Exprime une différence significative entre les proportions selon le genre au seuil de 0,05.

1. Les personnes non binaires, soit celles dont le genre se situe en dehors du modèle binaire masculin-féminin, ont été réparties entre les hommes et les femmes pour des raisons de confidentialité et de qualité, d'où les libellés « Hommes+ » et « Femmes+ ».
2. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à avoir vécu de la maltraitance au cours des 12 mois précédant l'enquête (8 % c. 6 %). Par contre, on ne peut conclure que les groupes d'âge diffèrent de manière statistiquement significative à cet égard (données non présentées).

1. Une personne ayant vécu deux types de maltraitance ne compte qu'une seule fois dans le calcul de cette proportion.

Ampleur des différents types de maltraitance

Le tableau 2.1 présente l'ampleur de chacun des types de maltraitance subie au cours des 12 mois précédant l'enquête. Approximativement 5 % des personnes de 65 ans et plus vivant à domicile au Québec en 2025 ont vécu de la maltraitance psychologique durant cette période. Il s'agit du type de maltraitance le plus fréquent. Par ailleurs, environ 0,7 % des personnes aînées ont subi de la négligence physique, 1,0 %, de la maltraitance matérielle ou financière et 0,8 %*, de la maltraitance physique. Finalement, près de 0,4 %* des personnes aînées ont subi de la maltraitance sexuelle.

Tableau 2.1

Proportion de personnes ayant vécu de la maltraitance au cours des 12 mois précédant l'enquête selon le type, personnes de 65 ans et plus[1], Québec, 2025

	%	Pe
Maltraitance globale	7,0	123 300
Négligence physique	0,7	13 100
Maltraitance financière	1,0	16 800
Maltraitance psychologique	5,3	93 600
Maltraitance physique	0,8*	14 200
Maltraitance sexuelle	0,4*	7 300

Pe Population estimée, arrondie à la centaine.
* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

Négligence physique

La maltraitance physique sous sa forme « négligence » est définie dans l'enquête comme le fait de ne pas avoir reçu l'assistance nécessaire à l'accomplissement de différentes activités dans le cadre de la vie quotidienne, comme pour manger, pour prendre son bain ou sa douche, ou pour s'habiller et se déshabiller.

Au Québec, en 2025, environ 0,7 % des personnes de 65 ans et plus vivant à domicile ont été victimes de négligence physique au cours des 12 mois précédant l'enquête (tableau 2.1). Ces personnes n'ont pas reçu le soutien nécessaire de la part d'une personne chargée de les aider pour combler un besoin d'aide dans une activité quotidienne. La proportion de personnes victimes de négligence physique est plus élevée chez les personnes de 85 ans et plus (2,3 %*) que chez celles de 65 à 74 ans (0,5 %*) et que chez celles de 75 à 84 ans (0,8 %*) (tableau 2.2).

Chez les personnes ayant eu besoin d'aide, environ 6 % ont subi de la négligence physique, sans que l'on ne détecte de différence significative selon le genre ou le groupe d'âge (données non présentées).

On considère que les personnes ont vécu de la négligence physique si elles répondent à ces trois critères :

- Elles ont eu besoin d'aide (parfois, souvent ou toujours) pour au moins une des huit activités quotidiennes examinées dans l'enquête (voir le tableau 1), au cours des 12 mois précédant l'enquête ;
- Elles avaient une personne responsable pour les aider ;
- Elles n'ont pas reçu d'aide de cette personne (quelques fois, plusieurs fois ou chaque fois) pour au moins une activité au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Dans ce chapitre, on présente les estimations de personnes aînées ayant subi de la négligence physique au cours des 12 mois précédant l'enquête :

i. **pour la population générale visée par l'enquête (soit les personnes de 65 ans et plus vivant à domicile)**[1] ;

ii. **pour le sous-groupe de celles qui ont déclaré avoir eu besoin d'aide**. On estime qu'environ 12 % des personnes de 65 ans et plus ont besoin d'aide dans leurs activités quotidiennes (voir le tableau 1.9).

1. Cette estimation repose sur la méthode de calcul généralement adoptée dans les enquêtes de prévalence. C'est le dénominateur des « personnes de 65 ans et plus » qui est utilisé pour la section portant sur la concomitance ainsi que pour les analyses sur ce type de maltraitance dans les autres chapitres.

Tableau 2.2

Proportion de personnes ayant vécu de la négligence physique au cours des 12 mois précédant l'enquête selon le genre[1] et le groupe d'âge, personnes de 65 ans et plus[2], Québec, 2025

	%
Total	**0,7**
Genre	
Hommes+	0,7*
Femmes+	0,8*
Groupes d'âge	
65-74 ans	0,5* [a]
75-84 ans	0,8* [b]
85 ans et plus	2,3* [a,b]

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

a-b Le même exposant exprime une différence significative entre les proportions selon le genre ou selon selon le groupe d'âge au seuil de 0,05.

1. Les personnes non binaires, soit celles dont le genre se situe en dehors du modèle binaire masculin-féminin, ont été réparties entre les hommes et les femmes pour des raisons de confidentialité et de qualité, d'où les libellés « Hommes+ » et « Femmes+ ».
2. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

Notons que parmi les personnes ayant eu besoin d'aide pour l'accomplissement d'une activité quotidienne donnée au cours des 12 mois précédant l'enquête, près du tiers n'avaient pas une personne responsable pour les aider à préparer leurs repas (34 %), à s'habiller ou à se déshabiller (33 %), ou à aller au lit ou à en sortir (33 %) (tableau 2.3). Toujours parmi les personnes ayant eu besoin d'aide pour une activité donnée, environ quatre sur dix n'avaient aucune personne responsable pour les aider à prendre leurs médicaments (43 %) ou à prendre soin de leur apparence (42 %), et environ la moitié n'en avaient pas pour les aider à manger (56 %). Finalement, environ 28 %* ont déclaré n'avoir aucune personne responsable pour les aider à aller à la toilette, et 17 %, à prendre leur bain ou leur douche. Ces personnes ne sont pas considérées comme ayant été victimes de négligence physique, car personne n'était responsable de les aider à satisfaire leurs besoins. Cependant, il est possible que leurs besoins n'aient pas été comblés.

Tableau 2.3

Proportion de personnes n'ayant pas de personne responsable de les aider à mener une activité quotidienne donnée au cours des 12 mois précédant l'enquête, personnes de 65 ans et plus[1] ayant eu besoin d'aide pour cette activité[2], Québec, 2025

	%	Pe
Besoin d'aide pour…		
… préparer les repas	34,2	47 300
… prendre ses médicaments	43,0	31 800
… manger	55,8	5 600
… prendre son bain ou sa douche	17,1	10 700
… s'habiller et se déshabiller	33,4	14 900
… prendre soin de son apparence	42,1	14 200
… aller à la toilette	28,3*	4 100
… aller au lit ou en sortir	32,6	8 200

Pe Population estimée, arrondie à la centaine.
* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
2. Personnes ayant eu parfois, souvent ou toujours besoin d'aide au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

Notons que, parmi les personnes qui auraient eu besoin d'aide, les hommes étaient proportionnellement plus nombreux que les femmes à n'avoir personne pour les aider à aller à la toilette (54 %* c. 21 %*). Également, plus les personnes sont âgées, moins elles sont nombreuses en proportion à n'avoir personne pour les aider à prendre leurs médicaments (59 % pour les 65 à 75 ans, 42 % pour les 75 à 84 ans, et 24 %* pour les 85 ans et plus) (données non présentées).

Maltraitance matérielle ou financière (forme « violence »)

La maltraitance matérielle ou financière sous sa forme « violence » renvoie dans l'enquête à toute situation où une personne de l'entourage ou une personne de confiance prend le contrôle de l'argent ou des biens de la personne aînée sans son consentement ou l'empêche d'y avoir accès. Elle fait référence par exemple aux personnes aînées qui ont été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol, d'une fraude ou qui ont été forcées de modifier un document financier par une personne de l'entourage ou une personne de confiance. On s'intéresse aux personnes de 65 ans et plus ayant déclaré avoir vécu au moins une des situations de maltraitance matérielle ou financière examinées dans l'enquête, et ce, au moins une fois au cours des 12 mois précédant l'enquête – voir la définition opérationnelle de cet indicateur dans le tableau 1.

La proportion de personnes de 65 ans et plus qui ont vécu de la maltraitance matérielle ou financière au cours des 12 mois précédant l'enquête s'établit à 1,0 % en 2025 (tableau 2.1). Les résultats ne permettent pas de conclure que les proportions diffèrent selon le genre ou le groupe d'âge (données non présentées).

La proportion de personnes ayant subi l'une ou l'autre des situations de maltraitance matérielle ou financière est inférieure à 1,0 % (tableau 2.4). La situation la plus fréquente concerne le vol (ou la tentative de vol) d'argent, de biens ou de propriétés par une personne de l'entourage ou une personne de confiance au cours des 12 mois précédant l'enquête. Les données ne permettent pas de conclure que les situations de maltraitance matérielle ou financière varient selon le genre (données non présentées). En raison des faibles effectifs qui réduisent la précision de la donnée, l'enquête ne permet pas d'examiner les liens entre les situations de maltraitance et les groupes d'âge.

Tableau 2.4

Proportion de personnes ayant vécu certaines situations de maltraitance financière ou matérielle (forme « violence ») au moins une fois au cours des 12 mois précédant l'enquête, personnes de 65 ans et plus[1], Québec, 2025

	%	Pe
La personne aînée a été victime d'un vol ou d'une tentative de vol d'argent, de biens ou de propriétés (y compris les cartes bancaires, cartes de crédit ou chèques)	0,6 *	10 300
La personne aînée a été forcée de donner de l'argent ou des biens	0,1 **	2 500
La personne aînée a été fraudée ou a été victime d'une tentative de fraude	0,2 **	4 000
Quelqu'un a agi au nom de la personne aînée, ou a tenté de le faire, sans son accord	0,2 **	3 300
Quelqu'un a délibérément empêché la personne aînée d'accéder à son argent, ses biens, ses propriétés ou ses documents financiers	0,1 **	2 400
La personne aînée a été forcée de modifier son testament ou tout autre document financier contre son gré ou a été induite en erreur de façon à ce qu'elle y apporte des modifications	0,1 **	1 700
Quelqu'un a cessé de payer sa part de dépenses du foyer telles que le loyer ou la nourriture, alors qu'il avait été convenu qu'il devait en payer une part	0,1 *	2 500

Pe Population estimée, arrondie à la centaine.
* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

Maltraitance psychologique (forme « violence »)

Dans l'enquête, la maltraitance psychologique sous sa forme « violence » fait référence à des gestes, des paroles ou des attitudes blessantes ayant pu provoquer de la détresse, comme des humiliations, des menaces ou du chantage de la part d'une personne de l'entourage ou d'une personne de confiance. On considère que les personnes ont été victimes de maltraitance psychologique si elles ont déclaré avoir vécu au moins une des situations de ce type de maltraitance examinées dans l'enquête, et ce, quelques fois, plusieurs fois ou à tous les jours ou presque au cours des 12 mois précédant l'enquête. Cela n'inclut pas les personnes qui ont vécu les situations une seule fois – voir la définition opérationnelle de cet indicateur dans le tableau 1.

Au Québec, en 2025, environ 5 % des personnes de 65 ans et plus ont été victimes de maltraitance psychologique au cours des 12 mois précédant l'enquête (tableau 2.1). La proportion de personnes ayant vécu ce type de maltraitance est plus grande chez les femmes que chez les hommes (6 % c. 4,4 %), ainsi que chez les personnes de 65 à 74 ans (6 %) en comparaison avec celles de 75 à 84 ans (4,5 %) et avec celles de 85 ans et plus (3,3 %*) (tableau 2.5).

Tableau 2.5

Proportion de personnes ayant vécu de la maltraitance psychologique (forme « violence ») au cours des 12 mois précédant l'enquête selon le genre[1] et le groupe d'âge, personnes de 65 ans et plus[2], Québec, 2025

	%
Total	**5,3**
Genre	
Hommes+	4,4 [a]
Femmes+	6,2 [a]
Groupes d'âge	
65-74 ans	6,1 [a,b]
75-84 ans	4,5 [a]
85 ans et plus	3,3 * [b]

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

a-b Le même exposant exprime une différence significative entre les proportions selon le genre ou selon le groupe d'âge au seuil de 0,05.

1. Les personnes non binaires, soit celles dont le genre se situe en dehors du modèle binaire masculin-féminin, ont été réparties entre les hommes et les femmes pour des raisons de confidentialité et de qualité, d'où les libellés « Hommes+ » et « Femmes+ ».
2. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

Le tableau 2.6 illustre la proportion de personnes de 65 ans et plus ayant subi les différentes situations de maltraitance psychologique examinées dans l'enquête au moins quelques fois. Les situations les plus fréquemment rapportées sont : s'être fait crier ou hurler après (3,3 %) et s'être fait humilier, insulter ou dénigrer (3,3 %). Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à avoir vécu l'une ou l'autre des situations de maltraitance psychologique. Par exemple, approximativement 3,9 % des femmes de 65 ans et plus se sont fait crier ou hurler après par une personne de leur entourage ou une personne de confiance au cours des 12 mois précédant l'enquête, comparativement à 2,6 % des hommes. En ce qui a trait à l'âge, les personnes de 65 à 74 ans étaient proportionnellement plus nombreuses que celles de 75 à 84 ans et que celles de 85 ans et plus à s'être fait crier ou hurler après (3,9 % c. 2,6 % et 2,0 %*, respectivement) ou à s'être fait humilier, insulter ou dénigrer (3,9 % c. 2,6 % et 1,7 %*, respectivement).

Tableau 2.6

Proportion de personnes ayant vécu certaines situations de maltraitance psychologique (forme « violence ») au moins quelques fois au cours des 12 mois précédant l'enquête selon le genre[1] et le groupe d'âge, personnes de 65 ans et plus[2], Québec, 2025

	S'être fait crier ou hurler après		S'être fait humilier, insulter ou dénigrer		S'être fait menacer ou intimider, ou avoir eu peur de représailles		Avoir subi du chantage ou avoir été manipulée	
	%	Pe	%	Pe	%	Pe	%	Pe
Total	**3,3**	**57 800**	**3,3**	**57 500**	**1,2**	**21 800**	**1,4**	**24 000**
Genre								
Hommes+	2,6 [a]	21 100	2,7 [a]	21 900	0,9 * [a]	7 000	0,8 * [a]	6 800
Femmes+	3,9 [a]	36 800	3,8 [a]	35 700	1,6 [a]	14 800	1,8 [a]	17 300
Groupes d'âge								
65-74 ans	3,9 [a,b]	39 600	3,9 [a,b]	40 000	1,2 *	11 900	1,6	15 900
75-84 ans	2,6 [a]	15 000	2,6 [a]	14 800	1,4 *	8 200	1,2 *	6 600
85 ans et plus	2,0 * [b]	3 300	1,7 * [b]	2 700	1,1 **	1 800	0,9 **	1 500

Pe Population estimée, arrondie à la centaine.
* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
a-b Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions selon le genre ou selon le groupe d'âge au seuil de 0,05.
1. Les personnes non binaires, soit celles dont le genre se situe en dehors du modèle binaire masculin-féminin, ont été réparties entre les hommes et les femmes pour des raisons de confidentialité et de qualité, d'où les libellés « Hommes+ » et « Femmes+ ».
2. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

Maltraitance physique (forme « violence »)

La forme « violence » de la maltraitance physique est définie dans l'enquête comme étant des actes portant atteinte au bien-être ou à l'intégrité physique d'une personne, perpétrés par quelqu'un de confiance. On peut penser par exemple au fait d'avoir été retenu de force, bousculé ou frappé. On s'intéresse ici aux personnes de 65 ans et plus ayant déclaré avoir vécu au moins une des situations de maltraitance physique examinées dans l'enquête, et ce, au moins une fois au cours des 12 mois précédant l'enquête – voir la définition opérationnelle de cet indicateur dans le tableau 1.

Au Québec, en 2025, la proportion de personnes de 65 ans et plus qui ont été victimes de maltraitance physique au cours des 12 mois précédant l'enquête est d'environ 0,8 %* (tableau 2.1). L'enquête ne permet pas de déceler d'association statistiquement significative entre la maltraitance physique, d'une part, et le genre et le groupe d'âge, d'autre part (données non présentées).

Selon les estimations, les proportions de personnes ayant vécu l'une ou l'autre des situations de maltraitance physique sont inférieures à 1,0 % (tableau 2.7). La situation déclarée par la plus grande proportion de personnes aînées est le fait qu'elles aient été poussées, bousculées ou agrippées par une personne de l'entourage ou une personne de confiance au cours des 12 mois précédant l'enquête (0,5 %*). En raison des faibles effectifs qui réduisent la précision de la donnée, l'enquête ne permet pas d'examiner si les situations de maltraitance physique varient selon le genre ou le groupe d'âge (données non présentées).

Tableau 2.7

Proportion de personnes ayant vécu certaines situations de maltraitance physique (forme « violence ») au moins une fois au cours des 12 mois précédant l'enquête, personnes de 65 ans et plus[1], Québec, 2025

	%	Pe
Avoir été retenu(e) de force ou maintenu(e) au sol	0,2 **	3 000
Avoir été poussé(e), bousculé(e) ou agrippé(e)	0,5 *	9 500
S'être fait lancer un objet	0,1 **	1 900
Avoir été frappé(e) ou giflé(e)	0,1 *	2 600
Avoir été brûlé(e) ou ébouillanté(e)	x	
Avoir été pincé(e), égratigné(e) ou tiré(e) par les cheveux	0,0 **	800
Avoir été étranglé(e)	x	
S'être fait donner des coups de pied ou de poing ou avoir été mordu(e)	0,1 **	1 000
Avoir été frappé(e) avec un objet	0,1 **	1 000
Avoir été menacé(e) avec un couteau, un fusil ou une autre arme	x	
Avoir été forcé(e) à manger ou à prendre des médicaments	x	

Pe Population estimée, arrondie à la centaine.
x Donnée confidentielle.
* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

Maltraitance sexuelle (forme « violence »)

La maltraitance sexuelle sous sa forme « violence » fait référence dans l'enquête aux agressions ou actes sexuels non désirés, commis par un conjoint ou une conjointe, un membre de la famille, quelqu'un de l'entourage (comme un ami ou une amie, un voisin ou une voisine) ou toute personne qui apporte de l'aide. Des exemples de situations de maltraitance sexuelle examinées dans l'enquête sont les attouchements ou tentatives d'attouchements sexuels et les rapports sexuels non consentis. On s'attarde ici aux personnes de 65 ans et plus ayant déclaré avoir vécu au moins une des situations de maltraitance sexuelle examinées au cours des 12 mois précédant l'enquête selon les seuils établis pour chaque situation – voir la définition opérationnelle de cet indicateur dans le tableau 1.

Selon les données de l'EMPAQ 2025, environ 0,4 %* des personnes de 65 ans et plus ont été victimes de maltraitance sexuelle au cours des 12 mois précédant l'enquête (tableau 2.1). Les femmes sont en proportion plus nombreuses que les hommes à avoir vécu ce type de maltraitance (0,6 %* c. 0,2 %**) (tableau 2.8).

Tableau 2.8

Proportion de personnes ayant vécu de la maltraitance sexuelle (forme « violence ») au cours des 12 mois précédant l'enquête selon le genre[1] et le groupe d'âge, personnes de 65 ans et plus[2], Québec, 2025

	%
Total	**0,4***
Genre	
Hommes+	0,2** [a]
Femmes+	0,6* [a]
Groupes d'âge	
65-74 ans	0,4*
75-84 ans	0,5**
85 ans et plus	0,2**

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
a Exprime une différence significative entre les proportions selon le genre ou selon le groupe d'âge au seuil de 0,05.
1. Les personnes non binaires, soit celles dont le genre se situe en dehors du modèle binaire masculin-féminin, ont été réparties entre les hommes et les femmes pour des raisons de confidentialité et de qualité, d'où les libellés « Hommes+ » et « Femmes+ ».
2. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

Les proportions de personnes ayant subi l'une ou l'autre des situations de maltraitance sexuelle sont inférieures à 0,5 % (tableau 2.9). Par exemple, environ 0,2 %** des personnes de 65 ans et plus ont déclaré qu'une personne de leur entourage ou une personne de confiance leur avait fait des attouchements sexuels contre leur gré au cours des 12 mois précédant l'enquête, ou avaient tenté de le faire. En raison des faibles effectifs qui réduisent la précision de la donnée, l'enquête ne permet pas d'examiner si les situations de maltraitance sexuelle varient selon le genre ou le groupe d'âge (données non présentées).

Tableau 2.9

Proportion de personnes ayant vécu certaines situations de maltraitance sexuelle (forme « violence ») au cours des 12 mois précédant l'enquête, personnes de 65 ans et plus[1], Québec, 2025

	%	Pe
La personne aînée a fait l'objet de propos ou de gestes de nature sexuelle l'ayant mise mal à l'aise – plus d'une fois	0,1 **	2 600
Quelqu'un a commis des attouchements sexuels sur la personne aînée ou a essayé de le faire – au moins une fois	0,2 **	3 400
Quelqu'un a forcé la personne aînée à regarder de la pornographie ou a essayé de le faire – au moins une fois	0,0 **	400
Quelqu'un a eu des rapports sexuels avec la personne aînée sans qu'elle y ait consenti ou a essayé d'en avoir avec elle – au moins une fois	0,1 **	2 000

Pe Population estimée, arrondie à la centaine.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

Évolution de la maltraitance

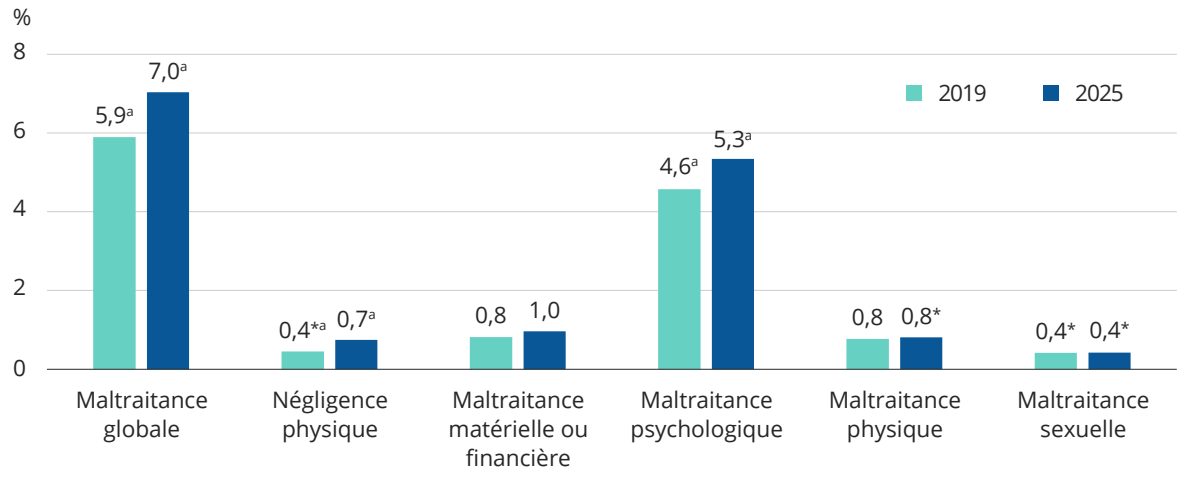
L'ampleur de la maltraitance globale et de certains types de maltraitance a augmenté au Québec en 2025 en comparaison de 2019. En effet, la proportion de personnes de 65 ans et plus vivant à domicile qui ont été victimes de maltraitance au cours des 12 mois précédant l'enquête est passée d'environ 6 % en 2019 à 7 % en 2025 (figure 2.2). Lorsqu'on s'attarde aux types de maltraitance, on note une hausse entre 2019 et 2025 de la proportion de personnes aînées ayant vécu de la négligence physique (0,4 %* c. 0,7 %) et de la maltraitance psychologique (4,6 % c. 5,3 %).

Les hausses s'observent chez les hommes[2] et, à certains égards, chez les personnes de 65 à 74 ans, tous genres confondus. Ainsi, on note une augmentation entre 2019 et 2025 de la proportion d'hommes ayant vécu de la maltraitance de manière globale (4,2 % c. 6 %), de la négligence physique (0,3 %** c. 0,7 %*) et de la maltraitance psychologique (3,3 % c. 4,4 %) (données non présentées).

De même, la proportion de personnes de 65 à 74 ans ayant vécu de la maltraitance de manière globale s'est accrue entre 2019 (6 %) et 2025 (7 %) (données non présentées).

Figure 2.2

Proportion de personnes ayant vécu de la maltraitance au cours des 12 mois précédant l'enquête, personnes de 65 ans et plus[1], Québec, 2019 et 2025



* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
a Exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

2. Notons que le sexe a été mesuré en 2019, et le genre en 2025. Cela a une incidence négligeable sur les résultats et ne pose pas de problème de comparabilité temporelle.

Concomitance des différents types de maltraitance

La concomitance des types de maltraitance réfère au fait d'avoir subi plus d'un type de maltraitance au cours des 12 mois précédant l'enquête. Les conséquences qu'elle entraîne pourraient être plus graves que le fait de subir un seul type de maltraitance (Dong et Simon 2013 ; Jackson et Hafemeister 2013 ; Williams et autres 2017). On comptabilise ici les types de maltraitance vécue parmi les cinq types étudiés dans l'enquête et non les situations spécifiques à chaque type[3].

Nombre de types de maltraitance

Au Québec, en 2025, près de 6 % des personnes de 65 ans et plus vivant à domicile ont vécu un seul type de maltraitance, 0,7 % en ont vécu deux, et 0,3 %**, trois (tableau 2.10). Les résultats ne permettent pas de conclure que le nombre de types de maltraitance diffère selon le genre ou le groupe d'âge des personnes aînées (données non présentées).

Tableau 2.10

Nombre de types de maltraitance vécus au cours des 12 mois précédant l'enquête, personnes de 65 ans et plus[1], Québec, 2025

	%	Pe
Un type	6,1	106 100
Deux types	0,7	12 700
Trois types	0,3 **	4 500

Pe Population estimée, arrondie à la centaine.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

3. Ainsi, une personne qui a subi quatre situations de maltraitance physique ne sera comptabilisée qu'une fois, alors qu'une personne ayant vécu une situation de maltraitance matérielle ou financière et deux situations de maltraitance psychologique sera comptabilisée deux fois.

Répartition des types de maltraitance

Le tableau 2.11 présente la répartition des types de maltraitance vécus. Parmi les personnes de 65 ans et plus ayant subi de la maltraitance au cours des 12 mois précédant l'enquête, on remarque notamment qu'environ 10 % ont vécu de la négligence physique seulement, 7 %*, de la maltraitance matérielle ou financière seulement et 63 %, de la maltraitance psychologique seulement.

Aussi, approximativement 3,9 %* ont vécu de la maltraitance matérielle ou financière et de la maltraitance psychologique de manière concomitante, et 3,6 %*, de la maltraitance psychologique et de la maltraitance physique.

Il faut souligner que parmi les personnes ayant subi plus d'un type de maltraitance, environ 93 % ont été victimes de maltraitance psychologique de manière concomitante avec un ou plusieurs autres types de maltraitance (données non présentées).

Tableau 2.11

Répartition selon les combinaisons de types de maltraitance vécus au cours des 12 mois précédant l'enquête, personnes de 65 ans et plus[1] ayant vécu de la maltraitance au cours des 12 mois précédant l'enquête, Québec, 2025

	%
Négligence physique seulement	9,5
Maltraitance matérielle ou financière seulement	6,6*
Maltraitance psychologique seulement	62,9
Maltraitance physique seulement	3,8**
Maltraitance sexuelle seulement	3,3*
Maltraitance matérielle ou financière et psychologique	3,9*
Maltraitance psychologique et physique	3,6*
Maltraitance matérielle ou financière, psychologique et physique	2,6**
Autres combinaisons possibles	3,9*

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.



LSOphoto / iStock

3 Maltraitance vécue au cours de la vie

Les informations sur les antécédents de violence permettent d'examiner la maltraitance vécue par les personnes aînées dans une perspective de trajectoire de vie, les antécédents d'abus ou de violence étant associés à la maltraitance vécue par les personnes aînées, comme démontré dans l'EMPAQ 2019 (Gingras 2020). Ainsi, la première section de ce chapitre fait état des antécédents d'abus ou de violence, soit ceux vécus avant les 12 mois précédant l'enquête (voir l'encadré Antécédents d'abus ou de violence). La deuxième section traite de l'ensemble des trajectoires de violence vécues, incluant la maltraitance subie au cours des 12 mois précédant l'enquête (voir l'encadré Indicateur de trajectoire de maltraitance au cours de la vie).

Rappelons qu'il est possible que les questions se rapportant au passé soient affectées par un biais de mémoire. Il est possible, par exemple, que les personnes répondantes aient pu oublier certaines situations qui se sont produites avant l'âge de 18 ans ou à la période adulte. Ainsi, les proportions de personnes aînées ayant vécu des antécédents d'abus ou de violence pourraient être considérées comme étant une estimation minimale de la proportion de personnes ayant vécu de la maltraitance dans le passé.

Dans l'EMPAQ, ni la nature précise des antécédents de violence ni la fréquence de ceux-ci ne sont mesurées. Ainsi, la façon de mesurer les antécédents d'abus ou de violence pour chaque type de maltraitance diffère de la façon de mesurer la maltraitance vécue au cours des 12 mois précédant l'enquête (voir l'encadré Antécédents d'abus ou de violence). Pour cette raison, on parle dans cette section « d'antécédents d'abus ou de violence » plutôt que de maltraitance.

Antécédents d'abus ou de violence

Dans l'EMPAQ, afin de connaître les expériences d'abus ou de violence antérieures aux 12 mois précédant l'enquête, on demandait aux personnes aînées si elles avaient vécu des situations associées à chacun des types de maltraitance visés, à l'exception de la négligence physique :

- avant 18 ans ;
- entre 18 et 64 ans ;
- depuis l'âge de 65 ans.

Par exemple, pour la maltraitance psychologique, les questions suivantes étaient posées :

Diriez-vous que vous avez subi des situations associées à la maltraitance psychologique de la part de votre entourage ou d'une personne de confiance[1]…

… avant l'âge de 18 ans ?

… de 18 à 64 ans ?

À part ce que vous avez mentionné, avez-vous vécu des situations associées à la maltraitance psychologique depuis l'âge de 65 ans ?

Notons que, pour la maltraitance matérielle ou financière, les antécédents d'abus ou de violence avant 18 ans n'étaient pas mesurés.

1. Il peut s'agir, par exemple, d'un conjoint ou d'une conjointe, d'un membre de la famille, d'un ami, d'un voisin ou de quelqu'un qui vous donne de l'aide.

Antécédents d'abus ou de violence avant l'âge de 65 ans

Abus matériels ou financiers

Les personnes victimes d'abus matériels ou financiers avant 65 ans sont celles ayant subi la prise de contrôle de leur argent ou de leurs biens par une personne de confiance ou de leur entourage, ou qui se sont vu refuser l'accès.

Environ 3,8 % des personnes de 65 ans et plus vivant à domicile ont vécu des situations d'abus matériels ou financiers entre 18 et 65 ans (tableau 3.1). Les femmes sont plus nombreuses que les hommes, en proportion, à avoir vécu ce type de situation (4,5 % c. 3,1 %).

Tableau 3.1

Proportion de personnes ayant vécu des abus financiers ou matériels entre l'âge de 18 et 64 ans selon le genre[1], personnes de 65 ans et plus[2], Québec, 2025

	%
Total	**3,8**
Hommes+	3,1 [a]
Femmes+	4,5 [a]

a Exprime une différence significative entre les proportions selon le genre au seuil de 0,05.

1. Les personnes non binaires, soit celles dont le genre se situe en dehors du modèle binaire masculin-féminin, ont été réparties entre les hommes et les femmes pour des raisons de confidentialité et de qualité, d'où les libellés « Hommes+ » et « Femmes+ ».
2. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées du Québec*, 2025.

Violence psychologique

Les antécédents de violence psychologique tels que mesurés dans l'EMPAQ renvoient à des gestes, à des paroles ou à des attitudes blessantes qui auraient pu provoquer de la détresse de la part d'une personne de confiance ou de leur entourage.

Environ une personne visée par l'EMPAQ sur dix (9 %) a été victime de violence psychologique avant l'âge de 18 ans et près de 12 % l'ont été entre 18 et 64 ans (tableau 3.2). Les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'avoir des antécédents de violence psychologique, et ce, tant avant l'âge adulte (11 % c. 8 %) qu'entre 18 et 64 ans (16 % c. 7 %).

Notons qu'environ la moitié (52 %) des personnes aînées qui ont vécu de la violence psychologique avant l'âge de 18 ans en ont aussi vécu entre 18 et 64 ans (données non présentées).

Tableau 3.2

Proportion de personnes ayant vécu de la violence psychologique avant l'âge de 18 ans et entre l'âge de 18 et 64 ans selon le genre[1], personnes de 65 ans et plus[2], Québec, 2025

	Total	Genre	
		Hommes+	Femmes+
	%		
Avant l'âge de 18 ans	**9,4**	7,7 [a]	11,0 [a]
Entre l'âge de 18 et 64 ans	**11,6**	6,6 [a]	16,0 [a]

a Pour une variable donnée, exprime une différence significative entre les proportions selon le genre au seuil de 0,05.
1. Les personnes non binaires, soit celles dont le genre se situe en dehors du modèle binaire masculin-féminin, ont été réparties entre les hommes et les femmes pour des raisons de confidentialité et de qualité, d'où les libellés « Hommes+ » et « Femmes+ ».
2. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées du Québec*, 2025.

Violence physique

La violence physique vécue avant l'âge de 65 ans renvoie au fait d'avoir vécu des agressions physiques par une personne de confiance ou de leur entourage, sans toutefois inclure les agressions sexuelles, qui sont prises en compte séparément.

On estime qu'environ 9 % des personnes aînées vivant à domicile ont vécu de la violence physique avant l'âge de 18 ans et que 7 % en ont vécu entre l'âge de 18 et 64 ans (tableau 3.3). Comme pour la violence psychologique, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à avoir vécu de la violence physique avant 18 ans (10 % c. 8 %), ainsi qu'entre 18 et 64 ans (10 % c. 3,2 %).

Environ 27 % des personnes de 65 ans et plus qui ont vécu des antécédents de violence physique avant 18 ans en ont aussi vécu entre 18 et 64 ans (données non présentées).

Tableau 3.3

Proportion de personnes ayant vécu de la violence physique avant l'âge de 18 ans et entre l'âge de 18 et 64 ans selon le genre[1], personnes de 65 ans et plus[2], Québec, 2025

	Total	Genre	
		Hommes+	Femmes+
		%	
Avant l'âge de 18 ans	**9,4**	8,3 [a]	10,3 [a]
Entre l'âge de 18 et 64 ans	**6,8**	3,2 [a]	10,0 [a]

a Pour une variable donnée, exprime une différence significative entre les proportions selon le genre au seuil de 0,05.

1. Les personnes non binaires, soit celles dont le genre se situe en dehors du modèle binaire masculin-féminin, ont été réparties entre les hommes et les femmes pour des raisons de confidentialité et de qualité, d'où les libellés « Hommes+ » et « Femmes+ ».
2. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées du Québec*, 2025.

Violence sexuelle

Dans l'EMPAQ, la violence sexuelle vécue antérieurement par les personnes aînées réfère aux agressions ou expériences sexuelles non désirées faites par une personne de confiance ou de leur entourage.

Parmi les personnes aînées, environ une personne sur dix a vécu de la violence sexuelle avant 18 ans (9 %) et près d'une personne sur vingt en a vécu entre 18 et 64 ans (4,5 %) (tableau 3.4). Dans les deux cas, les femmes sont plus susceptibles d'avoir des antécédents de violence sexuelle que les hommes (respectivement 12 % c. 6 % et 8 % c. 0,7 %*).

Soulignons qu'environ 17 % des personnes aînées qui ont été victimes de violence sexuelle avant l'âge adulte l'ont aussi été entre 18 et 64 ans (données non présentées).

Tableau 3.4

Proportion de personnes ayant vécu de la violence sexuelle avant l'âge de 18 ans et entre l'âge de 18 et 64 ans selon le genre[1], personnes de 65 ans et plus[2], Québec, 2025

	Total	Genre	
		Hommes+	Femmes+
		%	
Avant l'âge de 18 ans	**9,3**	6,0 [a]	12,1 [a]
Entre l'âge de 18 et 64 ans	**4,5**	0,7* [a]	7,8 [a]

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

a Pour une variable donnée, exprime une différence significative entre les proportions selon le genre au seuil de 0,05.

1. Les personnes non binaires, soit celles dont le genre se situe en dehors du modèle binaire masculin-féminin, ont été réparties entre les hommes et les femmes pour des raisons de confidentialité et de qualité, d'où les libellés « Hommes+ » et « Femmes+ ».
2. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées du Québec*, 2025.

Trajectoires de maltraitance au cours de la vie

Les indicateurs sur les antécédents de violence ou d'abus avant 65 ans, sur la maltraitance vécue au cours des 12 mois précédant l'enquête et sur la maltraitance vécue depuis l'âge de 65 ans[1] ont été combinés afin de construire une trajectoire descriptive de violence au cours de la vie pour chaque type de maltraitance, à l'exception de la négligence physique (voir l'encadré Indicateur de trajectoire de maltraitance au cours de la vie). L'indicateur de trajectoire renvoyant à la fois aux antécédents de violence ou d'abus, ainsi qu'à la maltraitance, l'expression « trajectoire de maltraitance » est utilisée pour alléger la lecture.

Indicateur de trajectoire de maltraitance au cours de la vie

L'indicateur de trajectoire de maltraitance au cours de la vie a été créé à partir des informations recueillies sur :

- les antécédents de violence ou d'abus avant l'âge de 65 ans ;
- la maltraitance vécue depuis l'âge de 65 ans (autres situations que celles vécues au cours des 12 mois précédant l'enquête) ;
- la maltraitance vécue au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Une trajectoire est construite pour chacun des quatre types de maltraitance examinés dans ce chapitre.

Chacune des trajectoires est découpée en trois périodes de vie : avant l'âge de 18 ans, entre l'âge de 18 et 64 ans et depuis l'âge de 65 ans.

La troisième période comprend les situations vécues au cours des 12 mois précédant l'enquête, ainsi que les autres situations de maltraitance vécues depuis l'âge de 65 ans.

Suite à la page 72

1. Cet indicateur traite de la maltraitance vécue depuis l'âge de 65 ans, mais avant les 12 mois précédant l'enquête, pour les personnes âgées de 67 ans et plus.

L'indicateur de trajectoire de maltraitance comprend ainsi huit catégories et est schématisé dans le tableau suivant :

Trajectoire de violence	Avant l'âge de 18 ans	Entre 18 et 64 ans	Depuis l'âge de 65 ans
1. À toutes les périodes	✔	✔	✔
2. Entre l'âge de 18 et 64 ans et depuis l'âge de 65 ans		✔	✔
3. Avant l'âge de 18 ans et entre l'âge de 18 et 64 ans	✔	✔	
4. Avant l'âge de 18 ans et depuis l'âge de 65 ans	✔		✔
5. Uniquement avant l'âge de 18 ans	✔		
6. Uniquement entre l'âge de 18 et 64 ans		✔	
7. Uniquement depuis l'âge de 65 ans			✔
8. Aucun antécédent de violence, ni de maltraitance			

Maltraitance matérielle ou financière

La grande majorité des personnes de 65 ans et plus vivant à domicile n'ont pas vécu de maltraitance matérielle ou financière au cours de leur vie (95 %) (tableau 3.5). Environ 0,6 %* en ont vécu entre 18 et 64 ans et depuis l'âge de 65 ans, alors que 3,3 % en ont vécu uniquement entre 18 et 64 ans. Environ 1,6 % ont vécu ce type de maltraitance uniquement depuis l'âge de 65 ans.

Les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'avoir vécu de la maltraitance matérielle ou financière entre l'âge de 18 et 64 ans et depuis l'âge de 65 ans (0,8 %* c. 0,3 %**).

Rappelons que, dans l'EMPAQ, les antécédents d'abus matériels ou financiers n'ont pas été mesurés avant l'âge de 18 ans.

Maltraitance psychologique

Environ huit personnes aînées sur dix (81 %) n'ont jamais été victimes de maltraitance psychologique au cours de leur vie. À l'inverse, environ 1,7 % ont subi ce type de maltraitance à toutes les périodes de leur vie (tableau 3.6).

On observe un lien entre le genre et certains types de trajectoires. Par exemple, les hommes sont plus susceptibles que les femmes de ne jamais avoir subi de la maltraitance psychologique (85 % c. 77 %), et les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'en avoir vécu à toutes les périodes de leur vie (2,4 % c. 0,9 %*).

Tableau 3.5

Trajectoire de maltraitance matérielle ou financière selon le genre[1], personnes de 65 ans et plus[2], Québec, 2025

	Total	Genre	
		Hommes+	Femmes+
		%	
Entre l'âge de 18 et 64 ans et depuis l'âge de 65 ans	**0,6***	0,3** [a]	0,8* [a]
Uniquement entre l'âge de 18 et 64 ans	**3,3**	2,8	3,7
Uniquement depuis l'âge de 65 ans	**1,6**	1,8*	1,5
Aucun antécédent de violence, ni de maltraitance	**94,6**	95,2	94,0

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.
a Pour une variable donnée, exprime une différence significative entre les proportions selon le genre au seuil de 0,05.
1. Les personnes non binaires, soit celles dont le genre se situe en dehors du modèle binaire masculin-féminin, ont été réparties entre les hommes et les femmes pour des raisons de confidentialité et de qualité, d'où les libellés « Hommes+ » et « Femmes+ ».
2. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées du Québec*, 2025.

Tableau 3.6

Trajectoire de maltraitance psychologique selon le genre[1], personnes de 65 ans et plus[2], Québec, 2025

	Total	Genre	
		Hommes+	Femmes+
		%	
À toutes les périodes	**1,7**	0,9* [a]	2,4 [a]
Avant l'âge de 18 ans et entre l'âge de 18 et 64 ans	**3,2**	1,6* [a]	4,6 [a]
Avant l'âge de 18 ans et depuis l'âge de 65 ans	**0,6***	0,6*	0,5*
Uniquement avant l'âge de 18 ans	**4,0**	4,5 [a]	3,5 [a]
Entre l'âge de 18 et 64 ans et depuis l'âge de 65 ans	**1,6**	0,8* [a]	2,3 [a]
Uniquement entre l'âge de 18 et 64 ans	**5,1**	3,2 [a]	6,8 [a]
Uniquement depuis l'âge de 65 ans	**2,9**	2,9	2,8
Aucun antécédent de violence, ni de maltraitance	**81,0**	85,4 [a]	77,2 [a]

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
a Pour une variable donnée, exprime une différence significative entre les proportions selon le genre au seuil de 0,05.
1. Les personnes non binaires, soit celles dont le genre se situe en dehors du modèle binaire masculin-féminin, ont été réparties entre les hommes et les femmes pour des raisons de confidentialité et de qualité, d'où les libellés « Hommes+ » et « Femmes+ ».
2. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées du Québec*, 2025.

Maltraitance physique

Environ 86 % des personnes de 65 ans et plus n'ont jamais vécu de maltraitance physique au cours de leur vie (tableau 3.7). En revanche, 0,2 %** en ont subi à toutes les périodes de leur vie et environ 7 % en ont vécu uniquement avant l'âge de 18 ans.

On note un lien entre le genre et certaines trajectoires de maltraitance physique. Par exemple, les hommes sont plus susceptibles que les femmes de ne jamais avoir subi de la maltraitance physique (89 % c. 83 %), et les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'avoir vécu de la maltraitance physique avant 18 ans et entre 18 et 64 ans (3,3 % c. 1,3 %*), ainsi qu'uniquement entre 18 et 64 ans (6 % c. 1,8 %*).

Tableau 3.7

Trajectoire de maltraitance physique selon le genre[1], personnes de 65 ans et plus[2], Québec, 2025

	Total	Genre	
		Hommes+	Femmes+
		%	
À toutes les périodes	**0,2****	x	x
Avant l'âge de 18 ans et entre l'âge de 18 et 64 ans	**2,4**	1,3* [a]	3,3 [a]
Avant l'âge de 18 ans et depuis l'âge de 65 ans	**0,2****	0,3**	0,2**
Uniquement avant l'âge de 18 ans	**6,6**	6,6	6,5
Entre l'âge de 18 et 64 ans et depuis l'âge de 65 ans	**0,2***	x	x
Uniquement entre l'âge de 18 et 64 ans	**4,1**	1,8* [a]	6,1 [a]
Uniquement depuis l'âge de 65 ans	**0,7***	0,9* [a]	0,5* [a]
Aucun antécédent de violence, ni de maltraitance	**85,7**	88,9 [a]	82,8 [a]

x Donnée confidentielle.
* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.
a Pour une variable donnée, exprime une différence significative entre les proportions selon le genre au seuil de 0,05.
1. Les personnes non binaires, soit celles dont le genre se situe en dehors du modèle binaire masculin-féminin, ont été réparties entre les hommes et les femmes pour des raisons de confidentialité et de qualité, d'où les libellés « Hommes+ » et « Femmes+ ».
2. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées du Québec*, 2025.

Maltraitance sexuelle

Près de neuf personnes aînées sur dix (88 %) n'ont pas vécu de maltraitance sexuelle au cours de leur vie. En revanche, près de 0,1 %** en ont vécu à toutes les périodes de leur vie et 8 % en ont vécu avant 18 ans uniquement (tableau 3.8).

Les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes à ne pas avoir vécu de maltraitance sexuelle (93 % c. 83 %), tandis que les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à avoir vécu de la maltraitance sexuelle avant 18 ans et entre 18 et 64 ans (2,5 % c. 0,3 %**), uniquement avant 18 ans (9 % c. 6 %) et uniquement entre 18 et 64 ans (4,8 % c. 0,4 %*).

Tableau 3.8

Trajectoire de maltraitance sexuelle selon le genre[1], personnes de 65 ans et plus[2], Québec, 2025

	Total	Genre	
		Hommes+	Femmes+
		%	
À toutes les périodes	**0,1** **	x	x
Avant l'âge de 18 ans et entre l'âge de 18 et 64 ans	**1,4**	0,3** [a]	2,5 [a]
Avant l'âge de 18 ans et depuis l'âge de 65 ans	**0,1** **	x	x
Uniquement avant l'âge de 18 ans	**7,6**	5,7 [a]	9,3 [a]
Entre l'âge de 18 et 64 ans et depuis l'âge de 65 ans	**0,2** **	x	x
Uniquement entre l'âge de 18 et 64 ans	**2,7**	0,4* [a]	4,8 [a]
Uniquement depuis l'âge de 65 ans	**0,2** *	0,2**	0,2*
Aucun antécédent de violence, ni de maltraitance	**87,6**	93,4 [a]	82,6 [a]

x Donnée confidentielle.
* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.
a Pour une variable donnée, exprime une différence significative entre les proportions selon le genre au seuil de 0,05.
1. Les personnes non binaires, soit celles dont le genre se situe en dehors du modèle binaire masculin-féminin, ont été réparties entre les hommes et les femmes pour des raisons de confidentialité et de qualité, d'où les libellés « Hommes+ » et « Femmes+ ».
2. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées du Québec*, 2025.



Nes / iStock

4 Facteurs associés à la maltraitance

Dans ce chapitre, on examine les caractéristiques individuelles et les facteurs relatifs à l'environnement relationnel et physique qui sont associés aux types de maltraitance examinés dans l'enquête. Une synthèse des résultats est présentée à la fin du chapitre afin d'offrir une vue d'ensemble des facteurs associés à la maltraitance. Notons que ces caractéristiques et facteurs ne sont pas nécessairement des facteurs de risque, puisqu'ils peuvent aussi être des conséquences de la maltraitance.

Facteurs associés à la négligence physique

Caractéristiques individuelles

Caractéristiques sociodémographiques

Les résultats de l'EMPAQ 2025 indiquent une proportion plus élevée de personnes ayant vécu de la négligence physique au cours des 12 mois précédant l'enquête parmi les personnes veuves (1,3 %*), que parmi les personnes célibataires (0,4 %**) ou en couple (0,6 %) (tableau 4.1).

Tableau 4.1

Proportion de personnes ayant vécu de la négligence physique au cours des 12 mois précédant l'enquête selon certaines caractéristiques sociodémographiques, personnes de 65 ans et plus[1], Québec, 2025

	%
Total	**0,7**
Nombre de personnes dans le ménage	
Une personne	0,9*
Deux personnes	0,6*
Trois personnes et plus	0,9**
Statut matrimonial	
Célibataire	0,4** a
Marié(e) ou conjoint(e) de fait	0,6 b
Séparé(e) ou divorcé(e)	0,8**
Veuf(ve)	1,3* a,b
Lieu de naissance	
Canada	0,7
Hors du Canada	1,1**
Langue le plus souvent parlée à la maison	
Français (avec ou sans autres langues, sauf l'anglais)	0,8
Anglais (avec ou sans autres langues, sauf le français)	0,5**
Français et anglais (avec ou sans autres langues)	0,7**
Autres langues seulement	1,1**

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
a-b Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées du Québec*, 2025.

Caractéristiques socioéconomiques

Le plus haut niveau de scolarité terminé, le revenu annuel personnel et le mode d'occupation du logement sont les facteurs socioéconomiques mesurés dans l'EMPAQ. La négligence physique est liée au revenu annuel personnel des personnes aînées vivant à domicile. En effet, les personnes de 65 ans et plus qui vivent à domicile et dont le revenu annuel personnel est inférieur à 30 000 $ sont proportionnellement plus nombreuses à avoir vécu de la négligence physique au cours des 12 mois précédant l'enquête que celles qui gagnent 50 000 $ et plus (1,0 %* c. 0,3 %**) (tableau 4.2).

Tableau 4.2

Proportion de personnes ayant vécu de la négligence physique au cours des 12 mois précédant l'enquête selon certaines caractéristiques socioéconomiques, personnes de 65 ans et plus[1], Québec, 2025

	%
Total	**0,7**
Plus haut niveau de scolarité	
Études primaires (ou moins)	1,4**
Études secondaires partielles ou terminées ou diplôme ou certificat d'études d'une école de métiers ou de formation professionnelle	0,7*
Diplôme ou certificat d'études collégiales	0,8**
Diplôme universitaire	0,6**
Revenu annuel personnel	
Moins de 30 000 $	1,0* [a]
De 30 000 $ à moins de 50 000 $	0,8* [b]
50 000 $ et plus	0,3** [a,b]
Mode d'occupation du logement	
Propriétaire	0,6*
Locataire	1,0*

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
a-b Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées du Québec*, 2025.

Caractéristiques de santé

En général, pour les indicateurs de santé, les personnes de 65 ans et plus qui sont en moins bonne santé sont plus susceptibles d'avoir vécu de la négligence physique au cours des 12 mois précédant l'enquête que celles en meilleure santé. Ainsi, les personnes aînées qui estiment que leur état de santé est passable ou mauvais sont proportionnellement plus nombreuses à avoir subi de la négligence physique au cours des 12 mois précédant l'enquête que celles qui perçoivent leur état de santé comme excellent, très bon ou bon (2,5 %* c. 0,4 %*) (tableau 4.3). Il en est de même en ce qui a trait à la perception de l'état de santé mentale (3,6 %** c. 0,6 %).

Pour leur part, les personnes aînées ayant des limitations fonctionnelles sont plus nombreuses à avoir été victimes de négligence physique que celles n'éprouvant pas de limitation, que ce soit sur le plan de l'audition (1,3 %* c. 0,5 %*), de la vision (1,6 %* c. 0,5 %*) ou des déplacements (3,5 %* c. 0,3 %*). On observe une plus grande proportion de personnes aînées ayant vécu de la négligence physique au cours des 12 mois précédant l'enquête chez les personnes aînées présentant deux de ces limitations (2,7 %*) et chez celles en ayant trois (4,5 %**) que chez celles qui n'en présentent aucune (0,3 %**) ou une seule (0,6 %*).

Par ailleurs, proportionnellement plus de personnes aînées ont vécu de la négligence physique parmi celles qui utilisent une aide technique pour se déplacer (3,4 %*) que parmi celles qui n'en utilisent pas (0,4 %*).

Tableau 4.3

Proportion de personnes ayant vécu de la négligence physique au cours des 12 mois précédant l'enquête selon certaines caractéristiques de santé, personnes de 65 ans et plus[1], Québec, 2025

	%
Total	**0,7**
Perception de l'état de santé générale	
Excellent, très bon ou bon	0,4* [a]
Passable ou mauvais	2,5* [a]
Perception de l'état de santé mentale	
Excellent, très bon ou bon	0,6 [a]
Passable ou mauvais	3,6** [a]
Difficulté à entendre (même avec des prothèses auditives)	
Aucune	0,5* [a]
Certaines difficultés ou beaucoup de difficultés	1,3* [a]
Difficultés à voir (même avec des lunettes ou des verres de contact)	
Aucune	0,5* [a]
Certaines difficultés ou incapacité à voir	1,6* [a]
Difficultés à se déplacer (avec une aide technique ou non)	
Aucune	0,3* [a]
Certaines difficultés ou incapacité à se déplacer	3,5* [a]
Nombre de limitations fonctionnelles[2]	
Aucune limitation	0,3** [a,b]
Une limitation	0,6* [a,b]
Deux limitations	2,7* [a]
Trois limitations	4,5** [b]
Utilisation d'une aide technique pour se déplacer	
Oui	3,4* [a]
Non	0,4* [a]

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
a-b Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
2. Limitations fonctionnelles mesurées dans l'*Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec* : l'ouïe, la vue et la mobilité.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées du Québec*, 2025.

Environnement relationnel

Utilisation des services à domicile

Les personnes des 65 ans et plus qui ont utilisé des services à domicile[1] au cours des 12 mois précédant l'enquête sont plus nombreuses en proportion à avoir été victimes de négligence physique au cours de cette période que celles n'ayant pas eu recours à de tels services. Cette relation s'observe en effet pour les personnes ayant reçu ou non :

- des soins infirmiers (5,9 %* c. 0,3 %*) ;
- d'autres services ou des soins de santé comme de la physiothérapie ou des conseils en nutrition (5,9 %* c. 0,4 %) ;
- des équipements médicaux ou des fournitures médicales (4,6 %* c. 0,5 %) ;
- des soins personnels ou de l'aide domestique (4,3 %* c. 0,3 %) ;
- d'autres types de services tels que le transport ou la livraison de repas (6,2 %* c. 0,4 %) (tableau 4.4).

Principal soutien financier du ménage

La négligence physique est liée au principal soutien financier du ménage. En effet, la proportion la plus élevée de personnes ayant subi de la négligence physique au cours des 12 mois précédant l'enquête se situe dans les ménages soutenus exclusivement par une personne qui n'est pas le conjoint ou la conjointe, comme un membre de la famille par exemple (2,8 %**) (tableau 4.4).

Antécédents d'abus, de violences ou de maltraitance

Les antécédents font référence aux abus ou aux violences subis avant l'âge de 65 ans, et à la maltraitance vécue depuis l'âge de 65 ans, mais pour des situations autres que celles se rapportant aux 12 mois précédant l'enquête[2].

La proportion de personnes de 65 ans et plus ayant vécu de la négligence physique au cours des 12 mois précédant l'enquête est plus élevée lorsqu'elles ont été victimes de certains types d'abus ou de violences dans le passé que lorsqu'elles ne l'ont pas été. C'est notamment le cas lorsqu'elles ont vécu de la violence psychologique entre l'âge de 18 à 64 ans (1,5 %** c. 0,6 %), ou lorsqu'elles ont vécu de la violence physique avant l'âge de 18 ans (1,4 %** c. 0,7 %) (tableau 4.5)[3].

1. Une association entre l'utilisation de services à domicile et la maltraitance ne signifie pas nécessairement que la personne qui fournit les services ou les soins est celle qui est responsable de la maltraitance.
2. Les proportions se rapportant aux maltraitances vécues depuis l'âge de 65 ans ont comme dénominateur les personnes de 67 ans et plus.
3. Notons qu'aucune question sur les antécédents de violence physique (forme « négligence ») n'était posée.

Tableau 4.4

Proportion de personnes ayant vécu de la négligence physique au cours des 12 mois précédant l'enquête selon certaines caractéristiques de l'environnement relationnel, personnes de 65 ans et plus[1], Québec, 2025

	%	
Total	**0,7**	
Composition du ménage		
Personne vivant seule	0,9*	
Personne vivant avec un(e) conjoint(e) avec ou sans autres personnes (enfants, autres membres de la famille, autres personnes)	0,6	
Personne vivant sans conjoint(e), mais vivant avec au moins une autre personne (enfants, autres membres de la famille, autres personnes)	0,9**	
Soins ou services reçus à domicile au cours des 12 derniers mois : soins infirmiers		
Oui	5,9*	a
Non	0,3*	a
Soins ou services reçus à domicile au cours des 12 derniers mois : autres services ou soins de santé		
Oui	5,9*	a
Non	0,4	a
Soins ou services reçus à domicile au cours des 12 derniers mois : équipements médicaux ou fournitures médicales		
Oui	4,6*	a
Non	0,5	a
Soins ou services reçus à domicile au cours des 12 derniers mois : soins personnels ou aide domestique		
Oui	4,3*	a
Non	0,3	a
Soins ou services reçus à domicile au cours des 12 derniers mois : autres types de services (transport, livraison de repas, etc.)		
Oui	6,2*	a
Non	0,4	a
Principal soutien financier du ménage		
L'un(e) ou l'autre des conjoint(e)s – une seule personne	0,8	a,b
Les deux conjoint(e)s	0,4*	a,c
L'un(e) ou l'autre des conjoint(e)s ET une autre personne (enfant, autre)	0,5**	d
Une autre personne que le (la) conjoint(e)	2,8**	b,c,d

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
a-d Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées du Québec*, 2025.

Tableau 4.5

Proportion de personnes ayant vécu de la négligence physique au cours des 12 mois précédant l'enquête selon les antécédents d'abus matériels ou financiers ou de violences psychologiques, physiques ou sexuelles, personnes de 65 ans et plus[1], Québec, 2025

	%
Total	**0,7**
A vécu de l'abus matériel ou financier entre l'âge de 18 et 64 ans	
Oui	x
Non	x
A vécu de l'abus matériel ou financier depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles se rapportant aux 12 derniers mois)[2]	
Oui	x
Non	x
A vécu de la violence psychologique avant l'âge de 18 ans	
Oui	1,3 **
Non	0,7
A vécu de la violence psychologique entre l'âge de 18 et 64 ans	
Oui	1,5 ** a
Non	0,6 a
A vécu de la violence psychologique depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles se rapportant aux 12 derniers mois)[2]	
Oui	2,5 ** a
Non	0,7 a
A vécu de la violence physique avant l'âge de 18 ans	
Oui	1,4 ** a
Non	0,7 a
A vécu de la violence physique entre l'âge de 18 et 64 ans	
Oui	1,5 **
Non	0,7
A vécu de la violence physique depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles se rapportant aux 12 derniers mois)[2]	
Oui	x
Non	x
A vécu de la violence sexuelle avant l'âge de 18 ans	
Oui	1,1 **
Non	0,7
A vécu de la violence sexuelle entre l'âge de 18 et 64 ans	
Oui	1,7 **
Non	0,7
A vécu de la violence sexuelle depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles se rapportant aux 12 derniers mois)[2]	
Oui	x
Non	x

x Donnée confidentielle.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
a Pour une variable donnée, exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
2. Pour cette variable, le dénominateur correspond aux personnes de 67 ans et plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées du Québec*, 2025.

Environnement physique

Selon l'EMPAQ 2025, la proportion de personnes de 65 ans et plus qui ont vécu de la négligence physique au cours des 12 mois précédant l'enquête est plus élevée parmi celles résidant dans une RPA (2,2 %*) que parmi celles vivant dans une maison (unifamiliale ou intergénérationnelle) ou un condo (0,7 %*), dans un immeuble de type « plex » (0,5 %**) ou dans un « appartement dans un autre type d'immeuble » (0,7 %**) (tableau 4.6).

Tableau 4.6

Proportion de personnes ayant vécu de la négligence physique au cours des 12 mois précédant l'enquête selon certaines caractéristiques de l'environnement physique, personnes de 65 ans et plus[1], Québec, 2025

	%
Total	**0,7**
Type de logement	
Maison unifamiliale, maison intergénérationnelle ou condo	0,7* [a]
Duplex, triplex, quadruplex ou sixplex (2 à 6 logements superposés)	0,5** [b]
Résidence privée pour aînés (RPA) (avec ou sans services)	2,2* [a,b,c]
Appartement dans un autre type d'immeuble	0,7** [c]
Autre type (y compris une habitation à loyer modique)	1,1**
Zone géographique	
Région métropolitaine de recensement de Montréal	0,6*
Autres régions métropolitaines de recensement	0,9**
Agglomérations de recensement	0,6**
Petites villes et monde rural	0,8*

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
a-c Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées du Québec*, 2025.

Facteurs associés à la maltraitance matérielle ou financière (forme « violence »)

Caractéristiques individuelles

Caractéristiques sociodémographiques

Selon l'EMPAQ 2025, la maltraitance matérielle ou financière (forme « violence ») est liée au nombre de personnes dans le ménage et au statut matrimonial. Ainsi, la proportion de personnes de 65 ans et plus vivant à domicile et qui ont subi de la maltraitance matérielle ou financière au cours des 12 mois précédant l'enquête est plus élevée lorsque le ménage compte une seule personne (1,6 %*) que lorsqu'il est composé de deux personnes (0,5 %*) ou de trois personnes ou plus (0,4 %**) (tableau 4.7).

Tableau 4.7

Proportion de personnes ayant vécu de la maltraitance matérielle ou financière (forme « violence ») au cours des 12 mois précédant l'enquête selon certaines caractéristiques sociodémographiques, personnes de 65 ans et plus[1], Québec, 2025

	%
Total	**1,0**
Nombre de personnes dans le ménage	
Une personne	1,6* a,b
Deux personnes	0,5* a
Trois personnes et plus	0,4** b
Statut matrimonial	
Célibataire	0,6** a,b
Marié(e) ou conjoint(e) de fait	0,6* c,d
Séparé(e) ou divorcé(e)	1,4* a,c
Veuf(ve)	1,5** b,d
Lieu de naissance	
Canada	0,9
Hors du Canada	1,4**
Langue le plus souvent parlée à la maison	
Français (avec ou sans autres langues, sauf l'anglais)	0,9
Anglais (avec ou sans autres langues, sauf le français)	0,8**
Français et anglais (avec ou sans autres langues)	1,2**
Autres langues seulement	1,8**

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
a-d Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées du Québec*, 2025.

La proportion de victimes est aussi plus élevée chez les personnes qui sont séparées ou divorcées (1,4 %*) ou qui sont veuves (1,5 %**) que chez celles qui sont célibataires (0,6 %**) ou que chez celles qui sont mariées ou en union de fait (0,6 %*).

Caractéristiques socioéconomiques

Proportionnellement plus de personnes de 65 ans et plus ont vécu de la maltraitance matérielle ou financière au cours des 12 mois précédant l'enquête lorsque leur revenu annuel est inférieur à 30 000 $ (1,5 %*) que lorsqu'il se situe entre 30 000 $ et 50 000 $ (0,5 %*) ou est supérieur ou égal à 50 000 $ (0,7 %*) (tableau 4.8).

Les personnes aînées qui sont locataires sont plus susceptibles que celles qui sont propriétaires d'avoir subi de la maltraitance matérielle ou financière au cours des 12 mois précédant l'enquête (1,4 %* c. 0,7 %*).

Tableau 4.8

Proportion de personnes ayant vécu de la maltraitance matérielle ou financière (forme « violence ») au cours des 12 mois précédant l'enquête selon certaines caractéristiques socioéconomiques, personnes de 65 ans et plus[1], Québec, 2025

	%
Total	**1,0**
Plus haut niveau de scolarité	
Études primaires (ou moins)	0,7**
Études secondaires partielles ou terminées ou diplôme ou certificat d'études d'une école de métiers ou de formation professionnelle	1,0*
Diplôme ou certificat d'études collégiales	1,2**
Diplôme universitaire	0,8*
Revenu personnel	
Moins de 30 000 $	1,5* a,b
De 30 000 $ à moins de 50 000 $	0,5* a
50 000 $ et plus	0,7* b
Mode d'occupation du logement	
Propriétaire	0,7* a
Locataire	1,4* a

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
a-b Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées du Québec*, 2025.

Caractéristiques de santé

La maltraitance matérielle ou financière (forme « violence ») est associée à certaines des caractéristiques de santé examinées dans l'enquête. En effet, la proportion de personnes de 65 ans et plus ayant été victimes de maltraitance matérielle ou financière au cours des 12 mois précédant l'enquête est plus élevée chez les personnes :

- qui estiment que leur état de santé est passable ou mauvais (1,9 %*), que chez celles qui estiment qu'il est excellent, très bon ou bon (0,8 %*) ;
- qui estiment que leur santé mentale est passable ou mauvaise (3,0 %**), que chez celles qui estiment qu'elle est excellente, très bonne ou bonne (0,9 %) ;
- qui éprouvent certaines difficultés à voir ou qui sont incapables de voir, même avec des lunettes ou des verres de contact (2,0 %*), que chez celles qui n'éprouvent aucune difficulté à voir (0,7 %*) ;
- qui présentent des limitations fonctionnelles, que chez celles qui n'en ont pas (1,2 %* pour une limitation fonctionnelle et 1,7 %** pour deux ou trois c. 0,6 %* pour aucune limitation fonctionnelle) ;
- qui utilisent une aide technique pour se déplacer (2,1 %*), que chez celles qui n'ont pas recours à une telle aide (0,8 %*) (tableau 4.9).

Tableau 4.9

Proportion de personnes ayant vécu de la maltraitance matérielle ou financière (forme « violence ») au cours des 12 mois précédant l'enquête selon certaines caractéristiques de santé, personnes de 65 ans et plus[1], Québec, 2025

	%
Total	**1,0**
Perception de l'état de santé générale	
Excellent, très bon ou bon	0,8* [a]
Passable ou mauvais	1,9* [a]
Perception de l'état de santé mentale	
Excellent, très bon ou bon	0,9 [a]
Passable ou mauvais	3,0** [a]
Difficulté à entendre (même avec des prothèses auditives)	
Aucune	0,9*
Certaines difficultés ou beaucoup de difficultés	1,0*
Difficultés à voir (même avec des lunettes ou des verres de contact)	
Aucune	0,7* [a]
Certaines difficultés ou incapacité à voir	2,0* [a]
Difficultés à se déplacer (avec une aide technique ou non)	
Aucune	0,9*
Certaines difficultés ou incapacité à se déplacer	1,3*
Nombre de limitations fonctionnelles[2]	
Aucune limitation	0,6* [a,b]
Une limitation	1,2* [a]
Deux ou trois limitations	1,7** [b]
Utilisation d'une aide technique pour se déplacer	
Oui	2,1* [a]
Non	0,8* [a]

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
a-b Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
2. Limitations fonctionnelles mesurées dans l'*Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées du Québec* : l'ouïe, la vue et la mobilité.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées du Québec*, 2025.

Environnement relationnel

Composition du ménage

Selon l'EMPAQ 2025, proportionnellement plus de personnes de 65 ans et plus qui vivent seules ont vécu de la maltraitance matérielle ou financière (forme « violence ») au cours des 12 mois précédant l'enquête (1,6 %*) que celles qui vivent avec leur conjoint ou leur conjointe (avec ou sans d'autres personnes) (0,6 %*) ou que celles qui vivent sans conjoint ou conjointe, mais avec au moins une autre personne (0,4 %**) (tableau 4.10).

Utilisation des services à domicile

De manière générale, les personnes de 65 ans et plus qui ont utilisé des services à domicile sont plus susceptibles d'avoir subi de la maltraitance matérielle ou financière au cours des 12 mois précédant l'enquête que celles n'ayant pas eu recours à de tels services. Par exemple, environ 1,8 %* des personnes ayant reçu des soins personnels ou une aide domestique à domicile au cours des 12 mois précédant l'enquête ont été victimes de maltraitance matérielle ou financière au cours de cette période, comparativement à 0,9 %* pour les personnes n'ayant pas eu recours à de tels services (tableau 4.10).

Dépendance fonctionnelle

L'indicateur de dépendance fonctionnelle reflète le besoin d'aide nécessaire au cours des 12 mois précédant l'enquête pour réaliser les diverses activités quotidiennes, à savoir : manger, prendre un bain ou une douche, s'habiller ou se déshabiller, prendre soin de son apparence, aller à la toilette, aller au lit et en sortir, préparer les repas et prendre ses médicaments. La proportion de personnes aînées ayant subi de la maltraitance matérielle ou financière au cours des 12 mois précédant l'enquête est plus importante chez les personnes démontrant de la dépendance pour mener des activités quotidiennes que chez celles qui ne présentent pas de dépendance (1,7 %* c. 0,9 %) (tableau 4.10).

Tableau 4.10

Proportion de personnes ayant vécu de la maltraitance matérielle ou financière (forme « violence ») au cours des 12 mois précédant l'enquête selon certaines caractéristiques de l'environnement relationnel, personnes de 65 ans et plus[1], Québec, 2025

	%
Total	**1,0**
Composition du ménage	
Personne vivant seule	1,6* a,b
Personne vivant avec un(e) conjoint(e) avec ou sans autres personnes (enfants, autres membres de la famille, autres personnes)	0,6* a
Personne vivant sans conjoint(e), mais vivant avec au moins une autre personne (enfants, autres membres de la famille, autres personnes)	0,4** b
Soins ou services reçus à domicile au cours des 12 derniers mois : soins infirmiers	
Oui	2,7** a
Non	0,8 a
Soins ou services reçus à domicile au cours des 12 derniers mois : autres services ou soins de santé	
Oui	2,2** a
Non	0,9 a
Soins ou services reçus à domicile au cours des 12 derniers mois : équipements médicaux ou fournitures médicales	
Oui	2,5** a
Non	0,9 a
Soins ou services reçus à domicile au cours des 12 derniers mois : soins personnels ou aide domestique	
Oui	1,8* a
Non	0,9 a
Soins ou services reçus à domicile au cours des 12 derniers mois : autres types de services (transport, livraison de repas, etc.)	
Oui	1,6**
Non	0,9
Niveau de dépendance dans les activités quotidiennes	
Pas de dépendance (score 0)	0,9 a
Dépendance faible, modérée ou forte (score 1 à 8)	1,7* a
Principal soutien financier du ménage	
L'un(e) ou l'autre des conjoint(e)s – une seule personne	1,1
Les deux conjoint(e)s	0,4*
L'un(e) ou l'autre des conjoint(e)s ET une autre personne (enfant, autre) OU uniquement une autre personne	1,0**

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
a-b Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées du Québec*, 2025.

Antécédents d'abus, de violences ou de maltraitance

De manière générale, la proportion de personnes aînées ayant subi de la maltraitance matérielle ou financière au cours des 12 mois précédant l'enquête est plus élevée chez celles qui ont vécu des abus, des violences ou des situations de maltraitance dans le passé que chez celles qui n'en ont pas été victimes. Cela s'observe entre autres pour l'abus financier subi entre l'âge de 18 et 64 ans[4] (4,3 %** c. 0,8 %) et pour les situations de maltraitance matérielle ou financière subies depuis l'âge de 65 ans (autres que celles subies au cours des 12 mois précédant l'enquête)[5] (11,1 %** c. 0,8 %) (tableau 4.11).

4. Rappelons que pour ce type de maltraitance, aucune question sur les antécédents d'abus matériels ou financiers avant l'âge de 18 ans n'était posée.
5. Les proportions se rapportant aux maltraitances vécues depuis l'âge de 65 ans ont comme dénominateur les personnes de 67 ans et plus.

Tableau 4.11

Proportion de personnes ayant vécu de la maltraitance matérielle ou financière (forme « violence ») au cours des 12 mois précédant l'enquête selon les antécédents d'abus matériels ou financiers ou de violences psychologiques, physiques ou sexuelles, personnes de 65 ans et plus[1], Québec, 2025

	%
Total	**1,0**
A vécu de l'abus matériel ou financier entre l'âge de 18 et 64 ans	
Oui	4,3** a
Non	0,8 a
A vécu de l'abus matériel ou financier depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles se rapportant aux 12 derniers mois)[2]	
Oui	11,1** a
Non	0,8 a
A vécu de la violence psychologique avant l'âge de 18 ans	
Oui	2,1* a
Non	0,8 a
A vécu de la violence psychologique entre l'âge de 18 et 64 ans	
Oui	2,0* a
Non	0,8* a
A vécu de la violence psychologique depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles se rapportant aux 12 derniers mois)[2]	
Oui	8,2** a
Non	0,8 a
A vécu de la violence physique avant l'âge de 18 ans	
Oui	2,5* a
Non	0,8 a
A vécu de la violence physique entre l'âge de 18 et 64 ans	
Oui	2,8** a
Non	0,8 a
A vécu de la violence physique depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles se rapportant aux 12 derniers mois)[2]	
Oui	4,1** a
Non	0,9 a
A vécu de la violence sexuelle avant l'âge de 18 ans	
Oui	2,0* a
Non	0,9 a
A vécu de la violence sexuelle entre l'âge de 18 et 64 ans	
Oui	2,4** a
Non	0,9 a
A vécu de la violence sexuelle depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles se rapportant aux 12 derniers mois)[2]	
Oui	x
Non	x

X Donnée confidentielle.
* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
a Pour une variable donnée, exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
2. Pour cette variable, le dénominateur correspond aux personnes de plus de 67 ans et plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées du Québec*, 2025.

Environnement physique

Selon l'EMPAQ 2025, la maltraitance matérielle ou financière (forme « violence ») est liée au type de logement. Les personnes de 65 ans et plus vivant dans une maison (unifamiliale ou intergénérationnelle) ou un condo et celles vivant dans un immeuble de type « plex » sont moins susceptibles que celles habitant les autres types de logement d'avoir subi de la maltraitance matérielle ou financière au cours des 12 mois précédant l'enquête (0,8 %* et 0,4 %**, respectivement c. 1,9 %** à 2,3 %**) (tableau 4.12).

Tableau 4.12

Proportion de personnes ayant vécu de la maltraitance matérielle ou financière (forme « violence ») au cours des 12 mois précédant l'enquête selon certaines caractéristiques de l'environnement physique, personnes de 65 ans et plus[1], Québec, 2025

	%
Total	**1,0**
Type de logement	
Maison unifamiliale, maison intergénérationnelle ou condo	0,8* a,b,c
Duplex, triplex, quadruplex ou sixplex (2 à 6 logements superposés)	0,4** d,e,f
Résidence privée pour aînés (RPA) (avec ou sans services)	2,1** a,d
Appartement dans un autre type d'immeuble	1,9** b,e
Autre type (y compris une habitation à loyer modique)	2,3** c,f
Zone géographique	
Région métropolitaine de recensement de Montréal	1,1*
Autres régions métropolitaines de recensement	1,0*
Agglomérations de recensement	0,8**
Petites villes et monde rural	0,7**

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
a-f Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées du Québec*, 2025.

Facteurs associés à la maltraitance psychologique (forme « violence »)

Caractéristiques individuelles

Caractéristiques sociodémographiques

Selon les données de l'EMPAQ 2025, la proportion de personnes aînées vivant à domicile et qui ont subi de la maltraitance psychologique (forme « violence ») au cours des 12 mois précédant l'enquête est plus élevée chez celles vivant seules (6 %) que chez celles vivant dans un ménage de deux personnes (4,2 %) (tableau 4.13). Elle est également plus élevée chez les personnes séparées ou divorcées (9 %) que chez celles qui sont célibataires (5 %), mariées ou en union de fait (4,2 %), ou veuves (4,6 %).

Tableau 4.13

Proportion de personnes ayant vécu de la maltraitance psychologique (forme « violence ») au cours des 12 mois précédant l'enquête selon certaines caractéristiques sociodémographiques, personnes de 65 ans et plus[1], Québec, 2025

	%	
Total	**5,3**	
Nombre de personnes dans le ménage		
Une personne	6,4	a
Deux personnes	4,2	a
Trois personnes et plus	6,0 *	
Statut matrimonial		
Célibataire	5,0	a
Marié(e) ou conjoint(e) de fait	4,2	b
Séparé(e) ou divorcé(e)	8,5	a,b,c
Veuf(ve)	4,6	c
Lieu de naissance		
Canada	5,4	
Hors du Canada	4,9	
Langue le plus souvent parlée à la maison		
Français (avec ou sans autres langues, sauf l'anglais)	5,0	
Anglais (avec ou sans autres langues, sauf le français)	7,4 *	
Français et anglais (avec ou sans autres langues)	6,6 *	
Autres langues seulement	5,3 **	

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
a-c Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées du Québec*, 2025.

Caractéristiques socioéconomiques

On observe une tendance selon laquelle plus les personnes de 65 ans et plus sont scolarisées, plus elles sont susceptibles d'avoir vécu de la maltraitance psychologique au cours des 12 mois précédant l'enquête, bien que les différences ne soient pas toutes statistiquement significatives. En effet, la proportion de personnes aînées ayant subi de la maltraitance psychologique passe d'environ 3,5 %* lorsqu'elles ont au plus des études primaires à 6,5 % lorsqu'elles détiennent un diplôme universitaire (tableau 4.14).

On constate également une proportion plus élevée de personnes ayant vécu de la maltraitance psychologique parmi les personnes dont le revenu annuel personnel est de moins de 30 000 $ (6 %) que parmi celles dont le revenu se situe entre 30 000 $ et moins de 50 000 $ (4,5 %).

La maltraitance psychologique est plus répandue chez les personnes qui sont locataires (7 %) que chez celles qui sont propriétaires (4,3 %).

Tableau 4.14

Proportion de personnes ayant vécu de la maltraitance psychologique (forme « violence ») au cours des 12 mois précédant l'enquête selon certaines caractéristiques socioéconomiques, personnes de 65 ans et plus[1], Québec, 2025

	%	
Total	**5,3**	
Plus haut niveau de scolarité		
Études primaires (ou moins)	3,5 *	a,b
Études secondaires partielles ou terminées ou diplôme ou certificat d'études d'une école de métiers ou de formation professionnelle	4,8	c
Diplôme ou certificat d'études collégiales	5,8	a
Diplôme universitaire	6,5	b,c
Revenu annuel personnel		
Moins de 30 000 $	6,1	a
De 30 000 $ à moins de 50 000 $	4,5	a
50 000 $ et plus	5,0	
Mode d'occupation du logement		
Propriétaire	4,3	a
Locataire	7,0	a

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
a-c Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées du Québec*, 2025.

Caractéristiques de santé

En général, pour les indicateurs de santé, on constate que la proportion de personnes de 65 ans et plus qui ont subi de la maltraitance psychologique au cours des 12 mois précédant l'enquête est plus importante chez les personnes qui sont en moins bonne santé que les autres. Par exemple, la proportion de personnes aînées ayant subi de la maltraitance psychologique est d'environ 14 %* lorsque les personnes estiment que leur santé mentale est passable ou mauvaise, alors qu'elle s'établit à 5,0 % lorsqu'elles perçoivent que leur santé mentale est excellente, très bonne ou bonne (tableau 4.15).

Tableau 4.15

Proportion de personnes ayant vécu de la maltraitance psychologique (forme « violence ») au cours des 12 mois précédant l'enquête selon certaines caractéristiques de santé, personnes de 65 ans et plus[1], Québec, 2025

	%	
Total	**5,3**	
Perception de l'état de santé générale		
Excellent, très bon ou bon	4,4	a
Passable ou mauvais	9,9	a
Perception de l'état de santé mentale		
Excellent, très bon ou bon	5,0	a
Passable ou mauvaise	14,5*	a
Difficulté à entendre (même avec des prothèses auditives)		
Aucune	4,8	a
Certaines difficultés ou beaucoup de difficultés	6,7	a
Difficultés à voir (même avec des lunettes ou des verres de contact)		
Aucune	4,8	a
Certaines difficultés ou incapacité à voir	7,5	a
Difficultés à se déplacer (avec une aide technique ou non)		
Aucune	4,8	a
Certaines difficultés ou incapacité à se déplacer	9,1	a
Nombre de limitations fonctionnelles[2]		
Aucune limitation	3,9	a,b,c
Une limitation	6,3	a,d
Deux limitations	9,6	b,d
Trois limitations	6,4*	c
Utilisation d'une aide technique pour se déplacer		
Oui	8,7	a
Non	4,9	a

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
a-d Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
2. Limitations fonctionnelles mesurées dans l'*Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées du Québec* : l'ouïe, la vue et la mobilité.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées du Québec*, 2025.

Environnement relationnel

Composition du ménage

Selon les données de l'EMPAQ 2025, les personnes de 65 ans et plus qui vivent seules sont proportionnellement plus nombreuses à avoir subi de la maltraitance psychologique (forme « violence ») au cours des 12 mois précédant l'enquête que celles qui vivent avec leur conjoint ou leur conjointe (avec ou sans d'autres personnes) (6 % c. 4,2 %) (tableau 4.16).

Utilisation des services à domicile

Les personnes de 65 ans et plus qui ont utilisé des services à domicile au cours des 12 mois précédant l'enquête sont plus nombreuses en proportion à avoir subi de la maltraitance psychologique au cours de cette période que les personnes n'ayant pas eu recours à ces services, qu'il s'agisse de soins infirmiers (8 % c. 5 %), d'autres services ou soins de santé (10 %* c. 5 %), d'équipements médicaux ou fournitures médicales (10 %* c. 5 %), de soins personnels ou d'aide domestique (10 % c. 4,8 %), ou encore d'autres types de services tels que le transport ou la livraison de repas (10 % c. 5 %) (tableau 4.16).

Dépendance fonctionnelle

La proportion de personnes aînées ayant subi de la maltraitance psychologique au cours des 12 mois précédant l'enquête est plus importante chez les personnes démontrant de la dépendance pour mener des activités quotidiennes que chez celles qui ne présentent pas de dépendance (9 % c. 4,9 %) (tableau 4.16).

Antécédents d'abus, de violences ou de maltraitance

La proportion de personnes de 65 ans et plus ayant vécu de la maltraitance psychologique au cours des 12 mois précédant l'enquête est plus élevée lorsqu'elles ont été victimes d'abus, de violences ou de situations de maltraitance dans le passé que lorsqu'elles ne l'ont pas été, et ce, pour tous les types d'antécédents examinés dans l'enquête. C'est notamment le cas lorsqu'elles ont vécu des actes de violence psychologique dans le passé, que ce soit avant l'âge de 18 ans (20 % c. 3,8 %) ou entre l'âge de 18 à 64 ans (22 % c. 3,1 %), ou des situations de maltraitance psychologique depuis l'âge de 65 ans (autres que celles s'étant produites au cours des 12 mois précédant l'enquête)[6] (44 % c. 4,2 %) (tableau 4.17).

6. Les proportions se rapportant aux maltraitances vécues depuis l'âge de 65 ans ont comme dénominateur les personnes de 67 ans et plus.

Tableau 4.16

Proportion de personnes ayant vécu de la maltraitance psychologique (forme « violence ») au cours des 12 mois précédant l'enquête selon certaines caractéristiques de l'environnement relationnel, personnes de 65 ans et plus[1], Québec, 2025

	%	
Total	**5,3**	
Composition du ménage		
Personne vivant seule	6,4	a
Personne vivant avec un(e) conjoint(e) AVEC ou SANS enfants et AVEC ou SANS d'autres personnes	4,2	a
Personne vivant sans conjoint(e), mais vivant avec au moins une autre personne (enfants, autres membres de la famille, autres personnes)	5,5*	
Soins ou services reçus à domicile au cours des 12 derniers mois : soins infirmiers		
Oui	8,4	a
Non	5,1	a
Soins ou services reçus à domicile au cours des 12 derniers mois : autres services ou soins de santé		
Oui	10,4*	a
Non	5,0	a
Soins ou services reçus à domicile au cours des 12 derniers mois : équipements médicaux ou fournitures médicales		
Oui	9,7*	a
Non	5,0	a
Soins personnels ou aide domestique		
Oui	9,6	a
Non	4,8	a
Soins ou services reçus à domicile au cours des 12 derniers mois : autres types de services (transport, livraison de repas, etc.)		
Oui	9,6	a
Non	5,1	a
Niveau de dépendance dans les activités quotidiennes		
Pas de dépendance (score 0)	4,9	a
Dépendance faible, modérée ou forte (score 1 à 8)	8,9	a
Principal soutien financier du ménage		
L'un(e) ou l'autre des conjoint(e)s – une seule personne	5,7	
Les deux conjoint(e)s	4,0	
L'un(e) ou l'autre des conjoint(e)s ET une autre personne (enfant, autre)	5,8*	
Une autre personne que le (la) conjoint(e)	7,4**	

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
a Pour une variable donnée, exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées du Québec*, 2025.

Tableau 4.17

Proportion de personnes ayant vécu de la maltraitance psychologique (forme « violence ») au cours des 12 mois précédant l'enquête selon les antécédents d'abus matériels ou financiers ou de violences psychologiques, physiques ou sexuelles, personnes de 65 ans et plus[1], Québec, 2025

	%	
Total	**5,3**	
A vécu de l'abus matériel ou financier entre l'âge de 18 et 64 ans		
Oui	22,8	a
Non	4,6	a
A vécu de l'abus matériel ou financier depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles se rapportant aux 12 derniers mois)[2]		
Oui	31,9*	a
Non	4,8	a
A vécu de la violence psychologique avant l'âge de 18 ans		
Oui	19,8	a
Non	3,8	a
A vécu de la violence psychologique entre l'âge de 18 et 64 ans		
Oui	22,2	a
Non	3,1	a
A vécu de la violence psychologique depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles se rapportant aux 12 derniers mois)[2]		
Oui	43,8	a
Non	4,2	a
A vécu de la violence physique avant l'âge de 18 ans		
Oui	17,4	a
Non	4,1	a
A vécu de la violence physique entre l'âge de 18 et 64 ans		
Oui	20,2	a
Non	4,3	a
A vécu de la violence physique depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles se rapportant aux 12 derniers mois)[2]		
Oui	34,4*	a
Non	5,0	a
A vécu de la violence sexuelle avant l'âge de 18 ans		
Oui	14,3	a
Non	4,4	a
A vécu de la violence sexuelle entre l'âge de 18 et 64 ans		
Oui	18,4	a
Non	4,7	a
A vécu de la violence sexuelle depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles se rapportant aux 12 derniers mois)[2]		
Oui	15,4**	a
Non	5,2	a

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
a Pour une variable donnée, exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
2. Pour cette variable, le dénominateur correspond aux personnes de plus de 67 ans et plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées du Québec*, 2025.

Environnement physique

Selon les données de l'EMPAQ 2025, la maltraitance psychologique (forme « violence ») vécue au cours des 12 mois précédant l'enquête est liée au type de logement. C'est chez les personnes qui résident dans un logement d'un autre type, comme un HLM, une coopérative, une communauté religieuse, une maison de chambre, entre autres, que l'on trouve la plus forte proportion de personnes de 65 ans et plus ayant vécu de la maltraitance psychologique au cours des 12 mois précédant l'enquête (15 %* c. de 4,4 % à 8 % pour les autres types de logement) (tableau 4.18).

Tableau 4.18

Proportion de personnes ayant vécu de la maltraitance psychologique (forme « violence ») au cours des 12 mois précédant l'enquête selon certaines caractéristiques de l'environnement physique, personnes de 65 ans et plus[1], Québec, 2025

	%	
Total	**5,3**	
Type de logement		
Maison unifamiliale, maison intergénérationnelle ou condo	4,4	a,b
Duplex, triplex, quadruplex ou sixplex (2 à 6 logements superposés)	5,7*	c
Résidence privée pour aînés (RPA) (avec ou sans services)	5,3*	d
Appartement dans un autre type d'immeuble	8,2	a,e
Autre type (y compris une habitation à loyer modique)	14,8*	b,c,d,e
Zone géographique		
Région métropolitaine de recensement de Montréal	5,6	
Autres régions métropolitaines de recensement	4,9	
Agglomérations de recensement	5,1*	
Petites villes et monde rural	5,3	

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
a-e Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées du Québec*, 2025.

Facteurs associés à la maltraitance physique (forme « violence »)

Caractéristiques individuelles

Caractéristiques sociodémographiques

L'EMPAQ 2025 ne permet pas de détecter de lien statistiquement significatif entre la maltraitance physique (forme « violence ») et certaines caractéristiques sociodémographiques étudiées dans l'enquête (tableau 4.19).

Tableau 4.19

Proportion de personnes ayant vécu de la maltraitance physique (forme « violence ») au cours des 12 mois précédant l'enquête selon certaines caractéristiques sociodémographiques, personnes de 65 ans et plus[1], Québec, 2025

	%
Total	**0,8***
Nombre de personnes dans le ménage	
Une personne	1,0*
Deux personnes	0,7*
Trois personnes et plus	0,8**
Statut matrimonial	
Célibataire	0,9**
Marié(e) ou conjoint(e) de fait	0,6*
Séparé(e) ou divorcé(e)	1,1*
Veuf(ve)	0,9**
Lieu de naissance	
Canada	0,8*
Hors du Canada	0,8**
Langue le plus souvent parlée à la maison	
Français (avec ou sans autres langues, sauf l'anglais)	0,8*
Français et anglais (avec ou sans autres langues)	1,3**
Anglais (avec ou sans autres langues, sauf le français) ou autres langues seulement	0,8**

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées du Québec*, 2025.

Caractéristiques socioéconomiques

Il y a proportionnellement plus de personnes de 65 ans et plus vivant à domicile qui ont subi de la maltraitance physique au cours des 12 mois précédant l'enquête parmi celles qui ont un revenu annuel personnel inférieur à 30 000 $ (1,2 %*) que parmi celles dont le revenu se situe entre 30 000 $ et 50 000 $ (0,6 %**) et que parmi celles dont ce revenu est supérieur ou égal à 50 000 $ (0,4 %**) (tableau 4.20). De même, les personnes qui sont locataires sont plus susceptibles que celles qui sont propriétaires d'avoir été victimes de maltraitance physique au cours des 12 mois précédant l'enquête (1,3 %* c. 0,5 %*).

Tableau 4.20

Proportion de personnes ayant vécu de la maltraitance physique (forme « violence ») au cours des 12 mois précédant l'enquête selon certaines caractéristiques socioéconomiques, personnes de 65 ans et plus[1], Québec, 2025

	%
Total	**0,8***
Plus haut niveau de scolarité	
Études primaires (ou moins)	1,4**
Études secondaires partielles ou terminées ou diplôme ou certificat d'études d'une école de métiers ou de formation professionnelle	0,8*
Diplôme ou certificat d'études collégiales	1,0**
Diplôme universitaire	0,5**
Revenu annuel personnel	
Moins de 30 000 $	1,2* a,b
De 30 000 $ à moins de 50 000 $	0,6** a
50 000 $ et plus	0,4** b
Mode d'occupation du logement	
Propriétaire	0,5* a
Locataire	1,3* a

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
a-b Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées du Québec*, 2025.

Caractéristiques de santé

La maltraitance physique au cours des 12 mois précédant l'enquête est liée à certaines caractéristiques de santé. La proportion de personnes aînées ayant subi de la maltraitance physique est plus élevée chez les personnes :

- qui perçoivent que leur état de santé est passable ou mauvais, que chez celles qui estiment qu'il est excellent, très bon ou bon (2,0 %* c. 0,6 %*) ;
- qui perçoivent que leur état de santé mentale est passable ou mauvaise, que chez celles qui jugent qu'elle est excellente, très bonne ou bonne (2,9 %** c. 0,7 %*) ;

- qui éprouvent des difficultés à voir, même avec des lunettes ou des verres de contact, que chez celles qui n'éprouvent pas de telles difficultés (2,1 %** c. 0,5 %*) ;
- qui présentent une seule limitation fonctionnelle (1,3 %**) ou encore deux ou trois (1,4 %**), que chez celles qui n'ont pas de telles limitations (0,4 %*) (tableau 4.21).

Tableau 4.21

Proportion de personnes ayant vécu de la maltraitance physique (forme « violence ») au cours des 12 mois précédant l'enquête selon certaines caractéristiques de santé, personnes de 65 ans et plus[1], Québec, 2025

	%
Total	**0,8***
Perception de l'état de santé générale	
Excellent, très bon ou bon	0,6* [a]
Passable ou mauvais	2,0* [a]
Perception de l'état de santé mentale	
Excellent, très bon ou bon	0,7* [a]
Passable ou mauvais	2,9** [a]
Difficulté à entendre (même avec des prothèses auditives)	
Aucune	0,8*
Certaines difficultés ou beaucoup de difficultés	0,8**
Difficultés à voir (même avec des lunettes ou des verres de contact)	
Aucune	0,5* [a]
Certaines difficultés ou incapacité à voir	2,1** [a]
Difficultés à se déplacer (avec une aide technique ou non)	
Aucune	0,7*
Certaines difficultés ou incapacité à se déplacer	1,2**
Nombre de limitations fonctionnelles[2]	
Aucune limitation	0,4* [a,b]
Une limitation	1,3** [a]
Deux ou trois limitations	1,4** [b]
Utilisation d'une aide technique pour se déplacer	
Oui	1,3**
Non	0,7*

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
a-b Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
2. Limitations fonctionnelles mesurées dans l'*Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées du Québec* : l'ouïe, la vue et la mobilité.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées du Québec*, 2025.

Environnement relationnel

Utilisation des services à domicile

La proportion de personnes aînées ayant subi de la maltraitance physique au cours des 12 mois précédant l'enquête est plus élevée chez les personnes ayant reçu les services à domicile suivants que chez celles qui ne les ont pas reçus :

- des soins infirmiers (1,7 %** c. 0,7 %*) ;
- d'autres services ou soins de santé (2,1 %** c. 0,7 %*) ;
- d'autres types de services tels que le transport ou la livraison de repas (2,9 %** c. 0,7 %*) (tableau 4.22).

Dépendance fonctionnelle

Les personnes aînées qui ont un certain niveau de dépendance pour effectuer des activités quotidiennes sont plus susceptibles d'avoir vécu de la maltraitance physique que celles qui n'ont aucune dépendance (1,4 %** c. 0,7 %*) (tableau 4.22).

Antécédents d'abus, de violences ou de maltraitance

La proportion de personnes de 65 ans et plus ayant vécu de la maltraitance physique au cours des 12 mois précédant l'enquête est plus élevée lorsqu'elles ont été victimes de certains types d'abus, de violences ou de situations de maltraitance dans le passé que lorsqu'elles ne l'ont pas été. C'est notamment le cas lorsqu'elles ont vécu des actes de violence physique dans le passé, que ce soit des violences avant l'âge de 18 ans (3,2 %* c. 0,6 %*) ou entre l'âge de 18 et 64 ans (3,2 %* c. 0,6 %*), ou des situations de maltraitance physique depuis l'âge de 65 ans (autres que celles s'étant produites au cours des 12 mois précédant l'enquête)[7] (16 %** c. 0,7 %*) (tableau 4.23).

7. Les proportions se rapportant aux maltraitances vécues depuis l'âge de 65 ans ont comme dénominateur les personnes de 67 ans et plus.

Tableau 4.22

Proportion de personnes ayant vécu de la maltraitance physique (forme « violence ») au cours des 12 mois précédant l'enquête selon certaines caractéristiques de l'environnement relationnel, personnes de 65 ans et plus[1], Québec, 2025

	%
Total	**0,8***
Composition du ménage	
Personne vivant seule	1,0*
Personne vivant avec un(e) conjoint(e) AVEC ou SANS enfants et AVEC ou SANS d'autres personnes	0,5*
Personne vivant sans conjoint(e), mais vivant avec au moins une autre personne (enfants, autres membres de la famille, autres personnes)	1,1**
Soins ou services reçus à domicile au cours des 12 derniers mois : soins infirmiers	
Oui	1,7** a
Non	0,7* a
Soins ou services reçus à domicile au cours des 12 derniers mois : autres services ou soins de santé	
Oui	2,1** a
Non	0,7* a
Soins ou services reçus à domicile au cours des 12 derniers mois : équipements médicaux ou fournitures médicales	
Oui	1,1**
Non	0,8*
Soins ou services reçus à domicile au cours des 12 derniers mois : soins personnels ou aide domestique	
Oui	1,3**
Non	0,7*
Soins ou services reçus à domicile au cours des 12 derniers mois : autres types de services (transport, livraison de repas, etc.)	
Oui	2,9** a
Non	0,7* a
Niveau de dépendance dans les activités quotidiennes	
Pas de dépendance (score 0)	0,7* a
Dépendance faible, modérée ou forte (score 1 à 8)	1,4** a
Principal soutien financier du ménage	
L'un(e) ou l'autre des conjoint(e)s – une seule personne	0,9*
Les deux conjoint(e)s	0,4**
L'un(e) ou l'autre des conjoints ET une autre personne (enfant, autre) OU uniquement une autre personne	1,2**

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
a Pour une variable donnée, exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées du Québec*, 2025.

Tableau 4.23

Proportion de personnes ayant vécu de la maltraitance physique (forme « violence ») au cours des 12 mois précédant l'enquête selon les antécédents d'abus matériels ou financiers ou de violences psychologiques, physiques ou sexuelles, personnes de 65 ans et plus[1], Québec, 2025

	%
Total	**0,8 ***
A vécu de l'abus matériel ou financier entre l'âge de 18 et 64 ans	
Oui	2,4 ** a
Non	0,7 * a
A vécu de l'abus matériel ou financier depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles se rapportant aux 12 derniers mois)[2]	
Oui	5,0 ** a
Non	0,7 * a
A vécu de la violence psychologique avant l'âge de 18 ans	
Oui	3,3 * a
Non	0,6 * a
A vécu de la violence psychologique entre l'âge de 18 et 64 ans	
Oui	2,7 * a
Non	0,6 * a
A vécu de la violence psychologique depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles se rapportant aux 12 derniers mois)[2]	
Oui	7,6 ** a
Non	0,6 * a
A vécu de la violence physique avant l'âge de 18 ans	
Oui	3,2 * a
Non	0,6 * a
A vécu de la violence physique entre l'âge de 18 et 64 ans	
Oui	3,2 * a
Non	0,6 * a
A vécu de la violence physique depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles se rapportant aux 12 derniers mois)[2]	
Oui	16,0 ** a
Non	0,7 * a
A vécu de la violence sexuelle avant l'âge de 18 ans	
Oui	2,5 * a
Non	0,6 * a
A vécu de la violence sexuelle entre l'âge de 18 et 64 ans	
Oui	4,1 ** a
Non	0,7 * a
A vécu de la violence sexuelle depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles se rapportant aux 12 derniers mois)[2]	
Oui	x
Non	x

x Donnée confidentielle.
* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
a Pour une variable donnée, exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
2. Pour cette variable, le dénominateur correspond aux personnes de plus de 67 ans et plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées du Québec*, 2025.

Environnement physique

Selon les données de l'EMPAQ 2025, les personnes de 65 ans et plus qui vivent dans une maison ou un condo sont moins nombreuses en proportion à avoir subi de la maltraitance physique (forme « violence ») au cours des 12 mois précédant l'enquête (0,5 %*) que celles vivant dans une RPA (1,3 %**), dans « un appartement dans un autre type d'immeuble » (1,9 %**) ou dans un logement d'un autre type, comme un HLM (2,3 %**) (tableau 4.24). Les données ne permettent pas de déceler d'association entre la maltraitance physique et la zone géographique de résidence.

Tableau 4.24

Proportion de personnes ayant vécu de la maltraitance physique (forme « violence ») au cours des 12 mois précédant l'enquête selon certaines caractéristiques de l'environnement physique, personnes de 65 ans et plus[1], Québec, 2025

	%
Total	**0,8***
Type de logement	
Maison unifamiliale, maison intergénérationnelle ou condo	0,5* a,b,c
Duplex, triplex, quadruplex ou sixplex (2 à 6 logements superposés)	1,0**
Résidence privée pour aînés (RPA) (avec ou sans services)	1,3** a
Appartement dans un autre type d'immeuble	1,9** b
Autre type (y compris une habitation à loyer modique)	2,3** c
Zone géographique	
Région métropolitaine de recensement de Montréal	0,9*
Autres régions métropolitaines de recensement	0,6**
Agglomérations de recensement	1,2**
Petites villes et monde rural	0,6**

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
a-c Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées du Québec*, 2025.

Facteurs associés à la maltraitance sexuelle (forme « violence »)

Caractéristiques individuelles

Caractéristiques sociodémographiques

Selon les données de l'EMPAQ 2025, les personnes de 65 ans et plus vivant seules sont proportionnellement plus nombreuses à avoir subi de la maltraitance sexuelle (forme « violence ») au cours des 12 mois précédant l'enquête que celles dont le ménage est composé de deux personnes ou plus (0,6 %* c. 0,2 %**) (tableau 4.25).

Tableau 4.25

Proportion de personnes ayant vécu de la maltraitance sexuelle (forme « violence ») au cours des 12 mois précédant l'enquête selon certaines caractéristiques sociodémographiques, personnes de 65 ans et plus[1], Québec, 2025

	%
Total	**0,4***
Nombre de personnes dans le ménage	
Une personne	0,6* [a]
Deux personnes et plus	0,2** [a]
Statut matrimonial	
Célibataire	0,6**
Marié(e) ou conjoint(e) de fait	0,2**
Séparé(e) ou divorcé(e)	0,6**
Veuf(ve)	0,6**
Lieu de naissance	
Canada	0,4*
Hors du Canada	0,4**

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
a Pour une variable donnée, exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées du Québec*, 2025.

Caractéristiques socioéconomiques

Les personnes de 65 ans et plus qui sont locataires sont plus nombreuses en proportion à avoir vécu de la maltraitance sexuelle au cours des 12 mois précédant l'enquête que celles qui sont propriétaires (0,8 %* c. 0,2 %**) (tableau 4.26).

Tableau 4.26

Proportion de personnes ayant vécu de la maltraitance sexuelle (forme « violence ») au cours des 12 mois précédant l'enquête selon certaines caractéristiques socioéconomiques, personnes de 65 ans et plus[1], Québec, 2025

	%
Total	**0,4***
Plus haut niveau de scolarité	
Études primaires (ou moins)	0,3**
Études secondaires partielles ou terminées ou diplôme ou certificat d'études d'une école de métiers ou de formation professionnelle	0,4**
Diplôme ou certificat d'études collégiales	0,2**
Diplôme universitaire	0,5**
Revenu annuel personnel	
Moins de 30 000 $	0,5**
De 30 000 $ à moins de 50 000 $	0,3**
50 000 $ et plus	0,3**
Mode d'occupation du logement	
Propriétaire	0,2** a
Locataire	0,8* a

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
a Pour une variable donnée, exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées du Québec*, 2025.

Caractéristiques de santé

La proportion de personnes de 65 ans et plus qui ont subi de la maltraitance sexuelle est plus grande chez les personnes qui perçoivent que leur santé mentale est passable ou mauvaise que chez celles qui estiment qu'elle est excellente, très bonne ou bonne (1,1 %** c. 0,4 %*) (tableau 4.27). La proportion est aussi plus élevée chez les personnes qui ont une seule limitation fonctionnelle (0,6 %**) ou deux ou trois (0,5 %**), que chez celles qui n'en ont pas (0,2 %*), et chez celles qui utilisent une aide technique pour se déplacer que chez celles qui n'en utilisent pas (1,1 %** c. 0,3 %*).

Tableau 4.27

Proportion de personnes ayant vécu de la maltraitance sexuelle (forme « violence ») au cours des 12 mois précédant l'enquête selon certaines caractéristiques de santé, personnes de 65 ans et plus[1], Québec, 2025

	%
Total	**0,4***
Perception de l'état de santé générale	
Excellent, très bon ou bon	0,4*
Passable ou mauvais	0,7**
Perception de l'état de santé mentale	
Excellent, très bon ou bon	0,4* [a]
Passable ou mauvaise	1,1** [a]
Difficulté à entendre (même avec des prothèses auditives)	
Aucune	0,4*
Certaines difficultés ou beaucoup de difficultés	0,5**
Difficultés à voir (même avec des lunettes ou des verres de contact)	
Aucune	0,4*
Certaines difficultés ou incapacité à voir	0,6**
Difficultés à se déplacer (avec une aide technique ou non)	
Aucune	0,4*
Certaines difficultés ou incapacité à se déplacer	0,8**
Nombre de limitations fonctionnelles[2]	
Aucune limitation	0,2* [a,b]
Une limitation	0,6** [a]
Deux ou trois limitations	0,5** [b]
Utilisation d'une aide technique pour se déplacer	
Oui	1,1** [a]
Non	0,3* [a]

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
a-b Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
2. Limitations fonctionnelles mesurées dans l'*Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées du Québec* : l'ouïe, la vue et la mobilité.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées du Québec*, 2025.

Environnement relationnel

Composition du ménage

Les personnes aînées qui vivent seules sont plus susceptibles d'avoir subi de la maltraitance sexuelle (forme « violence ») au cours des 12 mois précédant l'enquête que celles qui ne vivent pas seules (0,6 %* c. 0,2 %**) (tableau 4.28).

Utilisation des services à domicile

La proportion de personnes de 65 ans et plus ayant subi de la maltraitance sexuelle au cours des 12 mois précédant l'enquête est plus élevée parmi les personnes ayant reçu certains types de services à domicile au cours de la même période que parmi celles ne les ayant pas reçus. Il s'agit des personnes ayant reçu des services ou soins de santé (autres que des soins infirmiers) (2,5 %** c. 0,3 %*), des équipements médicaux ou des fournitures médicales (1,2 %** c. 0,4 %*) ou des soins personnels ou une aide domestique (1,1 %** c. 0,3 %*) (tableau 4.28).

Dépendance fonctionnelle

Les personnes aînées qui démontrent une dépendance pour mener des activités quotidiennes sont plus susceptibles d'avoir été victimes de maltraitance sexuelle au cours des 12 mois précédant l'enquête que celles qui ne présentent pas de dépendance (1,0 %** c. 0,3 %*) (tableau 4.28).

Antécédents d'abus, de violences ou de maltraitance

De manière générale, la proportion de personnes aînées ayant subi de la maltraitance sexuelle au cours des 12 mois précédant l'enquête est plus élevée lorsque les personnes ont vécu des abus, des violences ou des situations de maltraitance dans le passé que lorsqu'elles n'en ont pas été victimes. Notamment, la proportion de personnes ayant subi de la maltraitance sexuelle au cours des 12 mois précédant l'enquête est supérieure chez les personnes ayant subi des violences sexuelles avant l'âge de 18 ans (1,8 %** c. 0,3 %*) ou entre l'âge de 18 et 64 ans (4,0 %** c. 0,2 %*) (tableau 4.29).

Tableau 4.28

Proportion de personnes ayant vécu de la maltraitance sexuelle (forme « violence ») au cours des 12 mois précédant l'enquête selon certaines caractéristiques de l'environnement relationnel, personnes de 65 ans et plus[1], Québec, 2025

	%
Total	**0,4***
Composition du ménage	
Personne vivant seule	0,6* [a]
Personne ne vivant pas seule	0,2** [a]
Soins ou services reçus à domicile au cours des 12 derniers mois : soins infirmiers	
Oui	1,0**
Non	0,4*
Soins ou services reçus à domicile au cours des 12 derniers mois : autres services ou soins de santé	
Oui	2,5** [a]
Non	0,3* [a]
Soins ou services reçus à domicile au cours des 12 derniers mois : équipements médicaux ou fournitures médicales	
Oui	1,2** [a]
Non	0,4* [a]
Soins ou services reçus à domicile au cours des 12 derniers mois : soins personnels ou aide domestique	
Oui	1,1** [a]
Non	0,3* [a]
Soins ou services reçus à domicile au cours des 12 derniers mois : autres types de services (transport, livraison de repas, etc.)	
Oui	1,0**
Non	0,4*
Niveau de dépendance dans les activités quotidiennes	
Pas de dépendance (score 0)	0,3* [a]
Dépendance faible, modérée ou forte (score 1 à 8)	1,0** [a]
Principal soutien financier du ménage	
L'un(e) ou l'autre des conjoint(e)s – une seule personne	0,6*
Les deux conjoint(e)s	x
L'un(e) ou l'autre des conjoint(e)s ET une autre personne (enfant, autre) OU uniquement une autre personne	x

x Donnée confidentielle.
* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
a Pour une variable donnée, exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées du Québec*, 2025.

Tableau 4.29

Proportion de personnes ayant vécu de la maltraitance sexuelle (forme « violence ») au cours des 12 mois précédant l'enquête selon les antécédents d'abus matériels ou financiers ou de violences psychologiques, physiques ou sexuelles, personnes de 65 ans et plus[1], Québec, 2025

	%
Total	**0,4***
A vécu de l'abus matériel ou financier entre l'âge de 18 et 64 ans	
Oui	2,5** a
Non	0,3* a
A vécu de l'abus matériel ou financier depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles se rapportant aux 12 derniers mois)[2]	
Oui	7,4** a
Non	0,3* a
A vécu de la violence psychologique avant l'âge de 18 ans	
Oui	2,3** a
Non	0,2* a
A vécu de la violence psychologique entre l'âge de 18 et 64 ans	
Oui	2,4** a
Non	0,2* a
A vécu de la violence psychologique depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles se rapportant aux 12 derniers mois)[2]	
Oui	6,7** a
Non	0,2* a
A vécu de la violence physique avant l'âge de 18 ans	
Oui	1,9** a
Non	0,3* a
A vécu de la violence physique entre l'âge de 18 et 64 ans	
Oui	2,4** a
Non	0,3* a
A vécu de la violence physique depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles se rapportant aux 12 derniers mois)[2]	
Oui	x
Non	x
A vécu de la violence sexuelle avant l'âge de 18 ans	
Oui	1,8** a
Non	0,3* a
A vécu de la violence sexuelle entre l'âge de 18 et 64 ans	
Oui	4,0** a
Non	0,2* a
A vécu de la violence sexuelle depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles se rapportant aux 12 derniers mois)[2]	
Oui	x
Non	x

x Donnée confidentielle.
* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
a Pour une variable donnée, exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
2. Pour cette variable, le dénominateur correspond aux personnes de plus de 67 ans et plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées du Québec*, 2025.

Environnement physique

Selon les données de l'EMPAQ 2025, la proportion de personnes de 65 ans et plus qui ont vécu de la maltraitance sexuelle (forme « violence ») au cours des 12 mois précédant l'enquête est plus élevée parmi celles résidant dans un immeuble de type « plex » (0,9 %**), dans une RPA (0,8 %**) ou dans un autre type d'immeuble, tel qu'un HLM (0,9 %**) que parmi celles vivant dans une maison ou un condo (0,2 %**) (tableau 4.30).

Tableau 4.30

Proportion de personnes ayant vécu de la maltraitance sexuelle (forme « violence ») au cours des 12 mois précédant l'enquête selon certaines caractéristiques de l'environnement physique, personnes de 65 ans et plus[1], Québec, 2025

	%
Total	**0,4***
Type de logement	
Maison unifamiliale, maison intergénérationnelle ou condo	0,2** a,b,c
Duplex, triplex, quadruplex ou sixplex (2 à 6 logements superposés)	0,9** a
Résidence privée pour aînés (RPA) (avec ou sans services)	0,8** b
Autre type (y compris une habitation à loyer modique et appartements dans un autre type d'immeuble)	0,9** c
Zone géographique	
Région métropolitaine de recensement de Montréal	0,4**
Autres régions métropolitaines de recensement	0,5**
Agglomérations de recensement	0,3**
Petites villes et monde rural	0,4**

** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
a-c Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées du Québec*, 2025.

Synthèse des résultats sur les facteurs associés à la maltraitance

Le tableau 4.31 présente une synthèse des facteurs qui sont associés aux différents types de maltraitance.

On constate notamment que certains facteurs sont communs à tous les types de maltraitance : la **perception de l'état de santé mentale**, l'**utilisation de services ou de soins de santé à domicile autres que les soins infirmiers**, le **nombre de limitations fonctionnelles** et **certains antécédents de violences ou d'abus** (violence psychologique entre 18 et 64 ans et depuis l'âge de 65 ans [situations autres que celles se rapportant aux 12 mois précédant l'enquête], violence physique avant 18 ans) ainsi que **le type de logement**.

De même, certains facteurs sont communs à quatre types de maltraitance : le **revenu annuel personnel**, le **mode d'occupation du logement, plusieurs facteurs reliés à la santé** (perception de l'état de santé générale, difficultés à voir, utilisation d'une aide technique), à l'**utilisation de services à domicile** (soins infirmiers, équipements médicaux, soins personnels ou aide domestique) ainsi qu'aux **antécédents de violence** (abus matériel ou financier entre 18 et 64 ans et depuis l'âge de 65 ans, violence psychologique avant 18 ans, violence physique entre 18 et 64 ans, violence sexuelle avant 18 ans et entre 18 et 64 ans), de même que la dépendance fonctionnelle.

Notons cependant que la majorité des estimations sont peu précises, à l'exception de celles ayant trait à la maltraitance psychologique.

Suite à la page 115

Tableau 4.31

Caractéristiques ou indicateurs significativement associés dans les croisements bivariés à la maltraitance[1] au cours des 12 mois précédant l'enquête, Québec, 2025

	Négligence physique	Maltraitance matérielle ou financière	Maltraitance psychologique	Maltraitance physique	Maltraitance sexuelle
Caractéristiques individuelles					
Caractéristiques sociodémographiques					
Genre			✓		✓
Âge	✓		✓		
Nombre de personnes dans le ménage		✓	✓		✓
Statut matrimonial	✓	✓	✓		
Lieu de naissance					
Langue le plus souvent parlée à la maison					N/T
Caractéristiques socioéconomiques					
Plus haut niveau de scolarité terminé			✓		
Revenu annuel personnel	✓	✓	✓	✓	
Mode d'occupation du logement		✓	✓	✓	✓
Caractéristiques de santé					
Perception de l'état de santé générale	✓	✓	✓	✓	
Perception de l'état de santé mentale	✓	✓	✓	✓	✓
Difficulté à entendre	✓		✓		
Difficulté à voir	✓	✓	✓	✓	
Difficulté à se déplacer	✓		✓		
Nombre de limitations	✓	✓	✓	✓	✓
Utilisation d'une aide technique	✓	✓	✓		✓
Environnement relationnel					
Composition du ménage					
Composition du ménage		✓	✓		✓
Utilisation de services à domicile					
Soins infirmiers	✓	✓	✓	✓	
Autres services de santé	✓	✓	✓	✓	✓
Équipements médicaux	✓	✓	✓		✓
Soins personnels ou aide domestique	✓	✓	✓		✓
Autres services	✓		✓	✓	
Dépendance fonctionnelle					
Dépendance fonctionnelle	S/O	✓	✓	✓	✓

Suite à la page 116

Tableau 4.31 (suite)

Caractéristiques ou indicateurs significativement associés dans les croisements bivariés à la maltraitance[1] au cours des 12 mois précédant l'enquête, Québec, 2025

	Négligence physique	Maltraitance matérielle ou financière	Maltraitance psychologique	Maltraitance physique	Maltraitance sexuelle
Principal soutien financier du ménage					
Principal soutien financier du ménage	✔				N/T
Antécédents de violences ou d'abus					
Abus matériel ou financier entre 18 et 64 ans	x	✔	✔	✔	✔
Abus matériel ou financier depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles des 12 mois précédant l'enquête)	x	✔	✔	✔	✔
Violence psychologique avant 18 ans		✔	✔	✔	✔
Violence psychologique entre 18 et 64 ans	✔	✔	✔	✔	✔
Violence psychologique depuis 65 ans (situations autres que celles des 12 mois précédant l'enquête)	✔	✔	✔	✔	✔
Violence physique avant 18 ans	✔	✔	✔	✔	✔
Violence physique entre 18 et 64 ans		✔	✔	✔	✔
Violence physique depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles des 12 mois précédant l'enquête)	x	✔	✔	✔	x
Violence sexuelle avant 18 ans		✔	✔	✔	✔
Violence sexuelle entre 18 et 64 ans		✔	✔	✔	✔
Violence sexuelle depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles des 12 mois précédant l'enquête)	x	x	✔	x	x
Environnement physique					
Type de logement	✔	✔	✔	✔	✔
Zone de résidence					

✔ Caractéristique ou indicateur significativement lié à la maltraitance au seuil de 0,05.
x Donnée confidentielle.
N/T Non traité en raison des faibles effectifs.
S/O Sans objet.
1. La maltraitance physique sous sa forme « négligence » (soit la négligence physique) ainsi que les maltraitances matérielle ou financière, psychologique, physique et sexuelle sous leur forme « violence ».

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées du Québec*, 2025.



One / Adobe Stock

5 Personnes maltraitantes

Sont considérées comme étant des personnes maltraitantes celles qui, selon la personne aînée, ont commis un acte de maltraitance à son égard au cours des 12 mois précédant l'enquête, dans le cadre d'une relation de confiance. Ce chapitre présente, pour chaque type de maltraitance, le lien entre la personne aînée et les personnes responsables de la maltraitance, ainsi que certaines caractéristiques de ces dernières.

Indicateurs concernant les personnes maltraitantes

Lien avec la ou les personnes maltraitantes

Dans l'EMPAQ, on demandait aux personnes de 65 ans et plus ayant vécu de la maltraitance au cours des 12 mois précédant l'enquête d'identifier, pour chaque type de maltraitance vécu, leur lien avec la ou les personnes maltraitantes. La personne pouvait indiquer jusqu'à deux catégories de personnes maltraitantes.

Les catégories de personnes proposées dans le questionnaire pour tous les types de maltraitance couverts étaient les suivantes :

- Conjoint(e) ou partenaire/ex-conjoint(e) ou ex-époux(-ouse)
- Frère ou sœur (y compris beau-frère ou belle-sœur)
- Enfant (y compris beau-fils ou belle-fille)
- Petit-enfant
- Autre membre de la famille
- Ami(e) ou voisin(e)
- Membre du personnel soignant et professionnel d'une agence privée ou du réseau public
- Aide-ménager(-ère)/autre service personnel, payant ou non
- Quelqu'un d'autre, spécifiez

La catégorie « propriétaire de votre logement ou de la résidence où vous habitez » était aussi incluse pour les types de maltraitance matérielle ou financière, psychologique, physique et sexuelle. La catégorie « conseiller(-ère) financier(-ière) ou membre du personnel d'une institution financière » était aussi incluse pour la maltraitance matérielle ou financière.

Notons que si plusieurs personnes maltraitantes se trouvaient dans une même catégorie, la catégorie n'était sélectionnée qu'une seule fois.

Suite à la page 119

Genre de la ou des personnes maltraitantes

Pour chaque type de maltraitance vécue, la personne aînée ayant vécu de la maltraitance au cours des 12 mois précédant l'enquête devait identifier le genre de la ou des personnes responsables de la maltraitance, soit femme, homme ou autre genre[1].

Cohabitation avec la ou les personnes maltraitantes

Pour chaque type de maltraitance vécue, la personne aînée ayant vécu de la maltraitance au cours des 12 mois précédant l'enquête devait indiquer si elle avait habité ou non avec la ou les personnes maltraitantes au moment des événements.

Notons que les personnes qui ont vécu de la maltraitance uniquement de la part de personnes qui n'étaient pas des proches, telles que des membres du personnel soignant, ou des aides-ménager(-ère)s sont exclues des proportions rapportées.

Proportion rapportée

Étant donné leur construction, pour les trois indicateurs concernant les personnes maltraitantes, les proportions présentées ne renvoient pas à la proportion de personnes maltraitantes, mais plutôt à la proportion de personnes aînées ayant vécu un type de maltraitance dont la ou le responsable avait une caractéristique donnée. On décrit ainsi, par exemple, la proportion de personnes aînées ayant subi de la maltraitance de la part d'un ou d'une enfant, ou encore la proportion de personnes aînées ayant vécu de la maltraitance de la part d'une ou de plusieurs femmes.

1. Les personnes non binaires, soit celles dont le genre se situe en dehors du modèle binaire masculin-féminin, ont été réparties entre les hommes et les femmes pour des raisons de confidentialité et de qualité.

Auteurs et autrices de la négligence physique

Lien entre la personne aînée et les personnes maltraitantes

Environ trois personnes aînées vivant à domicile sur dix (30 %*) qui ont vécu de la négligence physique au cours des 12 mois précédant l'enquête, l'ont subi de la part de leur conjoint ou conjointe ou de leur ex-conjoint ou ex-conjointe (tableau 5.1), bien que cette négligence ait également pu être commise par d'autres personnes. Elles sont environ quatre personnes sur dix (38 %*) à avoir vécu de la maltraitance de la part de leurs enfants ou de leurs beaux-enfants, et le quart (25 %) de membres du personnel soignant et professionnel d'une agence privée ou du réseau public.

Dans une plus faible proportion, les personnes aînées ont vécu une telle négligence notamment de la part de la fratrie (6 %**), d'au moins un ami ou une amie ou un voisin ou une voisine (9 %**), ou encore de personnes fournissant de l'aide-ménagère ou un autre service personnel (5 %**).

Tableau 5.1

Lien avec la ou les personnes maltraitantes, personnes de 65 ans et plus[1,2] ayant vécu de la négligence physique, Québec, 2025

	%
Conjoint(e) ou partenaire/ex-conjoint(e) ou ex-époux(-ouse)	30,3*
Fratrie (y compris les beaux-frères ou les belles-sœurs)	6,5**
Enfants (y compris les beaux-fils ou les belles-filles)	38,1*
Autres membres de la famille (y compris les petits-enfants)	11,0**
Ami(e)s ou voisin(e)s	8,9**
Membres du personnel soignant et professionnel(le)s d'une agence privée ou du réseau public	25,4*
Aides-ménager(-ère)s/autres services personnels, payants ou non	5,2**
Quelqu'un d'autre	x

x Donnée confidentielle.
* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
2. Le total n'égale pas 100 %, car les personnes ayant subi de la maltraitance pouvaient mentionner plus d'une personne qui en était responsable.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

Caractéristiques des personnes maltraitantes

Environ une personne aînée sur deux qui a vécu de la négligence physique au cours des 12 mois précédant l'enquête (54 %) l'a subie uniquement de la part d'une ou de plusieurs femmes, et près de 16 %** seulement de la part d'un ou de plusieurs hommes (tableau 5.2). On estime que près de trois personnes aînées sur dix (30 %*) ayant vécu une telle négligence l'ont subi à la fois de la part de femmes et d'hommes. Au moment des événements, près de 60 % cohabitaient avec la ou les personnes responsables.

Tableau 5.2

Caractéristiques de la ou des personnes maltraitantes, personnes de 65 ans et plus[1] ayant vécu de la négligence physique, Québec, 2025

	%
Genre des personnes responsables de la négligence physique	
Femme(s) seulement	54,0
Homme(s) seulement	16,4**
Femme(s) et homme(s)	29,6*
Cohabitation avec la personne responsable de la négligence physique[2]	
Oui	60,0
Non	40,0*

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
2. Les personnes ayant vécu de la maltraitance uniquement de la part d'un(e) membre du personnel soignant ou d'un(e) aide-ménager(-ère) sont exclues.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

Auteurs et autrices de la maltraitance matérielle ou financière

Lien entre la personne aînée et les personnes maltraitantes

Environ une personne aînée sur quatre qui a subi de la maltraitance matérielle ou financière au cours des 12 mois précédant l'enquête l'a subie de la part d'au moins un de ses enfants (25 %*) ou de la part d'au moins un ami ou une amie ou un voisin ou une voisine (26 %*), sans exclure que d'autres personnes aient également pu être responsables (tableau 5.3).

Ces proportions sont significativement plus élevées que celles des personnes aînées ayant vécu de la maltraitance matérielle ou financière de la part de leur fratrie (5 %**) ou d'un conseiller financier ou d'une conseillère financière (7 %**).

Tableau 5.3

Lien avec la ou les personnes maltraitantes, personnes de 65 ans et plus[1,2] ayant vécu de la maltraitance matérielle ou financière, Québec, 2025

	%
Conjoint(e) ou partenaire/ex-conjoint(e) ou ex-époux(-ouse)	15,1**
Fratrie (y compris les beaux-frères ou les belles-sœurs)	5,2**
Enfants (y compris les beaux-fils ou les belles-filles)	25,0*
Autres membres de la famille (y compris les petits-enfants)	14,3**
Ami(e)s ou voisin(e)s	25,6*
Conseiller(-ère)s financier(-ière)s ou membres du personnel d'une institution financière	7,1**
Autres personnes (y compris des propriétaires et des membres du personnel fournissant de l'aide domestique ou des services de santé)	12,2**

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
2. Le total n'égale pas 100 %, car les personnes ayant subi de la maltraitance pouvaient mentionner plus d'une personne qui en était responsable.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

Caractéristiques des personnes maltraitantes

Environ 35 % des personnes aînées ayant vécu de la maltraitance matérielle ou financière, l'ont vécue de la part d'une ou plusieurs femmes, alors qu'environ 60 % l'ont uniquement vécue de la part d'un ou de plusieurs hommes (tableau 5.4). Les personnes autrices de la maltraitance matérielle ou financière de près de 5 %** des personnes aînées ayant subi ce type de maltraitance étaient à la fois des femmes et des hommes. Soulignons que près de 34 %* des personnes aînées qui ont subi ce type de maltraitance cohabitaient avec la ou les personnes maltraitantes au moment des événements.

Tableau 5.4

Caractéristiques de la ou des personnes maltraitantes, personnes de 65 ans et plus[1] ayant vécu de la maltraitance matérielle ou financière, Québec, 2025

	%
Genre des personnes responsables de la maltraitance matérielle ou financière	
Femme(s) seulement	35,1*
Homme(s) seulement	59,9
Femme(s) et homme(s)	5,0**
Cohabitation avec la personne responsable de la maltraitance matérielle ou financière[2]	
Oui	33,7*
Non	66,3

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
2. Les personnes ayant vécu de la maltraitance uniquement de la part d'un(e) membre du personnel soignant ou d'un(e) aide-ménager(-ère) sont exclues.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

Auteurs et autrices de la maltraitance psychologique

Lien entre la personne aînée et les personnes maltraitantes

Parmi les personnes de 65 ans et plus ayant vécu de la maltraitance psychologique au cours des 12 mois précédant l'enquête, environ une sur trois (33 %) l'ont subie de la part de leur conjoint ou conjointe ou de leur partenaire, ou encore d'un ex-conjoint ou d'une ex-conjointe ou d'un ex-époux ou d'une ex-épouse, 23 % l'ont vécu de la part d'au moins un de leurs enfants et 23 % d'au moins un ami ou une amie ou un voisin ou une voisine, sans exclure la participation d'autres responsables potentiels (tableau 5.5).

Dans une proportion inférieure, les personnes aînées ont vécu de la maltraitance psychologique notamment de la part de leur fratrie (13 %*), de leur petit-enfant (1,0 %**) ou d'un ou d'une autre membre de la famille (8 %*).

Tableau 5.5

Lien avec la ou les personnes maltraitantes, personnes de 65 ans et plus[1,2] ayant vécu de la maltraitance psychologique, Québec, 2025

	%
Conjoint(e) ou partenaire/ex-conjoint(e) ou ex-époux(-ouse)	32,8
Fratrie (y compris les beaux-frères ou les belles-sœurs)	12,7*
Enfants (y compris les beaux-fils ou les belles-filles)	22,6
Petit-enfant	1,0**
Autres membres de la famille	8,1*
Ami(e)s ou voisin(e)s	23,1
Propriétaire du logement ou de la résidence où la personne aînée habite	4,4**
Membres du personnel soignant et professionnel(le)s d'une agence privée ou du réseau public	2,7**
Autres personnes (y compris des membres du personnel fournissant de l'aide domestique ou des services de santé)	6,2*

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
2. Le total n'égale pas 100 %, car les personnes ayant subi de la maltraitance pouvaient mentionner plus d'une personne qui en était responsable.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

Caractéristiques des personnes maltraitantes

Près de quatre personnes aînées ayant vécu de la maltraitance psychologique sur dix (42 %), l'ont vécue uniquement de la part d'une ou de plusieurs femmes, et environ 45 % l'ont vécue uniquement de la part d'un ou plusieurs hommes (tableau 5.6). Pour environ 13 %, les responsables de la maltraitance psychologique étaient des femmes comme des hommes. Près de quatre personnes de 65 ans et plus ayant vécu cette maltraitance sur dix (42 %) vivaient avec la ou les personnes maltraitantes au moment des faits.

Tableau 5.6

Caractéristiques de la ou des personnes maltraitantes, personnes de 65 ans et plus[1] ayant vécu de la maltraitance psychologique, Québec, 2025

	%
Genre des personnes responsables de la maltraitance psychologique	
Femme(s) seulement	42,4
Homme(s) seulement	45,1
Femme(s) et homme(s)	12,6
Cohabitation avec la personne responsable de la maltraitance psychologique[2]	
Oui	41,7
Non	58,3

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
2. Les personnes ayant vécu de la maltraitance uniquement de la part d'un(e) membre du personnel soignant ou d'un(e) aide-ménager(-ère) sont exclues.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

Auteurs et autrices de la maltraitance physique

Lien entre la personne aînée et les personnes maltraitantes

Chez les personnes aînées ayant subi de la maltraitance physique au cours des 12 mois précédant l'enquête, la proportion de celles qui l'ont subie de la part de leur conjoint ou conjointe ou de leur partenaire, ou encore d'un ex-conjoint ou d'une ex-conjointe ou d'un ex-époux ou d'une ex-épouse s'élève à environ 31 %* et à environ 33 %* pour celles l'ayant vécue de la part d'au moins un ami ou une amie ou un voisin ou une voisine, sans exclure l'implication éventuelle d'autres personnes (tableau 5.7).

Sont moins nombreuses, en proportion, les personnes aînées ayant vécu de la maltraitance physique notamment de la part de personnes qui n'étaient pas des proches, dont le ou la propriétaire de leur logement ou des membres du personnel leur fournissant de l'aide domestique ou des services de santé (8 %**).

Tableau 5.7

Lien avec la ou les personnes maltraitantes, personnes de 65 ans et plus[1,2] ayant vécu de la maltraitance physique, Québec, 2025

	%
Conjoint(e) ou partenaire/ex-conjoint(e) ou ex-époux(-ouse)	31,1*
Fratrie (y compris les beaux-frères ou les belles-sœurs)	11,5**
Enfants (y compris les beaux-fils ou les belles-filles)	10,3**
Autres membres de la famille (y compris les petits-enfants)	13,1**
Ami(e)s ou voisin(e)s	33,0*
Autres personnes (y compris des propriétaires et des membres du personnel fournissant de l'aide domestique ou des services de santé)	8,4**

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
2. Le total n'égale pas 100 %, car les personnes ayant subi de la maltraitance pouvaient mentionner plus d'une personne qui en était responsable.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

Caractéristiques des personnes maltraitantes

Environ 31 %* des personnes de 65 ans et plus vivant à domicile ayant vécu de la maltraitance physique l'ont vécue uniquement de la part d'une ou de plusieurs femmes et environ 58 % uniquement de la part d'un ou de plusieurs hommes (tableau 5.8). Pour environ 11 %** de ces personnes aînées, la ou les personnes maltraitantes étaient des femmes comme des hommes. Notons qu'environ la moitié des personnes aînées ayant vécu ce type de maltraitance (48 %*) cohabitaient avec la ou les personnes maltraitantes au moment des événements.

Tableau 5.8

Caractéristiques de la ou des personnes maltraitantes, personnes de 65 ans et plus[1] ayant vécu de la maltraitance physique, Québec, 2025

	%
Genre des personnes responsables de la maltraitance physique	
Femme(s) seulement	30,8*
Homme(s) seulement	58,1
Femme(s) et homme(s)	11,1**
Cohabitation avec la personne responsable de la maltraitance physique[2]	
Oui	48,5*
Non	51,5

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
2. Les personnes ayant vécu de la maltraitance uniquement de la part d'un(e) membre du personnel soignant ou d'un(e) aide-ménager(-ère) sont exclues.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

Auteurs et autrices de la maltraitance sexuelle

Lien entre la personne aînée et les personnes maltraitantes

Près de 36 %** des personnes de 65 ans et plus ayant vécu de la maltraitance sexuelle au cours des 12 mois précédant l'enquête l'ont vécu de la part de personnes de confiance autres que leurs proches, par exemple le ou la propriétaire de leur logement ou des membres du personnel leur fournissant de l'aide domestique ou des services de santé (tableau 5.9).

Les résultats de l'enquête ne permettent pas de détecter des différences significatives entre cette proportion et les proportions de personnes aînées ayant vécu de la maltraitance sexuelle de la part de leur conjoint ou conjointe ou de leur partenaire, ou encore d'un ex-conjoint ou d'une ex-conjointe ou d'un ex-époux ou d'une ex-épouse, de membres de la famille, ou d'au moins un ami ou une amie ou un voisin ou une voisine.

Tableau 5.9

Lien avec la ou les personnes maltraitantes, personnes de 65 ans et plus[1,2] ayant vécu de la maltraitance sexuelle, Québec, 2025

	%
Conjoint(e) ou partenaire/ex-conjoint(e) ou ex-époux(-ouse)	32,2**
Membres de la famille (y compris la fratrie, les enfants, les petits-enfants et d'autres membres de la famille)	20,8**
Ami(e)s ou voisin(e)s	23,2**
Autres personnes (y compris des propriétaires et des membres du personnel fournissant de l'aide domestique ou des services de santé)	35,6**

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
2. Le total n'égale pas 100 %, car les personnes ayant subi de la maltraitance pouvaient mentionner plus d'une personne qui en était responsable.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

Caractéristiques des personnes maltraitantes

Parmi les personnes aînées ayant subi de la maltraitance sexuelle au cours des 12 mois précédant l'enquête, environ 86 % l'ont subi uniquement de la part d'un ou de plusieurs hommes. Soulignons que près de trois personnes aînées ayant subi de la maltraitance sexuelle sur dix (29 %**) vivaient avec la ou les personnes maltraitantes au moment des événements.

Tableau 5.10

Caractéristiques de la ou des personnes maltraitantes, personnes de 65 ans et plus[1] ayant vécu de la maltraitance sexuelle, Québec, 2025

	%
Genre des personnes responsables de la maltraitance sexuelle	
Femme(s) seulement	x
Homme(s) seulement	86,3
Femme(s) et homme(s)	x
Cohabitation avec la personne responsable de la maltraitance sexuelle[2]	
Oui	28,9**
Non	71,1

x Donnée confidentielle.
** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
2. Les personnes ayant vécu de la maltraitance uniquement de la part d'un(e) membre du personnel soignant, ou d'un(e) aide-ménager(-ère) sont exclues.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.



FG Trade / iStock

6 Actions posées à la suite d'actes de maltraitance

Une meilleure connaissance des actions posées par les personnes victimes de maltraitance ou des raisons pour ne pas avoir posé d'actions peut permettre la mise en place de stratégies et de services mieux adaptés afin d'aider et d'accompagner les personnes maltraitées.

Dans ce chapitre, on examine si les personnes qui ont subi de la maltraitance au cours des 12 mois précédant l'enquête ont parlé de la situation à quelqu'un, ont demandé de l'aide ou ont porté plainte, et si cela a réglé ou non la situation. On se penche aussi sur les personnes ou instances à qui les personnes se sont adressées à propos des situations de maltraitance vécues. Finalement, on regarde les raisons évoquées pour ne pas avoir posé d'actions à la suite des situations de maltraitance vécues.

Réactions face à la maltraitance : construction des indicateurs

On a demandé aux personnes aînées victimes de situations de maltraitance au cours des 12 mois précédant l'enquête si elles en avaient parlé à quelqu'un, demandé de l'aide ou porté plainte.

- Dans l'affirmative, les personnes répondantes devaient indiquer à qui elles en avaient parlé[1], puis si cela avait mis fin à la situation.
- Dans la négative, elles devaient en indiquer la raison[2].

Ces questions étaient posées à la fin de chaque section portant sur un type de maltraitance, que la personne ait vécu une seule ou plusieurs situations de maltraitance.

Quatre indicateurs ont ensuite été créés.

Avoir parlé à quelqu'un, demandé de l'aide ou porté plainte

Cet indicateur présente la proportion de personnes aînées ayant parlé d'une situation de maltraitance à quelqu'un, demandé de l'aide ou porté plainte, parmi celles ayant subi de la maltraitance au cours des 12 mois précédant l'enquête.

L'indicateur est créé pour chacun des types de maltraitance et pour la maltraitance dans sa globalité, c'est-à-dire dans au moins une situation de maltraitance, tous types confondus.

Actions posées et issue des démarches à la suite d'une situation de maltraitance

Cet indicateur combine les réponses au fait d'avoir parlé à quelqu'un, demandé de l'aide ou porté plainte et l'issue de ces démarches. Il est formé de trois catégories :

- La personne aînée a parlé de la situation, demandé de l'aide ou porté plainte et la situation s'est réglée ;
- La personne aînée a parlé de la situation, demandé de l'aide ou porté plainte et la situation ne s'est pas réglée ;
- La personne aînée n'a pas parlé de la situation, demandé de l'aide ou porté plainte.

Suite à la page 132

1. À partir d'une liste de onze choix. Plus d'une réponse pouvait être indiquée.
2. À partir d'une liste de 13 raisons. Plus d'une raison pouvait être indiquée.

L'indicateur est créé pour chacun des types de maltraitance.

Personnes ou instances à qui les personnes aînées se sont adressées

Cet indicateur présente la proportion de personnes aînées ayant eu recours aux différentes personnes ou instances répertoriées, parmi celles qui ont parlé de la situation, demandé de l'aide ou porté plainte[3].

L'indicateur est créé pour chacun des types de maltraitance. Seules les catégories de personnes à qui les personnes aînées ont parlé de la situation, demandé de l'aide ou porté plainte sont rapportées dans les tableaux.

Raisons pour ne pas avoir parlé de la situation, demandé de l'aide ou porté plainte

Cet indicateur présente certaines raisons évoquées par les personnes ayant vécu au moins une situation de maltraitance au cours des 12 mois précédant l'enquête et qui n'ont pas parlé de la situation à quelqu'un, demandé de l'aide ou porté plainte. Afin d'obtenir des estimations plus précises, seuls les résultats pour la maltraitance dans sa globalité sont présentés.

3. Les choix de réponses possibles étaient : i) à la personne maltraitante ; ii) à un membre de la famille ; iii) à un(e) ami(e) ; iv) à mon ou ma médecin ; v) à mon curé ou à mon ou ma ministre de culte ; vi) à une personne du CLSC ; vii) à une personne d'un regroupement de personnes aînées dont je fais/vous faites partie ; viii) à une personne de la ligne Aide Maltraitance Adultes Aînés ; ix) à la direction ou à un membre du personnel de la résidence où j'habite ; x) à la police ; xi) autre, précisez.

Parler, demander de l'aide ou porter plainte à la suite d'une situation de maltraitance

Maltraitance globale

Environ 55 % des personnes de 65 ans et plus ayant vécu au moins une situation de maltraitance au cours des 12 mois précédant l'enquête ont parlé à quelqu'un de cette ou de ces situations, demandé de l'aide ou porté plainte, les femmes en plus grande proportion que les hommes (61 % c. 45 %) (tableau 6.1).

Tableau 6.1

Proportion de personnes qui ont parlé, demandé de l'aide ou porté plainte après une situation de maltraitance selon le genre[1], le groupe d'âge et le type de maltraitance vécue, personnes de 65 ans et plus[2] ayant vécu de la maltraitance au cours des 12 mois précédant l'enquête, Québec, 2025

	%	
Total	**54,6**	
Genre		
Hommes+	45,1	a
Femmes+	61,1	a
Groupes d'âge		
65-74 ans	55,2	
75-84 ans	55,6	
85 ans et plus	45,8	
Type de maltraitance vécue		
Négligence physique uniquement	37,7*	a,b,c
Maltraitance matérielle ou financière uniquement	63,1	a,d
Maltraitance psychologique uniquement	53,9	b,e,f
Maltraitance physique uniquement	25,9**	d,e,g
Maltraitance sexuelle uniquement	42,4**	h
Différents types de maltraitance en concomitance	75,8	c,f,g,h

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
a-h Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.
1. Les personnes non binaires, soit celles dont le genre se situe en dehors du modèle binaire masculin-féminin, ont été réparties entre les hommes et les femmes pour des raisons de confidentialité et de qualité, d'où les libellés « Hommes+ » et « Femmes+ ».
2. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

Le fait d'avoir parlé, demandé de l'aide ou porté plainte est associé aux types de maltraitance vécue au cours des 12 mois précédant l'enquête. Par exemple, la proportion de victimes qui ont parlé de la situation à quelqu'un, demandé de l'aide ou porté plainte est plus élevée chez les personnes ayant vécu différents types de maltraitance de manière concomitante (76 %) que chez celles qui ont vécu un seul type de maltraitance (26 %** à 63 % selon le type de maltraitance), bien

que les différences ne soient pas toutes statistiquement significatives. Elle est aussi plus élevée chez les personnes ayant subi de la maltraitance matérielle ou financière uniquement (63 %) ou de la maltraitance psychologique uniquement (54 %) que chez celles qui ont subi de la négligence physique (38 %*) ou de la maltraitance physique uniquement (26 %**).

Négligence physique

Actions posées par les personnes aînées ayant vécu de la négligence physique et issue des démarches

Quelque 14 %** des personnes de 65 ans et plus ayant vécu de la négligence physique au cours des 12 mois précédant l'enquête ont vu la situation se régler après en avoir parlé à quelqu'un, demandé de l'aide ou porté plainte (tableau 6.2). Le quart (25 %*) ont posé au moins une de ces actions sans que la situation ne se règle, et trois personnes sur cinq (60 %) n'ont pas entrepris ces démarches.

Tableau 6.2

Actions posées à la suite d'une situation de maltraitance et issue des démarches, personnes de 65 ans et plus[1] ayant vécu une situation de négligence physique au cours des 12 mois précédant l'enquête, Québec, 2025

	%
La personne a parlé de la situation, demandé de l'aide ou porté plainte et la situation s'est réglée	14,5 **
La personne a parlé de la situation, demandé de l'aide ou porté plainte et la situation ne s'est pas réglée	25,2 *
La personne n'a pas parlé de la situation, demandé de l'aide ou porté plainte	60,3

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

On n'observe pas de lien statistiquement significatif entre, d'une part, le fait d'avoir parlé, demandé de l'aide ou porté plainte et, d'autre part, le genre de la victime, son groupe d'âge ou le fait de cohabiter avec la personne négligente (tableau 6.3).

Tableau 6.3

Proportion de personnes qui ont parlé, demandé de l'aide ou porté plainte après une situation de négligence physique selon le genre[1], le groupe d'âge et la cohabitation avec la personne ayant commis la maltraitance, personnes de 65 ans et plus[2] ayant vécu de la négligence physique au cours des 12 mois précédant l'enquête, Québec, 2025

	%
Total	**39,7***
Genre	
Hommes+	28,5**
Femmes+	49,2*
Groupes d'âge	
65-74 ans	33,7**
75-84 ans	52,2*
85 ans et plus	32,4**
Cohabitation avec la personne ayant commis la négligence physique[3]	
Oui	37,0**
Non	34,3**

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

1. Les personnes non binaires, soit celles dont le genre se situe en dehors du modèle binaire masculin-féminin, ont été réparties entre les hommes et les femmes pour des raisons de confidentialité et de qualité, d'où les libellés « Hommes+ » et « Femmes+ ».
2. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
3. Les personnes ayant vécu de la négligence physique uniquement de la part d'un(e) membre du personnel soignant, ou d'un(e) aide-ménager(-ère) sont exclues.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

Principales personnes à qui les personnes aînées ont parlé, demandé de l'aide ou porté plainte

Parmi les personnes qui ont subi de la négligence physique au cours des 12 mois précédant l'enquête et qui ont parlé de la situation à quelqu'un, demandé de l'aide ou porté plainte, environ 29 %** se sont adressées à la personne négligente (c'est-à-dire à la personne ne leur ayant pas fourni l'aide), 26 %**, à un ou une membre de la famille, 29 %**, à un ami ou une amie, 46 %*, à un ou une médecin et 47 %*, à une personne du centre local de services communautaires (CLSC) (tableau 6.4).

Tableau 6.4

Proportion de personnes aînées selon la personne ou l'instance à laquelle elles se sont adressées, personnes de 65 ans et plus[1] ayant vécu de la négligence physique au cours des 12 mois précédant l'enquête et qui ont parlé de la situation, demandé de l'aide ou porté plainte[2], Québec, 2025

	%
La personne négligente	28,8**
Un membre de la famille	26,1**
Un(e) ami(e)	28,5**
Le (la) médecin de la personne aînée	46,4*
Une personne du CLSC	47,0*
La direction ou à un(e) membre du personnel de la résidence où la personne aînée habite	x
La police	x
Une autre personne	9,1**

x Donnée confidentielle.
* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
2. Puisqu'il était possible de déclarer plusieurs personnes, le total de la colonne excède 100 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

Maltraitance matérielle ou financière (forme « violence »)

Actions posées par les personnes aînées ayant vécu de la maltraitance matérielle ou financière et issue des démarches

Environ le quart (24 %*) des personnes aînées ayant vécu au moins une situation de maltraitance matérielle ou financière au cours des 12 mois précédant l'enquête ont vu la situation se régler après en avoir parlé à quelqu'un, avoir demandé de l'aide ou porté plainte, tandis que pour près du tiers (34 %*), la situation ne s'est pas réglée après avoir entrepris de telles actions (tableau 6.5). Approximativement 42 % des personnes aînées n'ont pas parlé de la situation, demandé de l'aide ou porté plainte à la suite de la maltraitance matérielle ou financière.

Tableau 6.5

Actions posées à la suite d'une situation de maltraitance et issue des démarches, personnes de 65 ans et plus[1] ayant vécu une situation de maltraitance matérielle ou financière (forme « violence ») au cours des 12 mois précédant l'enquête, Québec, 2025

	%
La personne a parlé de la situation, demandé de l'aide ou porté plainte et la situation s'est réglée	24,1 *
La personne a parlé de la situation, demandé de l'aide ou porté plainte et la situation ne s'est pas réglée	33,6 *
La personne n'a pas parlé de la situation, demandé de l'aide ou porté plainte	42,2

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

Les femmes étaient proportionnellement plus nombreuses que les hommes à avoir parlé à quelqu'un, demandé de l'aide ou porté plainte à propos de la maltraitance matérielle ou financière vécue (71 % c. 46 %*) (tableau 6.6). De même, les personnes qui cohabitaient avec la personne maltraitante étaient plus susceptibles d'avoir posé de telles actions que celles qui ne cohabitaient pas avec elle (72 % c. 46 %*).

Tableau 6.6

Proportion de personnes qui ont parlé, demandé de l'aide ou porté plainte après une situation de maltraitance matérielle ou financière (forme « violence ») selon le genre[1], le groupe d'âge et la cohabitation avec la personne ayant commis la maltraitance, personnes de 65 ans et plus[2] ayant vécu de la maltraitance matérielle ou financière (forme « violence ») au cours des 12 mois précédant l'enquête, Québec, 2025

	%	
Total	**57,8**	
Genre		
Hommes+	45,7*	a
Femmes+	71,5	a
Groupes d'âge		
65-74 ans	63,2	
75-84 ans	57,2*	
85 ans et plus	31,2**	
Cohabitation avec la personne ayant commis la maltraitance matérielle ou financière[3]		
Oui	71,8	a
Non	46,3*	a

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
a Pour une variable donnée, exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.
1. Les personnes non binaires, soit celles dont le genre se situe en dehors du modèle binaire masculin-féminin, ont été réparties entre les hommes et les femmes pour des raisons de confidentialité et de qualité, d'où les libellés « Hommes+ » et « Femmes+ ».
2. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
3. Les personnes ayant vécu de la maltraitance matérielle ou financière uniquement de la part d'un(e) membre du personnel soignant, ou d'un(e) aide-ménager(-ère) sont exclues.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

Principales personnes à qui les personnes aînées ont parlé, demandé de l'aide ou porté plainte

Les personnes aînées qui ont vécu de la maltraitance matérielle ou financière au cours des 12 mois précédant l'enquête et qui en ont parlé, ont demandé de l'aide ou porté plainte ont été davantage portées à se tourner vers un ou une membre de leur famille (66 %) que vers les autres types de personnes ou d'instances (tableau 6.7).

Tableau 6.7

Proportion de personnes aînées selon la personne ou l'instance à laquelle elles se sont adressées, personnes de 65 ans et plus[1] ayant vécu de la maltraitance matérielle ou financière (forme « violence ») au cours des 12 mois précédant l'enquête et qui ont parlé de la situation, demandé de l'aide ou porté plainte[2], Québec, 2025

	%
La personne maltraitante	13,5**
Un membre de la famille	66,1
Un(e) ami(e)	25,9**
Le (la) médecin de la personne aînée	x
Une personne du CLSC	9,6**
Une personne d'un regroupement de personnes aînées dont la personne aînée fait partie	x
La direction ou à un(e) membre du personnel de la résidence où la personne aînée habite	12,5**
La police	12,0**
Une autre personne	33,9*

x Donnée confidentielle.
* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
2. Puisqu'il était possible de déclarer plusieurs personnes, le total de la colonne excède 100 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

Maltraitance psychologique (forme « violence »)

Actions posées par les personnes aînées ayant vécu de la maltraitance psychologique et issue des démarches

Environ trois personnes aînées sur dix (31 %) ayant subi de la maltraitance psychologique au cours des 12 mois précédant l'enquête disent avoir réglé la situation en parlant à quelqu'un, en demandant de l'aide ou en portant plainte (tableau 6.8). Pour près du quart (24 %), la situation ne s'est pas réglée après avoir posé de telles actions. Enfin, 44 % des personnes n'ont pas posé ces actions à la suite de la maltraitance psychologique subie.

Tableau 6.8

Actions posées à la suite d'une situation de maltraitance et issue des démarches, personnes de 65 ans et plus[1] ayant vécu une situation de maltraitance psychologique (forme « violence ») au cours des 12 mois précédant l'enquête, Québec, 2025

	%
La personne a parlé de la situation, demandé de l'aide ou porté plainte et la situation s'est réglée	31,4
La personne a parlé de la situation, demandé de l'aide ou porté plainte et la situation ne s'est pas réglée	24,5
La personne n'a pas parlé de la situation, demandé de l'aide ou porté plainte	44,2

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

Les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'avoir parlé à quelqu'un, demandé de l'aide ou porté plainte à la suite d'une situation de maltraitance psychologique survenue au cours des 12 mois précédant l'enquête (62 % c. 47 %) (tableau 6.9). De même, les personnes qui n'habitaient pas avec la personne maltraitante étaient plus susceptibles que celles qui cohabitaient avec cette personne à avoir parlé à quelqu'un, demandé de l'aide ou porté plainte (63 % c. 43 %).

Tableau 6.9

Proportion de personnes qui ont parlé, demandé de l'aide ou porté plainte après une situation de maltraitance psychologique (forme « violence ») selon le genre[1], le groupe d'âge et la cohabitation avec la personne ayant commis la maltraitance, personnes de 65 ans et plus[2] ayant vécu de la maltraitance psychologique (forme « violence ») au cours des 12 mois précédant l'enquête, Québec, 2025

	%	
Total	**56,1**	
Genre		
Hommes+	47,0	a
Femmes+	61,7	a
Groupes d'âge		
65-74 ans	55,5	
75-84 ans	57,4	
85 ans et plus	57,1	*
Cohabitation avec la personne ayant commis la maltraitance psychologique[3]		
Oui	43,1	a
Non	62,9	a

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

a Pour une variable donnée, exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.

1. Les personnes non binaires, soit celles dont le genre se situe en dehors du modèle binaire masculin-féminin, ont été réparties entre les hommes et les femmes pour des raisons de confidentialité et de qualité, d'où les libellés « Hommes+ » et « Femmes+ ».
2. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
3. Les personnes ayant vécu de la maltraitance psychologique uniquement de la part d'un(e) membre du personnel soignant, ou d'un(e) aide-ménager(-ère) sont exclues.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

Principales personnes à qui les personnes aînées ont parlé, demandé de l'aide ou porté plainte

Les personnes aînées ayant vécu une situation de maltraitance psychologique et qui en ont parlé à quelqu'un, ont demandé de l'aide ou porté plainte ont été proportionnellement plus nombreuses à s'adresser à un ou une membre de la famille (54 %) qu'aux autres types de personnes ou d'instances (tableau 6.10).

Tableau 6.10

Proportion de personnes aînées selon la personne ou l'instance à laquelle elles se sont adressées, personnes de 65 ans et plus[1] ayant vécu de la maltraitance psychologique (forme « violence ») au cours des 12 mois précédant l'enquête et qui ont parlé de la situation, demandé de l'aide ou porté plainte[2], Québec, 2025

	%
La personne maltraitante	27,7
Un membre de la famille	53,8
Un(e) ami(e)	38,2
Le (la) médecin de la personne aînée	18,8
Le curé ou le (la) ministre du culte de la personne aînée	x
Une personne du CLSC	16,2
Une personne d'un regroupement de personnes aînées dont la personne aînée fait partie	4,4**
Une personne de la Ligne Aide Maltraitance Adultes Aînés	1,0**
La direction ou à un membre du personnel de la résidence où la personne aînée habite	8,1*
La police	12,6*
Une autre personne	17,7

x Donnée confidentielle.
* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
2. Puisqu'il était possible de déclarer plusieurs personnes, le total de la colonne excède 100 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

Maltraitance physique (forme « violence »)

Actions posées par les personnes aînées ayant vécu de la maltraitance physique et issue des démarches

La proportion des personnes aînées ayant subi de la maltraitance physique au cours des 12 mois précédant l'enquête qui disent que la situation s'est réglée après avoir parlé à quelqu'un, demandé de l'aide ou porté plainte s'établit à environ 28 %* (tableau 6.11). Pour environ 23 %**, la situation ne s'est pas réglée après avoir agi, et près de la moitié (49 %*) n'ont pas parlé de la situation, demandé de l'aide ou porté plainte.

Tableau 6.11

Actions posées à la suite d'une situation de maltraitance et issue des démarches, personnes de 65 ans et plus[1] ayant vécu une situation de maltraitance physique (forme « violence ») au cours des 12 mois précédant l'enquête, Québec, 2025

	%
La personne a parlé de la situation, demandé de l'aide ou porté plainte et la situation s'est réglée	27,9*
La personne a parlé de la situation, demandé de l'aide ou porté plainte et la situation ne s'est pas réglée	23,1**
La personne n'a pas parlé de la situation, demandé de l'aide ou porté plainte	49,0*

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

Environ le deux tiers (67 %) des femmes qui ont subi de la maltraitance physique en ont parlé à quelqu'un, ont demandé de l'aide ou ont porté plainte, une proportion plus élevée que celle estimée chez les hommes (33 %**) (tableau 6.12).

Tableau 6.12

Proportion de personnes qui ont parlé, demandé de l'aide ou porté plainte après une situation de maltraitance physique (forme « violence ») selon le genre[1], le groupe d'âge et la cohabitation avec la personne ayant commis la maltraitance, personnes de 65 ans et plus[2] ayant vécu de la maltraitance physique (forme « violence ») au cours des 12 mois précédant l'enquête, Québec, 2025

	%
Total	**51,0***
Genre	
Hommes+	33,2** [a]
Femmes+	67,2 [a]
Groupes d'âge	
65-74 ans	50,1*
75-84 ans	x
85 ans et plus	x
Cohabitation avec la personne ayant commis la maltraitance physique[3]	
Oui	55,5*
Non	44,8**

x Donnée confidentielle.
* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
a Pour une variable donnée, exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.
1. Les personnes non binaires, soit celles dont le genre se situe en dehors du modèle binaire masculin-féminin, ont été réparties entre les hommes et les femmes pour des raisons de confidentialité et de qualité, d'où les libellés « Hommes+ » et « Femmes+ ».
2. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
3. Les personnes ayant vécu de la maltraitance physique uniquement de la part d'un(e) membre du personnel soignant, ou d'un(e) aide-ménager(-ère) sont exclues.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

Principales personnes à qui les personnes aînées ont parlé, demandé de l'aide ou porté plainte

Le tableau 6.13 illustre les personnes ou instances à qui les personnes aînées victimes de maltraitance physique ont parlé de la situation, demandé de l'aide ou porté plainte. Près de la moitié (47 %*) se sont adressées à un ou une membre de la famille, une option davantage retenue, entre autres, que le fait de s'adresser directement à la personne maltraitante (16 %**).

Tableau 6.13

Proportion de personnes aînées selon la personne ou l'instance à laquelle elles se sont adressées, personnes de 65 ans et plus[1] ayant vécu de la maltraitance physique (forme « violence ») au cours des 12 mois précédant l'enquête et qui ont parlé de la situation, demandé de l'aide ou porté plainte[2], Québec, 2025

	%
La personne maltraitante	16,4**
Un membre de la famille	46,8*
Un(e) ami(e)	32,9*
Le (la) médecin de la personne aînée	20,2**
Une personne du CLSC	25,8**
La direction ou un(e) membre du personnel de la résidence où la personne aînée habite	x
La police	31,8**
Une autre personne	11,8**

x Donnée confidentielle.
* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
2. Puisqu'il était possible de déclarer plusieurs personnes, le total de la colonne excède 100 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

Maltraitance sexuelle (forme « violence »)

Actions posées par les personnes aînées ayant vécu de la maltraitance sexuelle et issue des démarches

Parmi les personnes aînées ayant subi de la maltraitance sexuelle au cours des 12 mois précédant l'enquête, environ 38 %* disent que la situation s'est résorbée après en avoir parlé à quelqu'un, avoir demandé de l'aide ou porté plainte, tandis que 16 %** ont effectué au moins une de ces actions sans que cela ne règle la situation (tableau 6.14). Près de la moitié (47 %*) n'ont pas parlé de la situation, demandé de l'aide ou porté plainte.

Tableau 6.14

Actions posées à la suite d'une situation de maltraitance et issue des démarches, personnes de 65 ans et plus[1] ayant vécu une situation de maltraitance sexuelle (forme « violence ») au cours des 12 mois précédant l'enquête, Québec, 2025

	%
La personne a parlé de la situation, demandé de l'aide ou porté plainte et la situation s'est réglée	37,9*
La personne a parlé de la situation, demandé de l'aide ou porté plainte et la situation ne s'est pas réglée	15,5**
La personne n'a pas parlé de la situation, demandé de l'aide ou porté plainte	46,6*

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

En raison de faibles effectifs, il n'est pas possible d'examiner si le fait d'avoir parlé à quelqu'un, demandé de l'aide ou porté plainte varie selon le genre ou le groupe d'âge des victimes (tableau 6.15). On ne détecte pas d'association avec le fait de cohabiter ou non avec la personne maltraitante.

Tableau 6.15

Proportion de personnes qui ont parlé, demandé de l'aide ou porté plainte après une situation de maltraitance sexuelle (forme « violence ») selon le genre[1], le groupe d'âge et la cohabitation avec la personne ayant commis la maltraitance, personnes de 65 ans et plus[2] ayant vécu de la sexuelle (forme « violence ») au cours des 12 mois précédant l'enquête, Québec, 2025

	%
Total	**53,4***
Genre	
Hommes+	x
Femmes+	x
Groupes d'âge (3 catégories)	
65-74 ans	46,9*
75-84 ans	x
85 ans et plus	x
Cohabitation avec la personne ayant commis la maltraitance sexuelle[3]	
Oui	27,6**
Non	58,3*

x Donnée confidentielle.
* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
1. Les personnes non binaires, soit celles dont le genre se situe en dehors du modèle binaire masculin-féminin, ont été réparties entre les hommes et les femmes pour des raisons de confidentialité et de qualité, d'où les libellés « Hommes+ » et « Femmes+ ».
2. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
3. Les personnes ayant vécu de la maltraitance sexuelle uniquement de la part d'un(e) membre du personnel soignant, ou d'un(e) aide-ménager(-ère) sont exclues.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

Principales personnes à qui les personnes aînées ont parlé, demandé de l'aide ou porté plainte

Les personnes aînées victimes de maltraitance sexuelle dans les 12 mois précédant l'enquête qui ont parlé de la situation, demandé de l'aide ou porté plainte se sont adressées notamment à la personne maltraitante (25 %**), à un ou une membre de la famille (24 %**), à un ami ou une amie (49 %**) ou à une personne du CLSC (24 %**) (tableau 6.16).

Tableau 6.16

Proportion de personnes aînées selon la personne ou l'instance à laquelle elles se sont adressées, personnes de 65 ans et plus[1] ayant vécu de la maltraitance sexuelle (forme « violence ») au cours des 12 mois précédant l'enquête et qui ont parlé de la situation, demandé de l'aide ou porté plainte[2], Québec, 2025

	%
La personne maltraitante	24,7**
Un membre de la famille	24,3**
Un(e) ami(e)	48,9**
Le (la) médecin de la personne aînée	x
Une personne du CLSC	24,3**
La direction ou un(e) membre du personnel de la résidence où la personne aînée habite	x
La police	x
Une autre personne	14,9**

x Donnée confidentielle.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
2. Puisqu'il était possible de déclarer plusieurs personnes, le total de la colonne excède 100 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

Raisons pour ne pas avoir parlé, demandé de l'aide ou porté plainte

La volonté de résoudre la situation par soi-même, évoquée par environ 50 % des personnes ayant vécu de la maltraitance sans en avoir parlé, demandé de l'aide ou porté plainte, est la raison la plus fréquemment évoquée pour ne pas avoir effectué de démarches (tableau 6.17). De manière générale, les autres raisons évoquées par les plus fortes proportions de victimes sont le fait que la situation se soit réglée par elle-même avant de devoir poser une action (31 %), de ne pas avoir envie ou de ne pas ressentir le besoin de parler à quelqu'un, demander de l'aide ou porter plainte (30 %) ou de croire que la situation n'était pas assez importante pour être signalée (30 %). Notons aussi que près du quart (24 %) des personnes maltraitées n'en ont pas parlé, n'ont pas demandé d'aide ou n'ont pas porté plainte, car elles croyaient que la situation allait se résorber d'elle-même, et près d'une sur cinq (22 %) croyait que cela ne changerait rien. Environ 6 %* des personnes maltraitées qui n'ont pas parlé de la situation, demandé de l'aide ou porté plainte ne savaient pas où ni à qui s'adresser.

Tableau 6.17

Raisons évoquées pour ne pas avoir effectué de démarches, personnes de 65 ans et plus[1] n'ayant pas parlé de la situation, demandé de l'aide ou porté plainte à la suite de la maltraitance vécue (négligence physique et forme « violence » de la maltraitance matérielle ou financière, psychologique, physique et sexuelle) au cours des 12 mois précédant l'enquête[2], Québec, 2025

	%
La personne aînée a résolu le problème ou veut le résoudre par elle-même	50,0
Le problème s'est résolu avant qu'elle en parle	31,3
La personne aînée croyait que la situation allait se résorber d'elle-même	23,8
La personne aînée ne ressentait pas le besoin de poser l'une ou l'autre des actions	30,0
La personne aînée jugeait que la situation n'était pas assez importante pour qu'elle s'en plaigne	30,1
La personne aînée croyait que le fait de poser l'une ou l'autre des actions ne changerait rien	21,6
La personne aînée se sentait gênée, embarrassée ou honteuse	12,0*
La personne aînée ne voulait pas mettre l'autre dans l'embarras	16,2*
La personne aînée avait peur des représailles ou des conséquences ou d'empirer la situation	12,9*
La personne aînée avait peur de ne pas être crue, d'être perçue comme sénile ou d'être placée en institution	3,9**
La personne aînée avait peur d'être stigmatisée, méprisée, ridiculisée ou mal perçue par l'entourage	3,7**
La personne aînée ne savait pas où/à qui s'adresser	5,9*
Autres raisons (y compris le désir que la situation reste confidentielle)	7,4*

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
2. Puisqu'une raison a pu être mentionnée pour chaque type de maltraitance, le total de la colonne excède 100 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec*, 2025.

Conclusion

La maltraitance envers les personnes aînées est une problématique de santé publique qu'il importe d'étudier en raison des conséquences personnelles et sociales qu'elle entraîne. Menée à la demande du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux, l'EMPAQ 2025 permet de brosser un portrait détaillé de la maltraitance vécue au cours des 12 mois précédant l'enquête par les personnes aînées vivant à leur domicile au Québec.

L'EMPAQ a adopté la définition du PAM 2022-2027, qui précise qu'« il y a maltraitance quand une attitude, une parole, un geste ou un défaut d'action appropriée, singulier ou répétitif, se produit dans une relation avec une personne, une collectivité ou une organisation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause, intentionnellement ou non, du tort ou de la détresse chez une personne adulte » (Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes aînées et autres 2022).

Dans cette seconde édition de l'enquête, l'ampleur de la maltraitance et son évolution dans le temps sont examinées pour quatre types de maltraitance dans leur forme « violence »[1], soit les maltraitances matérielle ou financière, psychologique, physique et sexuelle, et dans sa forme « négligence »[2] pour la maltraitance physique, ainsi que pour la maltraitance globale (soit tous ces types de maltraitance pris ensemble). L'EMPAQ 2025 vise également à décrire la cooccurrence de la maltraitance, les caractéristiques des personnes maltraitées et des personnes maltraitantes ainsi que leur lien, et les actions que les personnes aînées ont posées après avoir subi de la maltraitance.

Les données ont été recueilles auprès de 13 355 personnes âgées de 65 ans et plus résidant au Québec dans un ménage privé ou dans un ménage collectif non institutionnel[3] et qui pouvaient répondre pour elles-mêmes au questionnaire de l'enquête. Elles contribuent à actualiser les données sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec en vue de soutenir l'action du gouvernement et des différents intervenants contre cette maltraitance.

Revenons sur les principaux résultats de l'enquête afin d'en tirer des constats généraux.

1. La violence renvoie au fait de malmener une personne aînée ou de la faire agir contre sa volonté, en employant la force ou l'intimidation.
2. La négligence reflète le fait de ne pas se soucier de la personne aînée, notamment par une absence d'action appropriée pour répondre à ses besoins.
3. Cela comprend les résidences privées pour aînés (RPA avec ou sans services), les ressources intermédiaires (RI) et les ressources de type familial (RTF).

Ampleur de la maltraitance envers les personnes aînées

Selon l'EMPAQ 2025, environ 7 % des personnes de 65 ans et plus vivant à domicile ont subi de la maltraitance de la part d'une personne de leur entourage ou d'une personne de confiance au cours des 12 mois précédant l'enquête. La maltraitance psychologique était le type de maltraitance le plus répandu, touchant environ 5,3 % des personnes aînées. Par ailleurs, on estime que 0,7 % des personnes aînées ont subi de la négligence physique, 1,0 %, de la maltraitance matérielle ou financière, 0,8 %*, de la maltraitance physique et 0,4 %*, de la maltraitance sexuelle. Bien que les données ne soient pas directement comparables avec celles de l'EMPAQ en raison de différences méthodologiques et de conceptualisation de la maltraitance, on estime qu'environ 10,0 % des personnes de 65 ans et plus ont subi au moins une situation de maltraitance sur une période de 12 mois au Canada (1,4 %, de la maltraitance financière, 8,8 %, de la maltraitance émotionnelle [psychologique], et 1,3 %, de la maltraitance physique) (Burnes et autres 2022).

Selon les données de l'EMPAQ, la proportion de personnes aînées ayant subi de la maltraitance au cours des 12 mois précédant l'enquête était en hausse en 2025 en comparaison de 2019, où elle se situait à environ 6 %. Plus précisément, on observe une hausse de la négligence physique (passant de 0,4 %* à 0,7 %) et de la maltraitance psychologique (passant de 4,6 % à 5,3 %). Cependant, l'enquête ne permet pas de détecter de variation entre 2019 et 2025 en ce qui a trait à la maltraitance matérielle ou financière, à la maltraitance physique et à la maltraitance sexuelle. Une hausse de la maltraitance a également été observée au Canada ; elle est passée de 4 % à 8 % (dans des études antérieures) à 10 % (Étude longitudinale canadienne sur le vieillissement 2022). La hausse de l'ampleur de la maltraitance globale et de certains types de maltraitance au Québec peut refléter un accroissement réel de la maltraitance envers les personnes aînées. Elle peut aussi refléter une meilleure reconnaissance du phénomène à la suite des campagnes de sensibilisation de la population (Ministère de la Santé et des Services sociaux 2022), qui ont un effet sur les connaissances et le niveau de vigilance à l'égard de la maltraitance (Ministère de la Famille et Secrétariat aux aînés 2017).

Par ailleurs, les données de l'EMPAQ 2025 révèlent qu'environ 14 % des personnes aînées ayant vécu de la maltraitance au cours des 12 mois précédant l'enquête ont été victimes de plus d'un type de maltraitance. La maltraitance psychologique était présente dans la vaste majorité des situations de cooccurrence (93 %). Ce résultat était attendu, puisqu'il s'agit du type de maltraitance le plus répandu. Il confirme la prépondérance de la maltraitance psychologique observée dans d'autres enquêtes ou études (p. ex. Bülbül Maraş et Ünlübaş 2025 ; Kitaw et autres 2025 ; Organisation mondiale de la santé 2024).

On s'est également attardé, dans l'EMPAQ 2025, aux antécédents d'abus, de violences ou de maltraitance à différentes périodes de la vie (avant l'âge de 18 ans, de 18 à 64 ans, à l'âge de 65 ans et plus) afin de brosser les trajectoires de la maltraitance[4]. On constate que pour certaines personnes aînées vivant à domicile, la violence était présente dès l'enfance, entre 18 et 64 ans ou depuis l'âge de 65 ans. Par exemple, la proportion de personnes aînées ayant vécu de la violence psychologique de la part d'une personne de leur entourage ou d'une personne de confiance à toutes les périodes de leur vie s'élève à environ 1,7 %.

4. Rappelons que pour la négligence physique, les antécédents d'abus, de négligence ou de maltraitance n'ont pas été mesurés. Pour la maltraitance matérielle et financière, les antécédents n'ont pas été mesurés avant l'âge de 18 ans.

Facteurs associés à la maltraitance

La maltraitance est un phénomène multifactoriel : plusieurs caractéristiques individuelles et facteurs relatifs à l'environnement relationnel et physique, tirés du cadre conceptuel sur lequel repose l'EMPAQ (Gingras 2020), sont associés à la maltraitance. Rappelons qu'une étude observationnelle comme l'EMPAQ ne permet pas d'établir de liens de causalité. Les facteurs associés à la maltraitance ne constituent donc pas nécessairement des facteurs de risque, puisqu'ils peuvent aussi résulter des situations de maltraitance vécues.

Caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques

Selon les données de l'EMPAQ 2025, les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'avoir été victimes de maltraitance au cours des 12 mois précédant l'enquête. De manière plus précise, elles étaient proportionnellement plus nombreuses que les hommes à avoir subi de la maltraitance psychologique, de même que de la maltraitance sexuelle. D'autres enquêtes ont aussi révélé que les femmes étaient les principales victimes de maltraitance (p. ex. O'Keeffe et autres 2007), dont la maltraitance sexuelle (McDonald 2018). Les résultats d'une méta-analyse ne permettaient cependant pas de conclure à une différence entre les genres concernant la maltraitance globale (Yon et autres 2017).

En ce qui a trait à l'âge, les personnes de 85 ans et plus étaient proportionnellement plus nombreuses que celles de 65 à 74 ans et que celles de 75 à 84 ans à avoir été victimes de négligence physique au cours des 12 mois précédant l'enquête. Or, les personnes appartenant à cette tranche d'âge requièrent le plus d'assistance dans l'accomplissement de leurs activités quotidiennes. Rappelons qu'un des critères pour qu'une personne soit considérée comme une victime de négligence physique était qu'elle ait une personne responsable de fournir de l'aide dans les activités quotidiennes. Certaines personnes aînées ont besoin d'aide dans leurs activités, mais n'ont pas de personne responsable pour les soutenir (entre 17 % et 56 % selon les activités quotidiennes mesurées dans l'EMPAQ). L'enquête ne permet pas de déterminer si leurs besoins ont été comblés.

Par ailleurs, la proportion de personnes ayant vécu de la maltraitance psychologique est plus grande chez les personnes de 65 à 74 ans que chez celles des groupes plus âgés. Notons cependant que les personnes plus âgées pourraient être moins enclines à déclarer des situations de maltraitance (Burnes et autres 2015). De plus, la population visée par l'EMPAQ n'inclut pas les personnes ayant des incapacités graves, puisqu'elles ne pouvaient répondre au questionnaire pour elles-mêmes. Ces personnes, qui pourraient être plus susceptibles de vivre de la maltraitance (Dong et autres 2014 ; Pillemer et autres 2016), se trouvent typiquement dans les groupes plus âgés. En conséquence, les résultats concernant les groupes plus âgés doivent être interprétés avec prudence.

Selon les données de l'EMPAQ 2025, les personnes vivant seules pourraient être susceptibles de vivre certains types de maltraitance (matérielle ou financière, psychologique, sexuelle). Cette observation est valable que l'on considère le nombre de personnes dans le ménage ou la composition du ménage[5]. Les personnes séparées ou divorcées et les personnes veuves pourraient également présenter une certaine vulnérabilité pour certains types de maltraitance si on les compare avec les personnes célibataires et celles qui sont mariées ou qui ont un conjoint ou une conjointe de fait. C'est le cas pour la maltraitance matérielle ou financière et la maltraitance psychologique dans le cas des personnes séparées ou divorcées, et pour la négligence physique et la maltraitance matérielle ou financière dans le cas des personnes veuves. Le fait que les personnes mariées soient moins susceptibles de vivre certains types de maltraitance que celles qui sont divorcées ou séparées a été relevé dans une recension des écrits (Santos et autres 2020). Dans l'ensemble, ces résultats laissent supposer que le fait de vivre seul ou seule – une situation fréquente chez les personnes aînées séparées ou divorcées (Gingras 2020) – peut engendrer un contexte d'isolement et de vulnérabilité qui augmente le risque de subir de la maltraitance.

Par ailleurs, les personnes de 65 ans et plus vivant à domicile qui ont un diplôme universitaire sont plus susceptibles d'avoir vécu de la maltraitance psychologique au cours des 12 mois précédant l'enquête que celles qui ont terminé au plus un diplôme d'études secondaires. Ce type d'association, également observé ailleurs (p. ex. Burnes et autres 2015), pourrait s'expliquer par une meilleure capacité des personnes plus scolarisées à reconnaître les situations de maltraitance (Gingras 2020).

Finalement, plusieurs liens sont observés entre les différents types de maltraitance, d'une part, et le fait d'avoir un faible revenu ou d'être locataire, d'autre part. Des liens entre la maltraitance et le faible revenu sont souvent signalés dans la littérature (p. ex. Burnes et autres 2022 ; Santos et autres 2020).

Caractéristiques de santé

La maltraitance est associée à un état de santé plus précaire. Notamment, les personnes aînées qui perçoivent que leur état de santé générale ou mentale est passable ou mauvais, qui éprouvent certaines difficultés à voir ou qui sont incapables de voir (même avec des lunettes ou des verres de contact), qui ont des limitations fonctionnelles ou qui utilisent une aide technique pour se déplacer sont, de manière générale, proportionnellement plus nombreuses que les autres à avoir subi les différents types de maltraitance au cours des 12 mois précédant l'enquête. Des associations similaires ont été observées dans la littérature (Burnes et autres 2015, 2022 ; Pillemer et autres 2016 ; Santos et autres 2020). Les personnes aînées qui ne sont pas en bonne santé pourraient être particulièrement dépendantes d'une personne de leur entourage ou d'une personne de confiance, ce qui pourrait les exposer davantage à la maltraitance (Gingras 2020).

5. La composition du ménage est un facteur relatif à l'environnement relationnel. Les résultats qui en tiennent compte sont traités dans la présente section et en conjonction avec ceux de l'indicateur « nombre de personnes dans le ménage », puisque les deux indicateurs permettent d'identifier les personnes qui vivent seules.

Facteurs relatifs à l'environnement relationnel

En général, les personnes de 65 ans et plus qui ont utilisé certains soins et services à domicile[6] sont plus susceptibles d'avoir subi les différents types de maltraitance au cours des 12 mois précédant l'enquête que celles qui n'y ont pas eu recours. De même, le fait de présenter une dépendance pour mener les activités quotidiennes est lié à un risque plus élevé de maltraitance. On peut poser l'hypothèse que les personnes qui utilisent des soins et services à domicile et celles qui sont moins autonomes dans la réalisation de leurs activités quotidiennes peuvent elles aussi dépendre d'une personne de leur entourage ou d'une personne de confiance, ce qui pourrait les rendre susceptibles de vivre de la maltraitance.

Les résultats de l'enquête révèlent également que les personnes aînées qui ont subi de l'abus, des violences ou de la maltraitance dans le passé sont, de manière générale, proportionnellement plus nombreuses à avoir vécu de la maltraitance au cours des 12 mois précédant l'enquête que celles qui n'ont pas de tels antécédents. La violence subie dans le passé se perpétue dans la trajectoire de vie des victimes, sous un même type ou sous un autre. Cette perpétuation de la violence a été observée dans d'autres études (Burnes et autres 2022 ; Herrenkohl et autres 2022). L'exposition à la violence pourrait modeler les schémas cognitifs et les comportements appris, favorisant la perpétuation de la violence à différentes étapes de la vie (Herrenkohl et autres 2022).

Facteurs relatifs à l'environnement physique

La maltraitance vécue est associée au type de résidence. Notamment, les personnes aînées vivant en RPA sont plus nombreuses en proportion à avoir vécu les différents types de maltraitance que celles vivant dans une maison unifamiliale, intergénérationnelle ou un condo, à l'exception de la maltraitance psychologique où aucune différence entre les deux regroupements d'habitation n'est observée.

Les résultats de l'enquête indiquent donc que la maltraitance est un phénomène multifactoriel, qui se présente souvent dans des contextes de vie difficile, notamment lorsqu'une personne n'a pas une bonne santé, vit seule, est séparée ou divorcée, a un faible revenu ou a des antécédents de violence.

6. Soins infirmiers, autres services ou soins de santé (comme de la physiothérapie ou des conseils en nutrition), équipements médicaux ou fournitures médicales, soins personnels ou aide domestique, autres types de services (tels que le transport ou la livraison de repas).

Personnes maltraitantes

La maltraitance dont les personnes aînées ont été victimes au cours des 12 mois précédant l'enquête a souvent été perpétrée par trois catégories de personnes :

- leur conjoint ou conjointe ou leur ex-conjoint ou ex-conjointe, dans le cas de la négligence physique, de la maltraitance psychologique et de la maltraitance physique ;
- leurs enfants ou leurs beaux-enfants, dans le cas de la négligence physique, de la maltraitance matérielle ou financière et de la maltraitance psychologique ;
- leurs amis ou amies ou leurs voisins ou voisines, dans le cas de la maltraitance matérielle ou financière, de la maltraitance psychologique et de la maltraitance physique.

En ce qui a trait au genre des personnes maltraitantes, environ 54 % des personnes aînées ayant subi de la négligence physique au cours des 12 mois précédant l'enquête ont indiqué que la ou les personnes négligentes étaient uniquement des femmes. Comme les femmes constituent la majorité des personnes proches aidantes (Camirand 2026), on peut penser qu'elles sont plus nombreuses que les hommes à s'occuper d'une personne aînée éprouvant des besoins. Cette plus grande représentativité pourrait expliquer la proportion de personnes aînées ayant déclaré avoir été négligées uniquement par une femme. Par ailleurs, la proportion de personnes aînées ayant vécu de la maltraitance sous sa forme « violence » et ayant indiqué que la ou les personnes maltraitantes étaient uniquement des hommes se situe entre 45 % et 86 % selon le type de maltraitance[7]. Les résultats de quelques études indiquent que les hommes sont les principaux auteurs de certains types de maltraitance (financière ou matérielle, physique et sexuelle) (Bülbül Maraş et Ünlübaş 2025 ; McDonald 2018).

Environ 60 % des personnes aînées qui ont été victimes de négligence physique au cours des 12 mois précédant l'enquête cohabitaient avec la personne négligente au moment des faits. À l'inverse, entre 52 % et 71 % des personnes aînées victimes de maltraitance sous sa forme « violence », selon le type, ne cohabitaient pas avec la personne maltraitante.

Actions posées à la suite d'actes de maltraitance

Plus de la moitié (55 %) des personnes de 65 ans et plus ayant vécu au moins une situation de maltraitance au cours des 12 mois précédant l'enquête ont parlé à quelqu'un de cette ou de ces situations, demandé de l'aide ou porté plainte. Les femmes étaient davantage portées que les hommes à avoir effectué ces démarches. Les personnes se sont tournées notamment vers un ou une membre de leur famille, un ami ou une amie, leur médecin ou une personne du CLSC pour parler de la situation, demander de l'aide ou porter plainte. Certaines se sont aussi adressées directement à la personne maltraitante. Parmi les personnes ayant subi de la maltraitance et n'ayant pas parlé de la situation, demandé de l'aide ou porté plainte, la principale raison soulevée

7. Notons qu'il était possible d'être victimes de personnes des deux genres (dans le cas où deux personnes maltraitantes étaient déclarées).

pour ne pas avoir effectué ces démarches est la volonté de résoudre la situation elles-mêmes. D'autres raisons souvent évoquées sont le fait que la situation se soit réglée d'elle-même (ou la croyance qu'elle allait se régler d'elle-même), ne pas avoir envie ou ne pas ressentir le besoin d'agir, croire que la situation n'était pas assez importante ou que cela ne changerait rien. Certaines de ces raisons portent à croire que la situation de maltraitance peut ne pas être perçue comme telle ou qu'elle tend à être minimisée. Cela pourrait s'expliquer en partie par la dépendance de la personne aînée envers la personne maltraitante, par la proximité de leur lien, par la fréquence et la sévérité des actes, ainsi que par le type de maltraitance subie (Burnes et autres 2019a, 2019b ; Lee et autres 2011). Notons finalement que parmi les personnes aînées qui n'ont pas parlé de la maltraitance vécue, demandé de l'aide ou porté plainte, environ 6 %* ne savaient pas où ni à qui s'adresser.

Portée et limites de l'enquête

Bien que l'EMPAQ ait été menée de manière rigoureuse, les résultats doivent être interprétés en tenant compte de certaines limites[8]. La population visée par l'EMPAQ exclut les personnes vivant dans un logement collectif institutionnel (hôpitaux, centres d'hébergement de soins de longue durée [CHSLD], maisons des aînés, etc.) ou qui ne sont pas capables de répondre pour elles-mêmes, par exemple en raison de troubles cognitifs ou d'incapacités fonctionnelles. Or, plusieurs études indiquent que ces personnes seraient plus susceptibles de vivre de la maltraitance (p. ex. Dong et autres 2014 ; Pillemer et autres 2016). De plus, la maltraitance est un phénomène qui peut être difficile à reconnaître ou à déclarer puisqu'elle est commise par des personnes de leur entourage ou des personnes de confiance. En conséquence, l'ampleur de la maltraitance présentée dans ce rapport est vraisemblablement sous-estimée.

Comme mentionné précédemment, le devis de l'EMPAQ permet d'établir des associations, mais pas des liens de causalité. L'enquête ne permet donc pas de déterminer si les facteurs associés à la maltraitance sont des causes de la maltraitance ou s'ils en résultent. Par exemple, une santé mentale passable ou mauvaise pourrait être une condition antérieure à la maltraitance, mais elle pourrait aussi être la conséquence de la maltraitance. Les associations ont été établies de manière bivariée, alors que des analyses multivariées rendraient mieux compte de la nature multifactorielle de la maltraitance et des dynamiques qui la sous-tendent.

Finalement, plusieurs aspects sont difficiles à étudier dans le cadre d'une enquête populationnelle. C'est le cas des motivations sous-jacentes à la maltraitance et des répercussions des actes de maltraitance sur les personnes aînées.

Malgré ces limites, l'enquête permet de brosser un portrait actualisé de l'ampleur de la maltraitance chez les personnes aînées du Québec vivant à domicile. À notre connaissance, l'EMPAQ est la première enquête populationnelle sur la maltraitance chez les personnes aînées à avoir été répétée dans le temps, ce qui permet d'en suivre l'évolution. L'enquête permet aussi d'examiner

8. Pour plus de détails sur les aspects méthodologiques de l'enquête, consultez le rapport *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec 2025. Méthodologie de l'enquête*.

les facteurs associés à la maltraitance, les caractéristiques des personnes maltraitantes et les actions que les personnes aînées ont posées après avoir subi de la maltraitance. Ces informations précieuses répondent au besoin de produire de nouvelles connaissances entourant la maltraitance exprimée dans les PAM (Ministère de la Famille et des Aînés 2010 ; Ministère de la Famille et Secrétariat aux aînés 2017 ; Ministère de la Santé et des Services sociaux 2022). Une troisième édition de l'enquête permettrait de consolider ces savoirs et de poursuivre la surveillance de la maltraitance et de son évolution au Québec.

Pistes d'analyse et recherches futures

Comme mentionné précédemment, les liens entre les facteurs associés et la maltraitance ont été examinés dans l'EMPAQ par l'entremise de tests bivariés. Il serait intéressant, lorsque possible, de voir quels liens se maintiennent dans des analyses multivariées.

Dans l'EMPAQ, la maltraitance est principalement examinée sous sa forme « violence », à l'instar d'autres études (p. ex. Acierno et autres 2010 ; Bülbül Maraş et Ünlübaş 2025 ; Lindert et autres 2013 ; O'Keeffe et autres 2007). Peu d'information est donc disponible dans les écrits sur la maltraitance dans sa forme « négligence », notamment en ce qui a trait à la négligence matérielle ou financière, à la négligence psychologique et à la négligence sexuelle.

De même, la majorité des facteurs associés examinés dans l'enquête sont des caractéristiques sociodémographiques, socioéconomiques, de santé et relationnels. Le contenu d'une enquête doit être limité pour respecter une durée acceptable, mais il serait intéressant d'examiner d'autres facteurs tels que ceux relatifs à la communauté (p. ex. la cohésion sociale, l'accessibilité des services de soins et des services sociaux).

La plupart des études ou enquêtes ont examiné la maltraitance de manière transversale. Des études longitudinales pourraient apporter un regard plus clair sur les mécanismes menant à la maltraitance et sur les diverses trajectoires de maltraitance. Une approche longitudinale permettrait également de mieux distinguer les causes des conséquences. Notons qu'une étude longitudinale au Canada, l'*Étude longitudinale canadienne sur le vieillissement* (Raina et autres 2018), comporte un volet portant sur la maltraitance.

Finalement, il serait pertinent d'évaluer le niveau de satisfaction des personnes ayant subi de la maltraitance à l'égard des personnes ou instances contactées pour parler de la situation, demander de l'aide ou porter plainte afin d'apporter, au besoin, les ajustements nécessaires.

Références bibliographiques

ACIERNO, R., et autres (2010). "Prevalence and Correlates of Emotional, Physical, Sexual, and Financial Abuse and Potential Neglect in the United States: The National Elder Mistreatment Study", *American Journal of Public Health*, [En ligne], vol. 100, nº 2, février, p. 292-297. doi : 10.2105/AJPH.2009.163089. (Consulté le 20 mai 2026).

BEAULIEU, M., R. LEBOEUF et C. PELLETIER (2018). « La maltraitance envers les personnes aînées », dans J. Laforest, L. M. Bouchard, et P. Maurice (dir.), *Rapport québécois sur la violence et la santé*, [En ligne], Québec, Institut national de santé publique du Québec, p. 169-197. [www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2380_rapport_quebecois_violence_sante.pdf]. (Consulté le 9 avril 2026).

BÜLBÜL MARAŞ, G., et E. ÜNLÜBAŞ (2025). "Examining the Relationship Between Daily Activity Levels and Elder Abuse and Neglect: Bringing Light on Elder Abuse", *Journal of Advanced Nursing*, [En ligne], vol. 81, nº 12, mai, p. 8738-8753. doi : 10.1111/jan.17026. (Consulté le 19 mai 2026).

BURNES, D., R. ACIERNO et M. HERNANDEZ-TEJADA (2019a). "Facilitators and barriers for elder abuse victims seeking help: Findings from the National Elder Mistreatment Study", *Innovation in Aging*, [En ligne], vol. 3, nº S1, novembre, p. S476-S477. doi : 10.1093/geroni/igz038.1774. (Consulté le 19 mai 2026).

BURNES, D., R. ACIERNO et M. HERNANDEZ-TEJADA (2019b). "Help-seeking among victims of elder abuse: Findings from the National Elder Mistreatment Study", *Journals of Gerontology, Series B: Psychological Sciences and Social Sciences*, [En ligne], vol. 74, nº 5, juillet, p. 891-896. doi : 10.1093/geronb/gby122. (Consulté le 19 mai 2026).

BURNES, D., et autres (2015). "Prevalence of and Risk Factors for Elder Abuse and Neglect in the Community: A Population-Based Study", *Journal of the American Geriatrics Society*, [En ligne], vol. 63, nº 9, septembre, p. 1906-1912. doi : 10.1111/jgs.13601. (Consulté le 20 mai 2026).

BURNES, D., et autres (2022). "Elder abuse prevalence and risk factors: findings from the Canadian Longitudinal Study on Aging", *Nature Aging*, [En ligne], vol. 2, nº 9, p. 784-795. doi : 10.1038/s43587-022-00280-2. (Consulté le 19 mai 2026).

CHAIRE DE RECHERCHE SUR LA MALTRAITANCE ENVERS LES PERSONNES AÎNÉES, CENTRE DE RECHERCHE ET D'EXPERTISE EN GÉRONTOLOGIE SOCIALE (CREGÉS) ET LIGNE AIDE ABUS AÎNÉS (LAAA) DU CIUSSS CENTRE-OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL, COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE, COORDONNATEURS RÉGIONAUX DE LA LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ENVERS LES PERSONNES AÎNÉES, SECRÉTARIAT AUX AÎNÉS ET MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2022). *Terminologie sur la maltraitance envers les personnes aînées*, [En ligne], 2 p. [maltraitancedesaines.com/wp-content/uploads/2023/04/Terminologie_Maltraitance-2022-1.pdf]. (Consulté le 9 avril 2026).

DONG, X., R. CHEN et M. A. SIMON (2014). "Elder Abuse and Dementia: A Review of the Research and Health Policy", *Health Affairs*, [En ligne], vol. 33, nº 4, avril, p. 642-649. doi : 10.1377/hlthaff.2013.1261. (Consulté le 30 avril 2026).

DONG, X., et M. A. SIMON (2013). "Association between reported elder abuse and rates of admission to skilled nursing facilities: findings from a longitudinal population-based cohort study", *Gerontology*, [En ligne], vol. 59, nº 5, p. 464-472. doi : 10.1159/000351338. (Consulté le 3 juin 2026).

ÉTUDE LONGITUDINALE CANADIENNE SUR LE VIEILLISSEMENT (2022). *Chaque année, au Canada, une personne âgée de 65 ans et plus sur dix est victime d'une forme de maltraitance envers les aîné.es*, [En ligne]. [www.clsa-elcv.ca/fr-ca/one-in-ten-adults-aged-65-and-over-experience-some-form-of-elder-abuse-each-year-in-canada/] (Consulté le 3 juin 2026).

GINGRAS, L. (2020). *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec 2019. Portrait de la maltraitance vécue à domicile*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 153 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/enquete-sur-la-maltraitance-envers-les-personnes-ainees-au-quebec-2019-portrait-de-la-maltraitance-vecue-a-domicile.pdf]. (Consulté le 9 avril 2026).

HERRENKOHL, T. I., et autres (2022). "Child maltreatment, youth violence, intimate partner violence, and elder mistreatment: A review and theoretical analysis of research on violence across the life course", *Trauma, Violence, & Abuse*, [En ligne], vol. 23, nº 1, p. 314-328. doi : 10.1177/1524838020939119. (Consulté le 19 mai 2026).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2026). *Les personnes proches aidantes au Québec : les connaître pour mieux les soutenir. Résultats de la 1re édition de l'Enquête québécoise sur la santé et le bien-être des personnes proches aidantes. Édition 2024-2025*, [En ligne], Québec, L'Institut, 252 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/sante-bien-être-personnes-proches-aidantes-2024-2025.pdf].

JACKSON, S. L., et T. L. HAFEMEISTER (2013). *Understanding Elder Abuse: New Directions for Developing Theories of Elder Abuse Occurring in Domestic Settings*, [En ligne], Washington, Office of Justice Programs, National Institute of Justice, 40 p. (Research in Brief). [www.ncjrs.gov/pdffiles1/nij/241731.pdf] (Consulté le 3 juin 2026).

KITAW, T. A., et autres (2025). "Elder abuse without borders: a systematic review and meta-analysis", *BMC Public Health*, [En ligne], vol. 25, nº 1, p. 2268. doi : 10.1186/s12889-025-23548-9. (Consulté le 20 mai 2026).

LEE, H. Y., et autres (2011). "Perception of elder mistreatment and its link to help-seeking intention: A comparison of elderly Korean and Korean American immigrants", *Clinical Gerontologist*, [En ligne], vol. 34, nº 4, p. 287-304. doi : 10.1080/07317115.2011.573407. (Consulté le 20 mai 2026).

LINDERT, J., et autres (2013). "Abuse and neglect of older persons in seven cities in seven countries in Europe: a cross-sectional community study", *International Journal of Public Health*, [En ligne], vol. 58, nº 1, février, p. 121-132. doi : 10.1007/s00038-012-0388-3. (Consulté le 20 mai 2026).

MCDONALD, L. (2018). "The mistreatment of older Canadians: findings from the 2015 national prevalence study", *Journal of Elder Abuse and Neglect*, [En ligne], vol. 30, nº 3, mai, p. 176-208. doi : 10.1080/08946566.2018.1452657. (Consulté le 26 mai 2026).

MINISTÈRE DE LA FAMILLE – SECRÉTARIAT AUX AÎNÉS [Québec] (2017). *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées 2017-2022* [En ligne], Québec, Le Ministère, 88 p. [publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/ainee/F-5212-MSSS-17.pdf] (Consulté le 28 avril 2026).

MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS [Québec] (2010). *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées 2010-2015*, [En ligne], Québec], Le Ministère, 82 p. [publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/ainee/F-5212-MSSS-10.pdf] (Consulté le 27 mai 2026).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX [Québec] (2022). *Reconnaître et agir ensemble – Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées 2022-2027*, [En ligne], Québec, Le Ministère, 128 p. [publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2022/22-830-44W.pdf] (Consulté le 28 avril 2026).

O'KEEFFE, M., et autres (2007). *UK Study of Abuse and Neglect of Older People: Prevalence Survey Report*, [En ligne], [Londres], National Centre for Social Research (NatCen), Comic Relief, Department of Health, 185 p. [www.researchgate.net/publication/242099186_UK_Study_of_Abuse_and_Neglect_of_Older_People_Prevalence_Survey_Report] (Consulté le 19 mai 2026).

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (2024). *Abuse of older people*, [En ligne]. [www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/abuse-of-older-people] (Consulté le 19 mai 2026).

PILLEMER, K., et autres (2016). "Elder Abuse: Global Situation, Risk Factors, and Prevention Strategies", *The Gerontologist*, [En ligne], vol. 56, nº S2, avril, p. S194-S205. doi : 10.1093/geront/gnw004. (Consulté le 19 mai 2026).

RAINA, P., et autres (2018). *The Canadian Longitudinal Study on Aging (CLSA). Report on Health and Aging in Canada: Findings from Baseline Data Collection 2010-2015*, [En ligne], Hamilton, Canadian Longitudinal Study on Aging National Coordinating Centre, 210 p. [www.clsa-elcv.ca/wp-content/uploads/2023/06/clsa_report_en_final2_web.pdf] (Consulté le 20 mai 2026).

SANTOS, M. A. B. D., et autres (2020). "Factors associated with elder abuse: a systematic review of the literature", *Ciência & Saúde Coletiva*, [En ligne], vol. 25, p. 2153-2175. doi : 10.1590/1413-81232020256.25112018. (Consulté le 19 mai 2026).

WALLACE, M., et S. M. SHELKEY (2007). "Katz Index of Independence in Activities of Daily Living (ADL)", *Try this: Best practices in Nursing Care to Older Adults*, nº 2, p. 1-2.

WILLIAMS, J. L., et autres (2017). “Prevalence of Elder Polyvictimization in the United States: Data From the National Elder Mistreatment Study”, *Journal of Interpersonal Violence*, [En ligne], juin. doi : 10.1177/0886260517715604. (Consulté le 3 juin 2026).

YON, Y., et autres (2017). “Elder abuse prevalence in community settings: a systematic review and meta-analysis”, *The Lancet Global Health*, [En ligne], vol. 5, nº 2, février, p. e147-e156. doi : 10.1016/S2214-109X(17)30006-2. (Consulté le 19 mai 2026).

« Une organisation statistique performante au service d'une société québécoise en évolution »

statistique.quebec.ca

Institut de la statistique Québec